3e ANNÉE — T. 25 N° 557 — 14 MARS 1931

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE "

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La revision des traités de paix

L'article 19 du traité de Versailles

Le traité de Versailles contient un article qui provoque depuis un certain temps de multiples déclarations et interprétations divergentes.

Cet article est ainsi conçu :

Art. 19. — L'Assemblée peut, de temps à autre, inviter les membres de la Société à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables ainsi que des situations internationales dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde.

La thèse du Gouvernement français

Déclaration de M. Briand (13. 11. 30).

A sa deuxième séance du 13 novembre 1930, la Chambre des députés poursuivait la discussion de plusieurs interpellations « sur la politique extérieure du gouvernement ». Au cours de cette séance, M. Briand, ministre des Affaires étrangères, et M. André Tardieu, président du Conseil, prirent la parole. Tous les deux eurent l'occasion de parler de l'article 19 du traité de Versailles. Voici d'abord le passage du discours de M. Briand sur cette question :

Droit d'invoquer l'article 19 (1).

M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères. — [...] Avec son tempérament vigoureux, notre honorable collègue [M. Louis Marin] a mis en relief, d'une façon dangereuse pour moi, certains articles de journaux, certains discours d'hommes politiques allemands. Quand il se tournait vers moi en me disant : « Voilà ce que sont les gens avec qui vous avez signé des accords et en qui vous avez mis votre confiance », je devais reconnaître que l'intérêt des citations dont il vous donnait lecture était de nature à justifier vos applaudissements et à m'embarrasser un peu, bien que je ne fusse pas démuni de tout moyen de les discuter.

L'Allemagne compte 60 millions d'habitants, population disciplinée, intelligente, active, dont vous connaissez du reste les qualités. Si un ministre français des Affaires étrangères ne se préoccupait pas d'un tel voisinage, surtout au lendemain d'une guerre, et s'il n'essayait pas d'en diminuer le péril pour son pays par des accords tendant à préparer une collaboration possible, peut-être même un jour cordiale, ce ministre ne ferait pas son devoir.

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

M. Louis Marin m'a dit : « Nous attendons notre ministre des Affaires étrangères — pour plus grand prestige de notre pays — de la ferme et, autant que possible, de la clairvoyance. »

Le résultat auquel nous avons abouti, à Locarn a-t-il été le fait d'une germination spontanée ? est résulté, je crois, d'une évolution assez lente qui nécessitait peut-être quelque continuité da l'effort et dans la clairvoyance.

Le traité de Versailles, qu'il s'agissait d'exécute avait été élaboré dans des conditions difficiles, l'ai rappelé souvent.

Quand, dans une trentaine de pays, après d événements comme ceux que le monde venait traverser, il s'agissait de concilier tant d'intéré contradictoires, on ne pouvait prétendre, du pr mier coup, réaliser la perfection.

Aussi le traité contenait-il forcément, avec d bonnes parties, de moins bonnes ou de mauvaise L'on ne saurait se borner à retenir complaisamme les premières sans tenir compte des autres. Si ce tains signataires du traité croient devoir invoqu les clauses qu'ils jugent leur être avantageus nous devons nous défendre, nous organiser, ma nous ne pouvons leur contester un droit indisc table. Dans le traité de Versailles, il y a un article dont M. Pezet (1) vous a parlé. On voudrait, vo

(1) L'allusion faite ici concerne toute la première p tie du discours de M. Ernest Pezet, à la séance du 7 r vembre 1930. De ce discours nous citons le passage s vant, où l'orateur répond d'une façon directe à volonté de revision de l'Allemagne :

« **M. Ernest Pezet.** — [...] L'Allemagne nous a préser la revision comme une condition préalable non seu ment à sa coopération effective à l'organisation politiq et économique d'une Europe nouvelle pacifiée, mais à poursuite, par des moyens concrets, d'une entente fran allemande. Mais, pardon ! N'y a-t-il pas là une sorte pétition de principe ?

» Voyons ; comment s'entendre sur les modalités d'u revision, comment en faire accepter la charge à l'une d parties en cause, sous l'empire d'une psychologie int nationale toute de contention, de méfiance, d'inco préhension, sinon d'hostilité ?

» Et puis, pourquoi cette hâte — qui donc pourrait p tendre qu'une œuvre d'hommes soit éternelle ou absol comme la loi morale ? Pourquoi donc cette hâte à s' prendre à des traités vieux de douze ans à peine, d'a leurs constamment retouchés ? Pourquoi se plaindre leur immobilité, remettre en cause l'ensemble de le résultats pour tomber dans un inconnu gros peut-ê d'embarras plus graves et de déceptions plus doul reuses.

» En vérité, il y a autre chose à quoi j'ai fait réflexio au souvenir d'explications souventes fois données par penseurs allemands de nos divergences d'esprit en m tière juridique, de nos différences de psychologie face du devenir des peuples et des races.

» On m'a dit souvent en Allemagne :

« Vous les Français, vous êtes de droit romain ; vo
» avez, de ce fait, une conception statique du dro
» vous ne concevez les traités que dans une immobil
» marmoréenne.

» Nous sommes, nous, imbus, pénétrés d'une autre p
» losophie ; nous portons en nous on ne sait quel pu
» sant dynamisme, quel perpétuel besoin et pouvoir d'
» tion, de mouvement, d'évolution. »

» J'ai toujours répondu : Evidemment, nous nous he tons par là, soit. Qu'il s'agisse d'affaires, de scien spéculatives ou appliquées, d'art même, et de politiq

-t-il dit, s'en servir dans un esprit autre que celui ans lequel il a été conçu. Je suis de l'avis de I. Pezet. Mais cet article existe et l'on ne saurait mpêcher d'y recourir ceux qui croient y avoir ntérêt, ce qui ne signifie pas qu'ils aient pour cela ause gagnée.

Déclaration de M. André Tardieu (13. 11. 30).

C'est à cette même séance du 13 novembre que e président du Conseil français fut amené à arler de l'art. 19. Voici les termes mêmes de a déclaration (*J. O.*, Déb. parl., 14. 11. 30) :

Aucun péril; il faut l'unanimité pour l'article 19; or nous sommes dans le jeu (1).

M. le président du Conseil. — [...] J'arrive maintenant à la question plus subtile qu'on appelle la campagne de revision. Je dis plus subtile, parce qu'on peut la comprendre de mille manières.

Il m'aurait suffi d'écouter les orateurs qui se sont uccédé pendant neuf jours à la tribune pour n'apercevoir de cette diversité.

Il y a, dans le pacte, un article 19 qui prévoit que 'on pourra réexaminer les traités devenus inapplicables. Je le sais et je ne m'en émeus pas.

Car il y a, à la Société des Nations, une règle qui veut que ce genre de question se résolve à l'unanimité.

Je fais ces deux constatations, d'une part, pour que de ce côté-ci (*l'extrême gauche*), on ne me dise pas que je nie l'existence de l'article 19 — loin de moi cette pensée ! — et pour que de cet autre côté (*la droite*) on ne me dise pas que je considère que l'article 19 est un danger. Comme il faut l'unanimité, et que nous sommes dans le jeu, aucun péril.

Seulement, permettez-moi de rappeler un souvenir, parce qu'enfin je commence à dater. (*Sourires.*)

Origines de l'article 19.

J'ai été l'un des plénipotentiaires de la France à la Conférence de la paix. On me l'a reproché assez souvent pour que j'aie le droit de m'en souvenir quand je crois en pouvoir tirer un avantage, non pas personnel, mais pour la clarté du débat.

Cette question de l'article 19 a été traitée par la commission qui s'occupait de constituer la Société des Nations et où les délégués français étaient notre éminent ami Léon Bourgeois et M. le professeur Larnaude.

Cet article 19, qui paraît devenir en ce moment, dans certains esprits, une sorte de moteur tout-puissant de transformation de l'Europe, a eu un sort curieux. J'ai relu hier soir, à votre intention, les procès-verbaux et voici ce que j'y ai trouvé.

Cet article est venu trois fois devant la commission, en trois lectures. Jamais personne ne l'a discuté. Or, il est permis de supposer que, si quelqu'un avait pensé qu'il pût être propre aux fins auxquelles on paraît le destiner actuellement, il y aurait eu une discussion.

Ceux qui ont connu Léon Bourgeois, ceux qui connaissent M. Larnaude, ceux qui ont connu Clemenceau et ceux qui me connaissent en seront d'accord avec moi.

Pas de discussion, mais des rédactions successives.

Et, Messieurs, puisque vous êtes si bienveillants, laissez-moi en abuser : la bienveillance ne se justifie que par l'abus qu'on en fait. (*Sourires.*)

Ces trois rédactions sont bien curieuses. Dans la première, on disait : « L'assemblée a le devoir. » Dans la seconde, on disait : « L'assemblée a le droit. » Dans la troisième : « L'assemblée peut. »

Je vois que M. Guernut, qui connaît si bien la langue française, a perçu toute la valeur de ces trois rédactions.

La première rédaction... — demandez à M. Loucheur, qui a, sur cette période, des souvenirs communs avec moi. Je vous assure que je ne fais pas de polémique. Mais je crois qu'il est utile que je verse ces renseignements au débat ; permettez-moi de le faire dans le minimum de temps.

La première rédaction disait : « Veille à la revision périodique. » La seconde : « Recommande la revision de temps en temps. » La rédaction finale: « Peut, de temps en temps... »

Les deux premières rédactions employaient le mot « revision », que nous voyons aujourd'hui se répandre si abondamment dans la presse. Mais la troisième rédaction se borne à celui que vous trouvez dans le pacte : « Nouvel examen. »

Vous le voyez : on passait de la régularité à l'arbitraire, de l'obligation à la latitude. C'était la peau de chagrin. Mais il y avait aussi une autre formule.

La première rédaction parlait non pas des traités devenus inapplicables, mais des traités tombés en

---

qu'il s'agisse, en particulier, de la conception du droit international, nous n'avons pas le même processus intellectuel, nos esprits ne font pas les mêmes démarches, nous risquons de ne pas nous bien comprendre et de ne pas marcher du même pas. Soit encore. Je vous concède votre dynanisme. Mais, au fait, je le prends en défaut : pourquoi, en effet, puisque dynanisme il y a, pourquoi ne pas le tourner vers cet admirable effort d'évolution internationale dont la France a pris la tête ? (*Très bien ! Très bien !*) Pourquoi ce dynanisme n'est-il pas tourné vers l'avenir, pourquoi n'est-il pas sainement et hardiment progressif, hautement moderne et humain, au lieu d'être un peu mythique, déconcertant et, à vrai dire, régressif ? (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

» Je me plais à penser, je m'efforce à croire, que ce besoin perpétuel de « devenir », de nouveauté, l'Allemagne, un jour, le mettra au service du développement de la conscience européenne, de l'organisation d'une économie européenne qui ne serait plus désordonnée, anarchique et, par là, socialement et politiquement dangereuse. C'est pourquoi je me tourne vers elle et lui dis, d'accord avec de nombreux Français de tous les partis qui pensent comme moi :

» Qui veut une meilleure compréhension mutuelle des peuples et leur coopération économique veut la paix, dont l'organisation et la stabilité permettront, par voie naturelle et organique, de mettre au point craintes et espoirs, requêtes et revendications. Hors de là, aventure, désordre et aggravation.

« Prôner en ce moment la revision des traités, poser » ainsi, sans prendre garde aux appétits que l'on provoque, aux passions que l'on avive, aux rancunes qu'on » pousse à bout, tous les problèmes à la fois au moment » le plus périlleux, en pleine crise économique, alors que » tout ce qu'on a tenté depuis douze ans pour aplanir » tant de graves difficultés est à peu près remis en » cause, alors que tant d'autres débats majeurs sont » encore en suspens, alors qu'à Genève on ne peut rien » faire aboutir d'efficace, c'est témoigner d'un trop » grand mépris du danger. »

» C'est l'opinion de ce bon M. Osselin, qui signe Duval dans *l'Avenir* : j'en fais ma conclusion.

» Que l'Allemagne s'oriente sincèrement et vers une collaboration pratique franco-allemande et vers l'organisation européenne, l'Europe en sera toute transformée et bien des difficultés réputées insurmontables s'aplaniront. » (*Très bien ! Très bien !*)

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

désuétude. Retenez bien ce mot, Messieurs. Et ce n'est qu'ensuite qu'on a mis « inapplicables » à la place.

Qu'est-ce que cela voulait dire ? Expérience prolongée ? Traités sur lesquels tout le monde se trouvait d'accord, parce que personne ne les appliquait plus ? Traités économiques ? Traités financiers ? Il y a dix ans que nous passons notre temps à reviser ce genre de traités.

Sens de l'article 19 actuel.

Et maintenant, voulez-vous fixer votre réflexion un instant sur le sens de cet article, tel qu'il est dans le pacte, sans même nous éclairer des rédactions antérieures ?

Si vous l'appliquez à des frontières, « des frontières devenues inapplicables », qu'est-ce que cela veut dire ? Une frontière, ou bien elle existe, elle est appliquée, c'est le temps de paix ; ou bien elle n'est plus appliquée et c'est le temps de guerre.

Je n'en tire pas de conclusions excessives. Je vous ai dit que l'article 19 existait — je le reconnais — qu'il requérait l'unanimité — c'est le fait. Par conséquent, il ne m'alarme pas.

Mais le rappel que j'ai fait de ses origines et de sa rédaction est peut-être de nature à jeter, chez ceux qui ont fondé sur lui des espoirs excessifs, des éléments de doute et de scepticisme qui sont le commencement de la sagesse des nations. (*Vifs applaudissements.*)

Les hommes, je ne les incrimine pas. Qu'ils soient socialistes ou conservateurs, qu'est-ce que vous voulez que cela me fasse ?

Je suis en face d'un monde compliqué et difficile, je prends les gens comme ils sont.

Les Allemands commettent une erreur fondamentale en demandant la revision.

Les Allemands disent : « Revision ! Revision ! Revision !... » Qu'y a-t-il donc au fond de leur esprit ?

Ils ne sont pas tous de mauvaise foi. Il n'y a rien de plus maladroit que de croire toujours à la mauvaise foi de ses interlocuteurs. [...]

Si on fait, dans la vie, pas mal de fautes par excès de confiance — cela nous arrive à tous — on en fait beaucoup plus par excès de défiance.

Je tiens cette formule de sagesse de M. Jules Cambon, ancien ambassadeur, qui a une vieille expérience de la vie et qui est en parfaite santé, à quatre-vingt-quatre ans.

Pardonnez-moi donc, Messieurs, mais je crois que ceux qui, en Allemagne, parlent si légèrement de revision commettent une erreur fondamentale.

Qu'est-ce que faire campagne pour la revision des traités ? C'est supposer que les inconvénients dont souffre le monde sont le résultat des traités de paix.

Je prétends — j'ai peut-être tort de le faire, vous me le direz par votre vote ; mais si je pouvais isoler ce point spécial vous seriez d'accord avec moi — je prétends que les maux dont souffre le monde ne sont pas la conséquence des traités de paix, mais les conséquences de la guerre. (*Très bien ! Très bien ! au centre et à droite.*)

Les difficultés ne viennent pas du traité, mais de la guerre.

La guerre a bouleversé le monde entier. Entre l'état des choses et l'état des esprits qu'elle nous a légués, elle a laissé un hiatus énorme qui est et demeurera, pour bien des années, la cause principale des difficultés du monde.

Je crois que ceux des Allemands qui ont engagé la campagne revisionniste n'ont pas suffisamment pensé à cela. Je crois qu'ils se trompent, car il n'y a pas de revision des clauses politiques qui puisse supprimer ni même atténuer les conséquences de la guerre.

Même si les traités de paix avaient été faits par d'autres que par Woodrow Wilson et Clemenceau, supprimeraient-ils le fait qu'il y a eu huit millions de tués, quinze millions de mutilés et trente millions de blessés ?

La guerre portait en elle des conséquences telles que quel que fût le génie ou l'insuffisance de génie de ceux qui négociaient la paix, il n'était pas en leur pouvoir de supprimer les conséquences de la guerre.

Alors, les conséquences de la guerre ayant créé dans le monde un état de trouble sans précédent, on s'imagine que la suppression du couloir ou la reprise d'Eupen et de Malmédy ferait disparaître ce trouble dont souffre le monde ? Quelle folie !

Le premier reproche que je fais aux thèses allemandes sur la revision, c'est d'être enfantines.

La modification de détail ne supprime pas le trouble général, mais crée d'autres difficultés.

S'imaginer que la modification d'une clause de détail, fût-elle territoriale, des traités de paix peut supprimer le trouble dont souffre le monde et l'Allemagne elle-même, c'est, je le répète, pure puérilité. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs.*)

Je vais plus loin et je dis ceci, ou plutôt je ne le dis pas, je le répète, et je vais le répéter moins bien que cela n'a été dit devant vous ; je vais répéter ce qu'a dit M. Pezet l'autre jour.

J'ai écouté M. Pezet avec plaisir, j'ai lu son discours au *Journal Officiel*. Il y a là deux pages de premier ordre sur l'analyse de la revision des traités, sur l'esprit de revision, et sur les conséquences éventuelles de la revision. Je ne veux pas vous relire ces deux pages du *Journal Officiel*, il est tard ; mais elles sont une merveille de vérité.

La revision ! Remettre en question les clauses territoriales dans l'Europe et dans le monde tel qu'il est ; préparer en opposition aux pressions les contre-pressions, la compensation des territoires, le cycle infernal des rectifications ; recommencer les recherches ethnologiques, les recherches économiques, les recherches sociales auxquelles s'est livrée pendant douze mois la Conférence de la paix ! Ah ! Messieurs, j'y étais, beaucoup d'entre vous n'y étaient pas, je ne vous souhaite pas de connaître pareille épreuve.

La revision ? Le jour où on la mettrait, avec chance d'aboutissement, sur la table des réunions internationales, je dis que, quelques mois plus tard, non pas par la volonté des hommes, mais par la force des choses, ce serait d'abord la guerre et aussi, comme le disait M. Briand tout à l'heure, la révolution. Si c'est cela qu'on veut — personne ne le veut, je l'espère, — qu'on le dise ! Nous, nous ne le voulons pas. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*) [...]

M. Briand nous disait donc, et avec raison, que revision voulait dire non seulement conflits internationaux, c'est-à-dire guerre, mais dans chacun des pays, révolution.

Et si M. Briand avait eu besoin que sa pensée fût appuyée d'un argument de plus, il l'aurait trouvé dans l'intervention de notre collègue M. D... riot, qui, dans un exposé coloré de la multiplic...

on infinie des républiques socialistes et soviétiques, ous a donné un avant-goût de ce que serait le gime futur, ce dont je le remercie. (*Applaudisse- ents et rires au centre et à droite.*)

M. **Jacques Doriot.** — Cela viendra !

M. **le président du Conseil.** — Je voudrais avoir ni et je vous demande pardon d'être aussi long, ais il est des choses qu'il faut dire. (*Parlez !*)

e « dynamisme » allemand pourrait dégénérer en explosion.

Cette campagne de revision a été, je crois, trop gèrement conçue par des esprits allemands dont . Pezet rappelait « la faculté de dynamisme », our reprendre son expression.

J'ai été étudiant dans des Universités allemandes, ai participé à la représentation de la République ans son ambassade à Berlin, j'ai été en Allemagne ans chacune des années qui ont précédé la guerre ; suis un Français qui connaît un peu l'Allemagne.

Dynamisme allemand, oui, mais faisons attention ue dynamisme ne se confonde pas avec explosion.

Un dynamisme allemand qui remettrait tout le mps en question tout ce que l'Allemagne signe st un dynamisme dangereux pour le monde ntier.

Je crois que c'est aussi un mauvais système pour Allemagne. Je le dis avec le respect que j'ai our le génie du peuple allemand, pour sa cul- ure, pour tout ce qu'il a apporté à la civilisation. e le dis parce qu'il faut que notre régime émocratique ait au moins cet avantage que, dans s assemblées, on puisse non seulement de citoyen citoyen, mais de peuple à peuple, parler fran- hement. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Réponse officielle de l'Allemagne

Déclarations de M. Julius Curtius, ministre des Affaires étrangères du Reich (1)

Le discours de M. Curtius au Reichsrat le 0. 11. 30 répond aux paroles de M. Tardieu. ous en reproduisons la dernière partie, traitant irectement de l'interprétation de l'article 19 u pacte de la S. D. N. donnée par le président u Conseil français, d'après le texte publié par a *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 21 no- embre 1930, matin (2) :

Discours au Reichsrat (20. 11. 30).

Réponse à M. Briand.

[...] Le ministre des Affaires étrangères français éclame pour son pays le droit, considéré comme aturel, de défendre les frontières nationales, de rendre toutes les mesures défensives pour les mettre l'abri d'une agression. A plus forte raison l'Alle- agne, désarmée et entourée de pays armés jus- u'aux dents, a-t-elle le droit de revendiquer la écurité. On ne peut appliquer deux poids et deux esures. Messieurs, le gouvernement du Reich a anifesté bien des fois sa ferme résolution de s'op- oser d'une façon réfléchie à toute tendance extré- iste, à tout projet d'aventures en politique exté- rieure. Mais il est précisément en droit d'attendre que l'étranger fasse preuve d'une plus grande com- préhension de notre situation que cela n'a été le cas jusqu'ici [...]

[...] Le ministre des Affaires étrangères français a parlé des bons et des mauvais côtés du traité de Versailles. Qu'il existe, dans le traité, des mau- vais côtés qui ne pourront, à la longue, demeurer la loi de l'Europe, si notre continent veut jouir de la paix et de la sécurité, ce n'est pas seule- ment l'opinion du peuple allemand tout entier, mais une vérité indiscutable. Je ne veux pas parler aujourd'hui des points de Wilson et des atteintes portées à notre sentiment de la justice.

Réponse à M. Tardieu, le traité a aggravé les conséquences de la guerre.

Certes, la thèse du président du Conseil français est juste quand il déclare que le traité de Versailles n'est pas la cause des pertes formidables résultant de la guerre. Mais le traité n'a certainement pas pris la bonne méthode pour y remédier. Il a ainsi aggravé les désastres de la guerre et prolongé leurs conséquences. Il a accentué les dissentiments et aggravé le malaise européen. C'est un fait sur lequel la politique officielle allemande a toujours attire l'attention. Il n'est pas exact d'exposer la situation en donnant l'impression que, brusquement, et d'une façon inattendue, sous une pression intérieure quelconque, une campagne de revision se soit déclenchée en Allemagne, marquant un revirement de toute sa politique extérieure.

L'opposition des principes et leur évolution.

L'opposition des principes est évidente depuis longtemps. Il y a contradiction entre toutes les forces de progrès et la politique du rigide *statu quo*. Voilà plus de douze ans que nous rappelons les enseignements de l'histoire. Je rappellerai ici les déclarations de la délégation allemande de la paix à Versailles, les avertissements du mémorandum allemand de 1923. L'évolution ne s'arrête pas. Qu'il me soit permis également de rappeler un point important des discussions de Locarno, où il s'agis- sait de marquer le caractère différent de notre atti- tude à l'égard de nos frontières occidentales et de nos frontières orientales. Dois-je rappeler les nombreuses déclarations publiques de Stresemann et d'autres ministres allemands inspirées de la même idée ? N'est-ce pas depuis longtemps une chose notoire pour le monde entier que le peuple allemand considère qu'il lui est impossible de s'accommoder de l'état de choses actuel, notamment à l'Est ?

M. le président du Conseil Tardieu se trompe s'il s'imagine que l'Allemagne a abordé à la légère l'idée de revision. J'ai l'impression très nette qu'il commet en tant qu'homme d'Etat une faute grave en allant jusqu'à dire que le fait de soulever cer- taines questions est l'équivalent de la guerre. Si c'était exact — disons-le très sérieusement, — il faudrait perdre tout espoir en un avenir de prospé- rité non seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe ! Nous ne nous laissons pas bercer par des rêves romantiques et ne poursuivons pas de projet impérialiste. Ce sont les nécessités vitales de notre peuple qui nous dictent notre action, néces- sités vitales qui ne sont nullement inconciliables avec celles d'aucun autre peuple. Nous n'envisageons pas d'autre voie que celle d'une entente pacifique. Je l'affirme sans aucune restriction au ministre des Affaires étrangères français. Nous avons besoin de la paix, nous plus que n'importe qui. Nous

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*
(2) Nous en empruntons la traduction au *Bulletin pério- que de la Presse allemande*, n° 394 du 5-6. 12. 30.

sommes pénétrés de la nécessité de la maintenir. A notre époque de collaboration internationale, il faut trouver la voie pacifique pour adapter et concilier les nécessités vitales des peuples. La raison triomphera.

M. Curtius n'est pas d'accord avec M. Tardieu pour l'interprétation juridique de l'article 19.

Je ne suis pas volontiers le président du Conseil français sur le terrain de son interprétation juridique de l'article 19. Qu'importent les interprétations subies par cet article aux différents stades de son élaboration ! Il est ce qu'il est dans le pacte de la S. D. N. et tel que l'indiquait l'ultimatum des Puissances victorieuses de 1919, c'est-à-dire un moyen de procédure pour adapter constamment le règlement de 1919 aux situations nouvelles.

M. Tardieu a dit qu'il était nécessaire de réaliser l'unanimité pour pouvoir faire application de l'article 19. Non seulement je conteste cette thèse au point de vue juridique, mais je déplore qu'il ait créé l'impression d'avoir voulu prononcer d'avance le *veto* de la France, quelles que soient les conditions dans lesquelles les choses se présenteront à l'avenir.

Même sans l'article 19, la vie des peuples et non les traités décident de l'avenir.

Au reste, il ne s'agit pas spécialement de l'article 19, pas plus que d'autres procédures prévues par le droit international. L'essentiel, c'est uniquement la compréhension et la volonté des gouvernements. Même si l'article 19 et d'autres procédures n'existaient pas, il n'en serait pas moins vrai que ce ne sont pas les traités rigides, mais bien la vie des peuples qui décide de l'avenir. Aussi est-ce le rôle de la haute politique d'aplanir à temps les divergences dangereuses et de ménager toutes les possibilités d'évolution.

Le ministre des Affaires étrangères conclut en soulignant que, tout comme le président du Conseil français, il s'est prévalu du droit qu'a l'homme d'Etat moderne de parler non seulement de citoyen à citoyen, mais de peuple à peuple. Il a voulu surtout, dit-il, par ses paroles, mettre le monde à même de mieux comprendre le point de vue de l'Allemagne. Il espère que les membres du Reichsrat approuveront son exposé de principe sur la politique extérieure. Mais il espère aussi que l'on se rendra parfaitement compte de la gravité de la situation et de la nécessité d'avoir une politique extérieure non seulement animée d'une volonté nationale passionnée, mais encore ferme et réfléchie.

Discours au Reichstag (10. 2. 31).

Les rapports franco-allemands.

Je me suis toujours défendu, avec raison, je crois, contre le reproche suivant lequel la direction de notre politique extérieure serait trop exclusivement orientée vers les rapports avec telle ou telle Puissance particulière. Un pays dans la situation de l'Allemagne ne pourra jamais espérer arriver à ses fins au moyen d'une politique unilatérale de cette sorte. Toujours et partout, il devra, lorsque ses desseins et ses intérêts seront parallèles à ceux d'autres pays, utiliser cet avantage à son profit. C'est pourquoi nous avons utilisé aussi pendant les négociations de Genève ce parallélisme des intérêts dans les directions les plus variées. Toutefois, étant donné les circonstances de fait, historiques, économiques et politiques, les rapports franco-allemands sont naturellement le point capital des grands problèmes européens. S'il résulte évidemment de là que pour nous la méthode la plus immédiate pour la solution de problèmes importants de politique extérieure est celle de la collaboration avec la France, cela ne signifie pas que cette méthode directe soit aussi, dans tous les cas, réellement efficace.

Dans les derniers mois de l'année — j'en ai parlé moi-même dans mon discours au Reichstag en novembre, — nous avons subi des chocs en retour dans le développement de nos relations avec la France. Il faut espérer que l'effet en sera bientôt surmonté. Ce serait une chose funeste, non seulement pour l'avenir des relations franco-allemandes, mais encore pour la destinée de l'Europe, qu'on ne reconnût pas, au delà du Rhin aussi, les causes qui ont, en dernière analyse, provoqué la situation actuelle en Europe (*Très vrai !*), que l'on n'acquît pas la conviction qu'une impérieuse nécessité commande d'aborder la réforme des situations dont il est prouvé qu'elles sont intenables. (*Très bien.*)

Les revendications en faveur desquelles nous intervenons ne sont pas incompatibles avec les nécessités vitales d'autres peuples ; elles peuvent être réalisées par le moyen d'un accord juste et pacifique. Les milieux les plus étendus en Allemagne sont prêts à adopter de nouvelles méthodes de collaboration, de nouvelles formes de solidarité européenne.

Mais nous ne voulons pas que l'Europe nouvelle soit édifiée sur la base de notre pire accablement. Nous sommes pénétrés de la conviction qu'un nouveau sentiment de solidarité est en train de naître. Pour aboutir à la nouvelle organisation européenne qui doit se fonder sur ce sentiment, il faut, tout d'abord, que nous discutions avec la France.

Nous ne renonçons pas à l'espoir que le peuple français se rencontrera avec le nôtre dans cette voie (1).

Les idées de Mgr Kaas, président du Centre allemand

1° Préface à l'ouvrage de M. Hagemann

Dans une préface écrite pour l'ouvrage *Deutschland am Scheideweg* (2) (« L'Allemagne à la croisée des chemins ») de Walter Hagemann, Mgr Kaas, président du Centre allemand, a exposé son point de vue sur la politique extérieure de l'Allemagne. De ces pages nous donnons l'essentiel :

Politique d'évolution pacifique (3).

Le danger des excès politiques des partis extrémistes

[...] Jamais il n'a été plus à craindre que les hauts-parleurs de la démagogie ne couvrent la voix de la raison, et qu'une orientation politique pu...

(1) Du *Berliner Tageblatt*, traduit par le *Bulletin quotidien de la presse étrangère* n° 4677 (14. 2. 31).

(2) *Deutschland am Scheideweg*, par W. Hagemann, avec préface de Mgr Ludwig Kaas, cahiers 25 et 26 de la collection *Schriften zur deutschen Politik*, de Mgr Georg Schreiber, 14 × 23 cm. de 152 pages. Herder et Cie, Fribourg-en-Brisgau, 1931.

(3) Les sous-titres sont ajoutés par la *D. C.*

ment sentimentale de l'opinion publique, méconnaissant de façon tragique les dures nécessités, ne fasse glisser l'Allemagne dans une politique d'aventure. Dans une pareille situation, il y a toutes raisons de réfléchir aux bases réelles sur lesquelles est construite la politique d'esprit de paix que nous avons poursuivie jusqu'ici. Seule cette réflexion nous conduira à découvrir les sophismes par lesquels le nationalisme extrême et le bolchevisme veulent entraîner le peuple allemand dans de nouveaux et néfastes conflits internationaux.

Si l'on veut que n'aient pas été vains les nombreux sacrifices que l'Allemagne, dans l'intérêt de la paix, a faits après Versailles — et parfois même en dépassant ce traité — dans le domaine soit des réparations, soit des conventions internationales, il faut que l'on utilise activement, plus que jamais, les possibilités qui résultent de notre position morale presque inattaquables.

Le traité de Versailles autorise l'Allemagne à réclamer.

C'est l'Allemagne qui actuellement peut, en invoquant certaines dispositions du traité de Versailles et de nombreux traités ultérieurs, réclamer l'exécution d'engagements formels dans le domaine du désarmement, de la protection des minorités, et de l'égalité de droits entre les peuples. L'Allemagne possède une base morale très claire pour des revendications que la partie adverse écarte comme une prétendue menace pour la paix. Ce ne sont pas les progrès de l'extrémisme politique en Allemagne, avec ses revendications tapageuses, c'est notre politique de conciliation, avec ses nombreux sacrifices, qui a créé la base d'un programme d'action, que soutient aujourd'hui l'immense majorité du peuple allemand.

Politique de tous les gouvernements allemands.

En abordant la réalisation progressive et méthodique de ce programme, nous n'empruntons pas les mots d'ordre d'autres partis, nous défendons des postulats que nous n'avons jamais abandonnés depuis 1919 jusqu'à ce jour. Tous les gouvernements allemands depuis Versailles ont défendu l'égalité des armements, la revision des frontières de l'Est, la suppression de l'interdiction de l'Anschluss, la modification des traités inégaux. C'est ce programme évolutionniste que nous défendons, indépendamment du fait qu'entre temps il s'est formé, sous la conduite de l'Italie, un front des Etats revisionnistes de l'Europe du Sud-Est, groupe avec lequel nous pouvons, il est vrai, marcher en commun dans bien des questions, mais vis-à-vis duquel nous ne pouvons pas nous départir du droit tout naturel de déterminer nous-mêmes la direction, la méthode et le rythme de notre action politique extérieure, d'après les principes et les faits de notre pays et de notre peuple.

L'immutabilité des traités, fiction égoïste.

Même chez les partis extrémistes d'Allemagne, on commence à se rendre compte qu'une entente entre l'Allemagne et la France constitue le problème central de la paix européenne. Nous ne nous distinguons d'eux que par les méthodes. Le caractère sacré de l'immutabilité des traités est une fiction égoïste des *beati possidentes*, contre quoi témoigne toute expérience historique. Nous-mêmes voulons dépasser les correctifs jusqu'ici habituels, en ce sens que nous voulons réaliser cette évolution non par la violence, mais par le rapprochement, et que nous concentrons consciemment notre initiative de politique extérieure vers ce but.

Le succès de cette politique d'évolution pacifique ne dépend pas seulement de l'Allemagne, mais aussi, dans une mesure bien plus décisive, de l'intelligence politique de la partie adverse. Jusqu'ici le retour à la réflexion calme n'a malheureusement été de ce côté que le fait de quelques hommes dirigeants, sans que la politique officielle et l'opinion publique aient suffisamment prêté l'oreille à leurs exhortations.

Il y a péril en la demeure.

Quiconque a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre sait qu'il y a péril en la demeure. Le peuple allemand espère encore, ou du moins l'espoir subsiste dans les milieux qui, jusqu'ici, ont prêté leur appui dans la politique de rapprochement et qui aujourd'hui encore représentent la majorité responsable.

La phase critique pour l'Europe commencera quand l'Allemagne cessera d'espérer.

Nos efforts en politique extérieure ont eu jusqu'ici pour but d'écarter cette éventualité tragique. Nous demeurons fidèles à cette politique, parce que c'est la seule que nous puissions concilier avec notre conscience allemande, notre conscience européenne, notre conscience chrétienne.

Car la tragédie de Samson pourrait se renouveler.

Mais il est une chose évidente pour nous et pour tous les gens clairvoyants : c'est que la résistance physique et psychique d'un peuple a des limites. Le Samson allemand ne se laissera pas lier à perpétuité à la meule de Versailles. Si l'entêtement et l'incompréhension des geôliers le poussaient au désespoir, le moment pourrait venir où la tragédie de Samson se renouvellera dans le domaine politique, ensevelissant les gardiens du *statu quo* sous la charpente effondrée de leur propre maison.

L'heure est encore à l'espoir en la paix équitable et à la volonté de paix (1).

Appréciations de presse.

Aussitôt que cette préface fut connue en France, elle suscita de nombreux commentaires. Le *Temps* (29. 12. 30), dans son éditorial, sous le titre « Bulletin du jour, politique de l'Allemagne », écrit :

[...] Ces conceptions ont de l'importance en raison de la personnalité de Mgr Kaas, qui est le véritable conseiller politique du Centre, parti dirigeant de la coalition actuelle, qui est l'interprète de la pensée du Vatican, laquelle commande l'attitude de toute l'Allemagne catholique...

On retrouve ici toutes les formules par lesquelles les nationalistes ont faussé l'opinion de l'autre côté du Rhin. C'est une singulière politique, en vérité, que celle qui consiste à exiger l'exécution rigoureuse des clauses du traité de paix de 1919 que l'Allemagne croit pouvoir interpréter en sa faveur, d'ailleurs en faussant les mots, et à réclamer en même temps la revision des stipulations dudit traité qui gênent le Reich et font obstacle à ses ambitions.

---

(1) Cette traduction est empruntée au *Bulletin quotidien de la presse étrangère* n° 4641 (31. 12. 30), qui l'a faite d'après le texte publié par la *Koelnische Volkszeitung* (30. 12. 30).

Mgr Kaas lui aussi sait adopter à l'occasion le ton d'un Hugenberg ou d'un Hitler... (Samson)... On peut croire que, mieux que les termes prudents d'un langage diplomatique qui manque parfois de franchise, cette image traduit le véritable sentiment allemand (1).

2° Discours de Cassel (4. I. 31)

A la suite des commentaires des journaux français, Mgr Kaas a cru devoir, à une grande réunion du parti du Centre tenue à Cassel le 4. 1. 31, préciser sa pensée. Dans ce même discours, le président du Centre prenait vivement à partie les nationaux-socialistes. Voici le passage de ce discours relatif à la révision des traités :

L'Allemagne ne souffrirait pas seule d'une catastrophe éventuelle.

Se lancer de front contre le traité de Versailles, c'est se briser.

... Aucun homme politique n'est satisfait du rythme selon lequel s'accomplit la libération. Mais il n'y a pas d'autre voie que celle qui consiste à faire comprendre au peuple allemand que, dans l'avenir prochain comme par le passé, le sort de l'Allemagne peut être lentement amélioré par l'entente, et par la lutte d'idées avec l'adversaire. Si nous nous lançons de front contre le traité de Versailles, nous nous briserons sur ce roc.

Il n'y a qu'une chose à faire : s'associer avec les milieux raisonnables de l'étranger, pour leur faire comprendre qu'une catastrophe pour nous serait aussi une catastrophe pour eux, et que notre guérison est aussi la leur. On ne pourra plus maîtriser la grande crise économique mondiale si l'on n'élimine pas l'anarchie de l'économie mondiale par un règlement méthodique, au moyen de l'entente entre les Etats civilisés.

L'exemple de Samson et la presse française.

... Sans soupçonner, l'écho que mes mots pourraient avoir, j'ai rappelé il y a quelques jours, dans une préface à un livre de politique extérieure, écrit par un journaliste, l'exemple de Samson. Si l'incompréhension de la partie adverse condamne l'Allemagne au désespoir, alors le moment pourrait venir où les gardiens du *statu quo* seraient écrasés sous les décombres de leur propre maison. Mais, dans la même préface, se trouve aussi ma profession de foi très claire et très nette en faveur du rapprochement de la politique pacifique de libération, de telle sorte que — fait caractéristique — le journal *Rote Fahne* a dit que c'était une tentative pour amadouer la France, tandis que les journaux français écrivaient que c'était une menace militaire très claire contre la France.

La France ne peut pas vivre sur une île enchantée.

Il n'y a pas d'autre voie pour libérer l'Allemagne que celle de la lutte des idées pour la justice. Mais il y a aussi des phases dans l'histoire du monde où des violations trop brutales de la justice provoquent des explosions de sentiment qui ont la force d'un phénomène de la nature, et contre lesquelles une politique inspirée par la raison ne peut rien. Nous nous approchons, en Allemagne, de cet état de basse pression barométrique. Nous voyons là-bas, en Russie, ce que peut produire un pareil état d'esprit.

Croit-on, en France, pouvoir vivre sur une île enchantée, quand l'Europe de l'Est et du Centre sera gagnée par l'incendie du bolchevisme ? Ceux qui considèrent le maintien du *statu quo* comme le sommet de la sagesse politique ont une sagesse qu'il ne faut pas leur envier, car un jour pourrait venir où ils s'éveilleront et s'apercevront qu'ils gardent une tombe vide. » (1)

Appréciations de presse.

Ce second discours de Mgr Kaas fut considéré par beaucoup de journalistes français comme une rectification ou plutôt une explication des premières affirmations du président du Centre.

C'est ainsi que le *Temps* (6. 1. 31), après quelques extraits du discours, disait dans son « Bulletin du jour », sous le titre « Les idées de Mgr Kaas » :

Il faut croire que Mgr Kaas s'est rendu compte que son allusion à Samson prêtait à équivoque, puisqu'il a estimé nécessaire, hier, dans son discours de Cassel, de mettre les points sur les i et de préciser sa pensée.

[...] Mais l'Allemagne ne s'écroulera que si les Allemands le veulent, que s'ils préfèrent leur propre ruine au devoir qu'ils ont de s'acquitter de leurs obligations conformément à l'esprit et à la lettre des traités.

[...] Toutes réserves faites en ce qui concerne les buts mêmes de la politique extérieure du Reich, on peut cette fois louer Mgr Kaas de recommander à ses compatriotes des méthodes pouvant se concilier avec la sauvegarde de la paix. Sous ce rapport du moins, il y a un progrès, et il semble que le chef des catholiques allemands ait compris les récentes paroles du Pape condamnant la guerre et la politique d'aventures pouvant conduire à de nouveaux conflits.

---

(1) Il convient, nous semble-t-il, d'énumérer plus spécialement les articles suivants :

Action Française (29. 12. 30) : M. Ch. Maurras, sous le titre « Postface à la préface de Mgr Kaas » ; — (1. 1. 31) : M. Ch. Maurras, sous le titre « Pour nos étrennes : les mots changent de sens ».

Débats (29. 12. 30) : M. Pierre Bernus écrit, sous le titre « Les avertissements de Mgr Kaas » ; « [...] La conclusion à en tirer pour nous ne serait-elle pas qu'il ne faut pas laisser faire Samson, mais qu'il est nécessaire de le surveiller et de consolider aussi les colonnes sous les débris desquelles on se propose de nous ensevelir ? »

Figaro (29. 12. 30), sous le titre « Le parti du centre contre le traité de Versailles ».

Matin (28. 12. 30) : donne un premier compte rendu télégraphique de la préface de Mgr Kaas sous le titre « Le prélat Kaas s'élève contre les rigueurs du traité de Versailles ».

Volonté (3. 1. 31), sous le titre « Pas de paix européenne sans une entente franco-allemande, dit Mgr Kaas, qui réclame d'autre part la revision des traités ».

A la suite de ces commentaires de la presse française, l'*agence Wolff* a publié une note où il est expliqué que « l'hypothèse d'une limite physique et psychique de l'endurance et de ce qui se produirait si cette limite était dépassée — c'est-à-dire la répétition, sur le terrain politique, de la tragédie de Samson — ne vise pas un événement désiré ou imminent, mais est seulement mentionnée comme la conséquence tragique d'un manque continu de compréhension de l'autre camp. » (*Temps*, 6. 1. 31, sous le titre « Les idées de Mgr Kaas).

---

(1) La traduction ci-dessus est empruntée au *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, n° 4646, du 9. 1. 31.

A leur tour, les *Débats* (6. I. 31), sous le titre « Mgr Kaas récidive » :

Sous couleur d'atténuer le caractère agressif de ses déclarations antérieures, il ne fait, en réalité, que le confirmer... Aussi peut-on s'étonner que certains de nos confrères disent ce matin que Mgr Kaas prêche l'entente internationale.

Retenons enfin ces lignes, de M. Th. Wolff, dans le *Berliner Tageblatt* (11. I. 31), au sujet de l'interprétation française de l'image de Samson, employée par Mgr Kaas dans la préface du livre de Hagemann :

Samson et ceux qui l'ont maîtrisé vivront ensemble ou périront ensemble. Les gardiens de l'ordre social actuel n'entendent-ils pas dans la crise mondiale le craquement souterrain ? Croient-ils que leur maison n'est pas menacée ?... Il n'y a qu'un remède pour nous, pour la France, pour l'Europe, pour le monde. Une entente pleine, complète, définitive, solide, entre le peuple français et le peuple allemand, une entente qui remplace la théorie absurde de l'immutabilité éternelle du *statu quo* par l'idée raisonnable de l'évolution et qui ne laisse aucune possibilité de chamailleries, de sentiment d'insécurité et de défiance... (1)

---

(1) Cité dans le *bulletin périodique de la presse allemande*, n° 396, des 30-31. I. 31, p. 3.

Parmi les journaux qui ont parlé de ce discours de Cassel, citons spécialement :

Action Française (6. I. 31) : M. Jacques Bainville, sous le titre « De la paix » ; — (8. I. 31) : M. Jacques Bainville écrit sous le titre « Samson et le sépulcre vide » : « Celui-là (Kaas) rit à gorge déployée du pacifisme intéressé des *beati possidentes*. Il y a des mois que nous le disons : le pacifisme des vainqueurs est une vertu comme en est une l'esprit de conservation des bourgeois. »

Echo de Paris (5. I. 31), sous le titre « Le Dr Kaas, leader du Centre, déconseille d'attaquer de front le traité de Versailles ».

Homme Libre (6. I. 31) : M. J.-L. Dauriac écrit sous le titre « Un discours de Mgr Kaas » : « Avisé et sage, Mgr Kaas a invité ses auditeurs à se rallier à une politique raisonnable malgré le mécontentement qu'ils peuvent ressentir [...] ; — (7. I. 31) : M. Eugène Lautier écrit sous le titre « L'inévitable » : « C'est à la politique du tout ou rien que l'on tend. Même avec des arrière-pensées, des réticences et tout l'arsenal jésuitique décrit par Pascal et que Mgr Kaas — cela se voit — connaît mieux que nous, nul Allemand ne nous dit où la revision devra s'arrêter.

» ... Bref, on s'engage, de l'autre côté du Rhin, dans une voie terriblement dangereuse, puisque la guerre est au bout. »

Journée Industrielle (6. I. 31) : M. Jean Pupier écrit sous le titre « Entre Dingeldey et Mgr Kaas » : « Il n'en est pas moins inquiétant de voir qu'il faut désormais aller jusqu'au Centre allemand pour voir se dresser devant la violence revancharde de la droite un léger obstacle [...] ; — (7. I. 31) reproduit la préface de Kaas.

Petit Parisien (6. I. 31) : dépêche de Berlin sous le titre « Après l'important discours du Dr Kaas en Allemagne » : « Il surprend agréablement les cercles de gauche et provoque des critiques assez retenues de la droite. »

République (6. I. 31) : M. Albert Bayet écrit sous le titre « Propos pacifiques » : « Je me déclare clairement partisan de l'entente et d'une politique de libération pacifique. » Telle est la phrase essentielle du discours prononcé à Cassel par Mgr Kaas, président du Centre catholique allemand. Tous les amis de la paix approuveront ce langage. [...] On ne peut que féliciter le Centre allemand de se rallier à cette thèse. »

Populaire (7. I. 31) : M. O. Rosenfeld écrit sous le titre « De sages paroles » : « Il serait souhaitable que les hommes politiques des autres pays s'inspirent de la sagesse de M. Kaas. »

Discours de Mgr Kaas à Trèves (28. 1. 31)

La folie des partis extrêmes.

Une année de luttes s'achève derrière nous ; une année de luttes s'ouvre devant nous. Inquiétudes et crises de toute sorte, tels furent les traits distinctifs du passé. Des inquiétudes plus grandes, des crises plus aiguës s'inscrivent en caractères sibyllins dans l'histoire du présent. Avec tout cela, des divisions politiques, bien plus, de véritables déchirements dans l'âme de la nation ; dans les douze années qui ont suivi la guerre, nous n'avons jamais rien vu de pareil en fait d'acuité, de violences ou de discordes réellement fanatiques. Des deux côtés, à droite comme à gauche, les extrémistes s'efforcent d'entraîner l'esprit national. Leurs critiques acerbes de tout ce qui vient du parti opposé, la brutalité voulue de leurs méthodes combatives — favorisées de nos jours par une détresse sans précédent — ont eu pour résultat que le sentiment de la solidarité nationale est descendu à un étiage qu'il n'avait jamais atteint. Nos discordes effacent, jusqu'à les rendre méconnaissables, toutes les traces de notre unité. Quand, tout récemment, en présence du président et du gouvernement du Reich, on célébrait à Berlin le 60e anniversaire de la fondation de l'Empire, les nationaux-socialistes, d'un côté, les communistes de l'autre, s'abstinrent ostensiblement de participer à la solennité. Voilà où nous en sommes dans l'Allemagne d'aujourd'hui ! Et même cette unique réalité, que l'issue malheureuse de la guerre ne nous a permis de sauver qu'avec des peines infinies et de l'arracher aux dangers qui l'étreignaient durant l'après-guerre, cette unique réalité qui peut servir de fondement à un avenir plus prospère, en un mot l'Empire et la proclamation de son unité, n'est déjà plus un bien dont la valeur se sent en commun et que tous ensemble sont prêts à défendre ; il semblerait pourtant que sur ce terrain, au moins, on dût pouvoir s'unir même avec ceux qui, en d'autres questions, suivent une ligne politique différente. Des phénomènes de ce genre ne sont-ils pas une révélation ? Ne sont-ils pas un autre « *mane-thecel-phares* » ? A ceux qui conservent encore un reste de jugement et de sens pratique ne devraient-ils pas ouvrir les yeux sur les dangers au-devant desquels se précipite notre nation, d'un pas toujours plus rapide ? Est-ce donc là le terme et le fruit d'une douzaine d'années de travaux et de sacrifices inouïs ? Ne pouvons-nous plus commémorer la naissance de notre unité nationale sans que les aigres dissonances de nos querelles politiques viennent couvrir les harmonies de l'union ?

Entre les nationaux-socialistes et les bolchevistes le Centre a un travail de moyenne à accomplir.

Quand, la dernière fois, je m'adressais dans cette salle à nos amis de Trèves, le chancelier d'Empire, M. le Dr Brüning, était l'hôte bienvenu que tous nous fêtions avec enthousiasme. De sa propre bouche, vous avez alors appris comment il entend sa grave mission. Oui, ceux-là mêmes qui ne sont point de notre parti ont pu se convaincre alors — ils y étaient même obligés — qu'ils avaient devant eux un homme fils de ses propres œuvres et doué d'une volonté nettement consciente du but qu'il se proposait d'atteindre, un homme politique chez lequel le sentiment de la responsabilité du pouvoir et le besoin d'une action méthodique exis-

taient avec une singulière intensité, un homme enfin pour lequel les vertus pratiques et la loyauté sont non pas seulement une condition du succès politique, mais l'épanouissement d'une disposition intime, morale en son origine et morale en son terme, en face de l'œuvre politique à réaliser.

Le parti du Centre est donc de plus en plus capable de revêtir une fonction qui, à vrai dire, n'a plus rien de commun avec les politiques de parti, au sens usuel de cette expression; une fonction qui a pour objet la politique d'Etat, au sens le plus pur et le plus complet du mot. Pour le parti du Centre allemand, une pareille politique est synonyme de sacrifices et d'impopularité; tout ce qu'elle peut ambitionner, c'est d'accomplir entre les extrémistes de droite et de gauche un travail de moyennes et de réalisations; mais, étant donné la structure politique des partis de l'Allemagne entière, il n'y avait pas d'autre groupe politique que le Centre en état de remplir les conditions préalables essentielles qu'exigent les fonctions de chancelier.

Brüning et le plan d'assainissement.

Avec une logique inflexible, Brüning s'est engagé dans la voie qui s'ouvrait devant lui. Avec une fidélité sans pareille, avec une discipline exemplaire, avec une confiance inébranlable, son parti l'a suivi. Fidélité avant, pendant, après la lutte électorale. Discipline et fidélité qu'il faut estimer et louer d'autant plus haut que la voie suivie par Brüning se trouvait sous le feu incessant d'une contre-agitation sans scrupule, mais encore et surtout parce qu'elle était incontestablement une voie de sacrifice, justement pour des milieux dont le niveau d'existence ne répond que fort peu à des revendications et à des aspirations légitimes. Une grande partie de la politique financière, fiscale et sociale antérieure n'avait rapporté que des illusions en la place des réalités; elle s'était lourdement trompée sur les capacités économiques de l'Allemagne; elle avait joué devant les masses le rôle d'un cinéma pervers et, plus d'une fois, elle n'avait été qu'une capitulation à peine dissimulée devant la rue. Par conséquent, pour l'œuvre d'assainissement, il n'y avait pas d'autre moyen que de revenir sans conditions à la réalité et, du même coup, de mettre un brusque terme aux illusions où se complaisaient une infinité de gens. L'écart inadmissible qui séparait les besoins financiers du gouvernement et les capacités fiscales de la nation ne pouvait plus être supprimé, ou tout au moins atténué, que par une compression des crédits accordés aux Etats et aux communes. Par là, on était inévitablement obligé d'intervenir également contre les œuvres sociales, et personne ne l'a plus amèrement ressenti que nous-mêmes. Si cependant on voulait sauver les assises de notre législation sociale, en présence de la terrible épreuve de surcharge que lui imposait le nombre croissant de chômeurs, il fallait, même ici, ne pas reculer devant les plus douloureuses économies.

Il s'agit de rétablir l'ordre dans les finances, de préparer à l'extérieur la résurrection du pays.

Le but final, essentiel, de cette œuvre d'assainissement intérieur est donc de rétablir l'ordre dans les finances de l'Etat, d'organiser une administration valide, capable de vivre et de se développer en toutes ses parties, mais surtout de préparer la résurrection de l'Allemagne dans le domaine de la politique extérieure et des relations internationales. Mais une pareille œuvre ne peut s'entreprendre avec des chances de succès que si, derrière l'action gouvernementale qui vient d'être esquissée, se trouvent un Etat et une nation qui, économiquement et financièrement parlant, se placent sur un terrain autrement plus ferme que jusqu'ici.

Ceux qui, dans leur phraséologie démagogique, ne trouvent pas d'autre nom pour Brüning que celui de « chancelier bouche-trou » et qui, au lieu de libérer l'Allemagne, la plongent toujours plus profondément dans la servitude de l'étranger, n'ont pas saisi l'idée génératrice essentielle, le but ultime du plan d'assainissement de Brüning. Ce plan est le préliminaire obligatoire, bien que riche en cruels sacrifices, de cette politique de libération qui réclame non pas des phrases, mais des réalités.

Rien de plus nuisible à cette tâche que l'esprit de haine entretenu par les extrémistes.

Avec une obstination digne d'une meilleure cause, certains groupes politiques — et, entre tous, les nationaux-socialistes — cherchent à monopoliser pour leurs intérêts de parti la lutte en faveur de la libération et de l'égalité de traitement de l'Allemagne. Quand on fait besogne d'agitateur, on affecte d'ignorer que le désir de cette libération est aussi vif, aussi passionné dans les autres partis et qu'il tend aussi fortement à se réaliser. Mais, pour comble de démagogie, au mépris de toute mesure, on a l'air de croire qu'en dehors des fidèles de la Croix gammée et de Hugenberg il n'est personne qui s'intéresse à ces buts nationaux. Nous n'avons pas à nous défendre contre des armes aussi venimeuses. Ce qui a été obtenu jusqu'ici, durant l'étape préliminaire de la libération de l'Allemagne, l'a été par un système qui était, en principe comme en pratique, tout au rebours des méthodes conseillées par les nationaux-socialistes et par le groupe Hugenberg. Les succès du début, nous en convenons nous-mêmes, furent insuffisants et réclament leurs perfectionnements organiques. Mais si l'on veut que de nouveaux succès viennent s'y ajouter, ce sera seulement quand nous aurons derrière nous une Allemagne unie, au moins sur les questions essentielles et dans son immense majorité.

Comment les partisans de Hitler et de Hugenberg s'imaginent rétablir cette union essentielle à l'efficacité de toute action politique extérieure, mais en excluant absolument les millions d'ouvriers qui sont affiliés à la Socialdémocratie, c'est là un mystère dont ils ont peut-être le secret. Une chose est pourtant certaine : les luttes intérieures que déclencherait cette exclusion voulue de masses si nombreuses et si indispensables à la représentation de la volonté nationale paralyseraient incontestablement les forces de toute action politique extérieure, et de la manière la plus funeste.

L'union, le front de tous les hommes de bonne volonté sont la condition d'une politique extérieure efficace.

C'est pourquoi, si « réchauffée » ou si préhistorique que cette proposition puisse paraître, l'union est le devoir du jour et non la haine et les calomnies — l'union qui groupe tous ceux qui sont foncièrement désireux et capables d'appuyer une politique étrangère vraiment allemande, consciente d'elle-même, pacifiquement orientée, mais active dans ses revendications de droit et de fait. En pré-

nce de la détresse toute particulière de nos populations, nous devons aujourd'hui plus que jamais onstituer le front de tous les hommes de bonne olonté.

Un front qui ne se laisse pas délimiter à la ègle ni au compas, d'après les principes, jusqu'ici n cours, de la géométrie des partis, mais un front ui commence là où commence une politique raisonnable et se termine là où disparaît la raison. t peu importe les étiquettes politiques s'appliquant ux différents membres; peu importe les traits olitiques les distinguant les uns des autres.

Celui qui se cramponne aux vieux schémas, elui que l'étiquette d' « antimarxisme » empêche e recueillir des énergies valeureuses et utilisables, n les isolant d'autres forces qui ne le sont pas, elui-là peut bien être un chef de parti, mais il e sera jamais un homme d'Etat.

Le problème des réparations.

L'assainissement intérieur est conditionné par la politique des réparations.

En tout cas, il est une autre vérité : l'assainissement intérieur et la politique extérieure des éparations sont des questions qui, vues dans leur nsemble et de haut, ne peuvent aucunement se éder mutuellement le pas ; elles demandent à être raitées parallèlement, en fonction l'une de l'autre. Une politique allemande et consciente de ses devoirs doit être bien convaincue de ce qu'un assainissement intérieur efficace n'est en somme possible qu'à la condition de progrès réels dans le omaine de la politique extérieure et surtout de la olitique des réparations. Assainissement et réparations forment un tout organique, et les différentes phases d'action les concernant doivent être ccélérées ; un gouvernement comprenant ses responsabilités doit s'y employer toutes les fois que s circonstances paraissent favorables à des réalisations. C'est parce que l'Allemagne et son chancelier, comme Mussolini lui-même l'en a loué dans on discours du nouvel an, ont entrepris l'œuvre 'assainissement intérieur avec des moyens vraiment héroïques, que l'Allemagne a conquis maintenant, en face des nations créancières, le droit moral de leur rappeler les devoirs qu'elles ont ssumés, elles aussi, en vertu du plan Young.

Le plan Young requiert la collaboration des nations créancières.

Car le plan Young ne parle pas que des devoirs des obligations de l'Allemagne. Nullement. Quiconque l'étudie sans parti pris y verra que l'idée 'une collaboration internationale y est si clairement et si nettement exprimée que l'inobservation e cette condition préalable permettrait éventuellement, à elle seule, d'exiger la revision intégrale u plan Young.

De deux choses l'une : ou bien, à l'étranger, n aura le courage de reconnaître cette obligation d'en tirer les conséquences, ou bien l'on sera rcé de constater que le plan Young est, à brève chéance, inapplicable, non pas tant parce que Allemagne ne veut rien livrer, mais parce que, appui de ses créanciers faisant défaut, elle perd ut moyen de livrer quoi que ce soit.

Celui qui comprend les signes des temps est rcé de voir que, sur le terrain politique des réparations, la condition libératrice ne peut plus être ajournée sans de très graves inconvénients. Aucun gouvernement d'Empire, quel qu'on puisse l'imaginer, ni le présent ni ceux de l'avenir, n'aura jamais ni l'autorité ni le pouvoir nécessaire pour arracher au peuple allemand, et surtout à ses infortunées classes laborieuses, de nouveaux sacrifices unilatéraux sur l'autel des réparations, si, de leur côté, les parties adverses ne nous aident pas positivement à créer les conditions qui rendent tolérables de pareils sacrifices. Aucun gouvernement allemand ne sera jamais assez fort pour contenir les forces explosives qu'un fardeau dépassant la mesure du supportable déclancherait par une loi naturelle. On ne peut aujourd'hui soutenir cette opinion sans s'exposer à des interprétations erronées. L'expérience que j'ai acquise, en ces derniers temps, sur ce terrain, ne m'engage pas à m'y replacer. Les craintes qu'on exprime dans un loyal avertissement, des esprits tendancieux ne sont que trop enclins à les travestir et à les donner pour une politique de menaces et d'intimidation. Or, rien n'est plus éloigné de moi, rien ne me paraît plus faux que ces vaines politiques de grands gestes. D'autre part, en cette heure grave, j'ai la conviction que c'est justement le devoir des hommes politiques, ennemis de toute attitude agressive et de toute politique violente, de montrer aux éléments raisonnables de l'étranger notre périlleuse situation et les conséquences inéluctables qui troubleraient l'évolution politique et sociale de l'Europe tout entière, si l'Allemagne tombait dans un chaos financier, économique et social.

C'est justement parce que nous avons très profondément conscience des moyens utilisables, c'est justement parce que dans la commune prévention de toutes ces complications nous voyons non pas le seul intérêt de l'Allemagne, mais encore l'intérêt solidaire de tous les peuples civilisés de l'Europe et des autres continents, c'est justement pour cette raison que nous croyons avoir le droit d'appeler les choses par leur nom et d'exprimer l'espoir qu'on acceptera ces déclarations dans l'esprit où elles sont faites.

La revision des traités.

Excessive nervosité de certains milieux français.

Si je m'étonne de quelque chose, c'est de l'excessive nervosité que manifestent certains milieux français, quand il s'agit d'étudier sérieusement l'idée de revision. Et cependant, il n'est aucun pays qui soit aussi peu touché que la France par les vœux revisionnistes des Allemands. La frontière franco-allemande est sous l'ombre protectrice du pacte de Locarno. Ce pacte pour l'Europe occidentale porte la signature de l'Allemagne. Aucun homme politique allemand digne d'être pris au sérieux, comprenant ses responsabilités, n'aura jamais l'idée de manquer de parole envers la France. Parmi les grandes Puissances de l'Europe, la France est donc celle qui pourrait se désintéresser le plus, et sans le moindre danger, des tendances revisionnistes de l'Allemagne, tendances qui sont du reste orientées vers une politique d'entente, qui usent de moyens pacifiques et n'ont en vue que certains détails des traités de paix. Or, au lieu d'observer cette attitude, divers milieux français, qui ont malheureusement trouvé un solide appui dans les déclarations de Tardieu au sujet de l'article 19 du pacte de la Société des Nations, s'iden-

tifient avec chaque clause du traité de Versailles et s'opposent énergiquement, par principe, à toute discussion revisionniste, alors même que les intérêts français n'y sont même pas effleurés. C'est, à mon avis, une tactique d'une dangereuse gravité. Je reconnais que, même en France, l'opinion publique est aujourd'hui plus éclairée et plus mesurée qu'en 1919. Je crois également que, si le traité de Versailles et les autres traités conclus auprès de Paris étaient maintenant à rédiger de nouveau, leurs auteurs en fixeraient tout autrement les conditions et renonceraient plus facilement à bien des clauses funestes aux intérêts vitaux de l'Allemagne et d'autres pays. Mais, au milieu des fumées de la victoire, une œuvre fut créée dont les vices de construction forment le principal obstacle à sa stabilité. On a taillé sur la carte une nouvelle Europe, sans créer les conditions pratiques, économiques, psychologiques et politiques préalablement nécessaires pour que l'Europe fût valide. On s'est laissé fasciner par l'idée de perpétuer le classement des peuples en vainqueurs et vaincus de la guerre mondiale; sous le rapport des droits, on a créé des Etats de deux catégories — et maintenant on vient et l'on veut traiter de trouble-fête les Etats qui n'ont reçu que des droits de deuxième catégorie, quand ils cherchent, en dehors de toute velléité de prépondérance politique, par des moyens purement pacifiques, à supprimer ou tout au moins à atténuer les écarts existant entre les deux catégories d'Etats.

L'article 19 permet pourtant la revision. L'interprétation contraire de M. Tardieu est pleine de dangers.

Je crois que c'est plus qu'un bon mot, en tout cas c'est un bon mot recouvrant une grande vérité, quand on nous dit que l'Américain Wilson était le seul véritable Européen qui fût présent aux négociations pour la paix. Ce qui est certain, c'est que par l'introduction de l'article 19 dans le pacte de la Société des Nations, il visait le moyen de rendre réformables, sinon tout de suite, au moins dans un avenir prochain, par une procédure légale et pacifique, les diverses imperfections qu'on l'avait contraint d'accepter. On falsifie sa volonté, on méconnaît et l'on travestit ses intentions, quand on nous présente aujourd'hui la thèse de Tardieu sur l'article 19 comme la seule interprétation authentique de cette clause essentielle du pacte de la Société des Nations. Si la thèse de Tardieu était le dernier mot, le mot définitif de la France sur l'idée de revision, alors, je l'avoue franchement, l'avenir me paraîtrait bien sombre pour l'Allemagne, bien sombre pour l'Europe, bien périlleux pour la France. On ne peut enterrer définitivement la pensée de la revision sans favoriser ceux qui puisent depuis longtemps leurs meilleurs arguments d'agitation non seulement dans les retards apportés à une politique mettant l'Europe sur un véritable pied d'égalité et rendant à l'Allemagne la plénitude de ses droits, mais encore dans la pauvreté des résultats acquis jusqu'à ce jour par notre politique extérieure.

Pour réaliser la paix l'Allemagne poursuit une évolution politique.

Ceux qui, pour les traités signés auprès de Paris, rejettent de parti pris et formellement toute pensée de revision et de transformation des clauses vicieuses, chronologiquement déplacées, moralement attaquables, économiquement ruineuses, des clauses blessant l'égalité des droits, ceux-là, disons-nous, doivent se bien convaincre que — bon gré, ma[l] gré — ils sont et seront les fourriers du communisme et d'un national-socialisme agressif. Dès lors ils n'ont moralement aucun droit de s'étonner en constatant la violente explosion de sentiments qu[i] se manifesta par toute l'Allemagne aux élections du 14 septembre.

Le « oui » donné à Versailles par l'Allemagne était un « oui » arraché à sa froide raison. Mais le cœur de l'Allemagne a su maintenir les droits de la raison ; jusqu'ici il a refusé son consentement intime. L'Allemagne suivit cette voie d'amertume parce que son impuissance en interdisait toute autre. Elle la suivit malgré les révoltes qu'elle éprouvait dans son propre sein, mais avec l'espoir que la raison et le sentiment de la solidarité, même chez les vainqueurs, permettraient à la longue des corrections qu'elle avait vainement attendues entre 1918 et 1919. Elle a dit son « oui » parce qu'elle entrevoyait dans certaines clauses du traité de paix les moyens de le reviser ; dès le début, elle se proposa d'en tirer parti, aussitôt que l'aplanissement des difficultés générales de l'Europe rendrait l'esprit et le cœur de ses adversaires plus propices à cette raisonnable évolution politique. C'est dans cet esprit qu'elle est allée à Locarno. C'est dans cet esprit qu'elle a franchi le seuil de la Conférence de Genève et qu'elle s'est assise avec les autres Puissances autour de la table des délibérations en vue d'un commun travail. C'est dans cet esprit qu'elle sign[a] le pacte Kellogg. C'est dans cet esprit qu'elle [a] fourni une franche et sincère collaboration aux conférences économiques mondiales de Genève.

Or, en dépit de cette disposition de collaborer [à] une politique prévoyante de paix et d'entente, à [la] réalisation progressive de la solidarité européenne, à l'accomplissement aussi exact que possible de[s] engagements ressortant des traités ou de sa propr[e] volonté, il s'est trouvé que l'Allemagne n'a ren[-]contré aucun écho, que les parties adverses, même aujourd'hui, ne songent pas à relâcher leur prise [en] un point déterminé quelconque ; aussi l'Allemagne continue-t-elle à rester un Etat n'ayant que de[s] droits de deuxième catégorie. Je ne vois donc pa[s] comment l'Europe pourra jamais se développer da[ns] une saine direction.

La réalisation du principe de solidarité européenne exige des sacrifices de part et d'autre.

Il faut que la France et l'Allemagne s'assimilent l'esprit de Genève, sinon elles ne se rencontreront jamais. En Europe, le maintien de la paix et so[n] organisation dans un sens positif ne sont pas et n[e] peuvent être une affaire purement franco-allemande. Elle est tout autant l'affaire des autres nations [du] continent. Par conséquent, en s'efforçant d'entre[-]tenir avec la France de franches et fructueuses rel[a]tions, l'Allemagne n'est nullement tenue de mo[di]fier son attitude actuelle et d'avoir moins d'[at]tentions pour les Etats ou les peuples encourageant ou tout au moins respectant la civilisation eur[o]péenne ; elle doit au contraire ne point perd[re] de vue les avantages que l'établissement et la co[n]solidation de bons rapports avec ces Etats peuve[nt] offrir pour ses propres intérêts généraux et po[ur] ceux de l'Europe. Mais, au-dessus de toutes [les] ententes particulières, et tel un dôme chargé [de] à la fois de les abriter et de les réunir, doit s'éle[ver] la pensée que nous sommes dans une époq[ue] nouvelle, une époque de collaboration supranati[o]nale, une époque où les visées à la puissance polit[i]que doivent faire place au principe d'une solidarité p[la]nant bien haut par-dessus les frontières. A

rincipe, tous les Etats sont tenus de faire des crifices, afin de donner un fondement réel, idéal, ratique et juridique, à la pensée d'une collaboration dans la solidarité ; supprimez ce fondement t la collaboration ne pourra plus être ni durable i agissante. Tant que cette Pentecôte des temps ouveaux ne viendra pas inspirer les cénacles des hancelleries et de la Société des Nations, ainsi que cœur des peuples eux-mêmes, l'Europe ne sera u'un nom dépourvu de sens, un programme sans éalisation, un drapeau sans cortège. Tant que les iscours affectant un caractère européen ne serviront u'à masquer l'égoïsme de tel ou tel Etat prépondérant, les plus énergiques appels en faveur d'une onfédération européenne manqueront de cette force magnétique qui leur est nécessaire pour triompher es résistances qui se dressent de tous côtés.

Le peuple allemand est acquis à l'idée d'une Europe où régnerait la justice.

Pour un mouvement européen dont le but serait a pratique de la justice et non le maintien de injustice, dont la force motrice serait la solidarité non l'égoïsme national, dont la loi non écrite erait la parité et non des catégorisations, pour un mouvement européen de ce genre l'immense majorité du peuple allemand marcherait à toute eure avec autant de conviction que de dévouement.

Une pareille Europe cesserait d'appauvrir tel ú tel de ses Etats, tel ou tel de ses peuples ; elle es enrichirait tous.

Que l'Allemagne espère ! Qu'elle espère en la enue de cette Europe ! Et, sur ce continent, il 'y aura certainement aucun peuple qui se vouera vec une conviction plus énergique et une abnégation plus foncière que le peuple allemand à cette nouvelle « Grande Charte ». Que l'Allemagne espère t vous verrez ces millions de désespérés actuels, es millions de gens que le doute et l'amertume nt rendus la proie des extrémistes — bolchevistes gauche, nationalistes à droite, — vous les verrez evenir à une politique de collaboration plus sincère et plus confiante, dans laquelle le sentiment de a communauté européenne atténuera les égoïsmes ationaux et finira par en triompher. Le désorienement politique qui sévit en Allemagne, à droite omme à gauche, est un fruit de lassitude, un fruit e désespoir ; il a fait des progrès énormes, surout en ces dernières années. Le péril est dans es retards ! Si la raison n'en triomphe pas bientôt, ostensiblement, nul ne devra s'étonner du triomphe e la déraison. A cet égard, l'année 1931 est une nnée fatidique, une année décisive, une année rosse de conséquences, non seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe, pour la collaboration ntégrale et internationale des peuples.

La meilleure méthode à suivre.

Nécessité d'agir avec prudence si l'on veut éviter les déboires

Ce qu'il faut, ce n'est pas de gros événements u l'accomplissement au temps voulu de la totalité e nos vœux, c'est l'apparition d'un esprit noueau et qui démontre par des preuves concrètes u'il n'est pas seulement une théorie, mais qu'il st une réalité à notre portée.

Je n'attends rien de la méthode en quelque sorte écitative, avec son goût pour les démonstrations. C'est la méthode de quelques milieux politiques allemands ; ils croient faire une politique extérieure nationale parce que, chaque jour, ils dévident le chapelet de tous les vœux revisionnistes possibles de l'Allemagne par devant l'étranger. Si le peuple allemand n'apprend pas à distinguer sciemment et froidement entre ses rêves et les buts vraiment pratiques, s'il ne jauge pas méthodiquement la totalité de ses forces et s'il ne les applique pas avec conviction à la poursuite des réalités, alors, en fin des fins, ce ne sera pas le succès, ce sera la défaite qu'il récoltera.

Bornons notre politique aux nécessités immédiates et essentielles.

Tout en travaillant à modeler le présent, le chef de notre politique extérieure doit se plier constamment — quoi qu'il pense — à *l'impératif de fer des réalités et des possibilités pratiques de succès.*

Tout calcul erroné dans cette direction desservira le peuple intéressé et, de plus, bien qu'involontairement, fera le jeu des autres. Jusqu'ici, le 14 septembre nous a coûté si effroyablement cher qu'il serait inexcusable de prendre cette voie. Au risque même d'être traités, par des gens bien connus, de « politiciens de renoncement », de « laquais de l'étranger », nous voulons, par conscience de notre responsabilité envers l'Etat et la nation, limiter notre politique à ce qui est immédiatement, essentiellement nécessaire, et nous suivons cette direction sans nous préoccuper des critiques et des clabaudages que nous soulevons ainsi, tant de la part des extrême-gauchers que des extrême-droitiers.

D'abord le règlement des réparations.

Parmi ces questions pressantes et qu'il n'est plus possible de différer, nous rangeons en première ligne le règlement des réparations, le désarmement et la protection efficace des minorités nationales. Ce sont là des questions essentielles, exigeant une solution rapide ; et, à ce point de vue, nous adressons à l'étranger d'inlassables et d'inflexibles appels. Du reste, ce n'est pas seulement dans notre intérêt, c'est dans le commun intérêt des autres peuples que nous réclamons une accélération du règlement.

Les crises profondes qui ont surgi dans le monde économique, crises qui n'ont même pas épargné les Etats et les peuples les plus fiers de leur prospérité antérieure, doivent montrer à chacun, même aux plus aveugles, qu'une ténacité superstitieuse aux réparations est une idée erronée dont les ruineux effets réclament au plus vite un amendement. Il faut souhaiter — espérons aussi la réalisation de ce vœu — que les intérêts politiques n'entravent pas le développement de tendances économiques plus sobres et n'ajournent pas le traitement jusqu'à l'heure où le médecin peut bien venir, mais demeure impuissant. Nous attendons du gouvernement qu'il applique toutes ses facultés à la solution de ce problème vraiment central, et sans laquelle il est impossible d'obtenir une cure véritable de la détresse allemande, un assainissement de l'industrie et du commerce, de l'agriculture et de la situation des classes moyennes, l'établissement d'un standard de vie conforme aux besoins et à la dignité humaine des masses laborieuses.

Puis le désarmement.

A côté de la question des réparations, et comme devoir du présent ainsi que du plus proche avenir, la question du désarmement occupe encore le centre des intérêts allemands et mondiaux. Il faut se féli-

citer de ce que les efforts réunis de l'Allemagne et de l'Italie ont permis d'ajourner la nomination du président de la conférence. Les candidatures qui jusqu'ici étaient au premier plan semblaient d'un assez mauvais augure pour l'obtention de résultats positifs. Dans ce poste présidentiel, dont le titulaire sera chargé de diriger une des plus importantes conférences de cette période d'après-guerre, on ne peut mettre, à notre avis, qu'une personne dont l'impartialité, la compétence et le désintéressement l'élèvent au-dessus de tout soupçon ; ce n'était pas le cas justement du plus favorisé des candidats (1), lequel était vendu corps et âme aux propositions françaises de désarmement. Or ces propositions, en fin de compte, sont un programme non pas de désarmement, mais d'armement. Du point de vue allemand il est également agréable de constater que nos objections aient fait supprimer la partie historique, vraiment inadmissible, du rapport de la Commission sur l'œuvre de la conférence préparatoire du désarmement.

Nous attendons du gouvernement allemand que, dans la question du désarmement, il demeure fidèle au point de vue jusqu'ici défendu (2) ; nous comptons aussi qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour faire reconnaître la légitimité de nos revendications en ce qui concerne le désarmement des autres peuples.

C'est une erreur, à notre sens, de penser dès maintenant que la conférence de désarmement est fatalement vouée à un échec et, dès maintenant aussi, de pousser la politique allemande sur la pente de demandes d'armement. Par cette tactique, absolument erronée et qui, somme toute, ne serait qu'un biais, nous ne ferions qu'affaiblir la position morale de l'Allemagne au cours des discussions futures. Pour nous, membres du Centre allemand, et sans

---

(1) Il est fait allusion ici à M. Bénès, ministre des Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie. (Note de la *D. C.*)

(2) Ce point de vue du gouvernement allemand a été exposé par M. Curtius au Reichsrat, le 20 nov. 1930 (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 21. 11. 30 matin) :

« Il est dit [dans le traité de Versailles], et d'une façon qui engage, que le but du désarmement allemand est d'amener le désarmement général. En outre, dans le protocole final de Locarno, les Puissances contractantes ont exprimé la ferme conviction « que l'entrée en vigueur » des Traités et Conventions (de Locarno)... en raffermissant la paix et la sécurité en Europe, sera de nature » à hâter d'une manière efficace le désarmement... »

» Si les mots ont un sens dans les traités, on ne peut comprendre tout cela que d'une seule manière : après que l'Allemagne aura exécuté la condition préalable, la conséquence contractuellement fixée, c'est-à-dire le désarmement général, devra survenir. Et, à côté de ces dispositions du traité, n'existe-t-il pas l'article 8 du pacte de la Société des Nations, qui établit sous une forme solennelle pour tous les membres l'obligation de désarmer ? Tout cela est si clair qu'il ne devrait même pas être nécessaire de rappeler encore que les représentants officiels de la France à Genève ont toujours nettement affirmé cette base juridique et ont reconnu non seulement l'obligation morale, mais encore juridique, du désarmement pour la France et les autres Etats. Je ne peux pas imaginer que le président du Conseil français veuille maintenant, alors que le problème du désarmement tend à sa solution définitive, faire admettre une thèse qui atteindrait la base de toutes les négociations de ces dix dernières années.

» Il s'agit en cela non pas uniquement d'exigences légitimes de l'Allemagne, mais d'une des tâches les plus importantes de la Société des Nations, dont l'avenir, dont l'existence même seraient mis en danger si elle se montrait hors d'état de résoudre le problème du désarmement. » (Traduction du *Bulletin périodique de la presse allemande*, n° 394, des 5-6. 12. 30.) [Note de la *D. C.*]

doute aussi pour beaucoup de ceux qui n'appar
tiennent pas à notre parti, le but primordial est e
reste non pas notre armement, mais le désarmemen
des autres. Le terrible enseignement que nous
donné le spectacle de la guerre mondiale et la con
viction croissante que la poursuite d'une politiqu
de prépondérance a fait son temps pour la solutio
des conflits internationaux nous amènent à voi
dans la politique de paix et de désarmement no
pas seulement une matière à considérations poli
tiques réalistes, mais un postulat moral à l'impé
ratif catégorique auquel nous ne pouvons nou
dérober. Nous n'en avons même pas le droit, ca
l'attitude intransigeante des parties adverses
cette période préliminaire obscurcit profondément le
perspectives de succès que peut avoir la conférenc
du désarmement. Conscients de la gravité, comm
de la valeur décisive de l'issue de ces débats —
même pour la Société des Nations, en tant qu'insti
tution, — nous nous sentons obligés, jusqu'à preuve
évidente du contraire, de demeurer fidèles au fron
des loyaux champions de l'idée du désarmement
car nous savons que cette idée serait pour l'huma
nité tout entière un progrès et une bénédiction qu
deviendraient la gloire de notre siècle.

Enfin la protection des minorités nationales.

A cet égard, qu'il me soit permis de mentionne
brièvement une autre question en raison de l'im
portance toujours plus grande qu'elle prend a
milieu des problèmes du présent. Nous visons l'insti
tution de mesures destinées à protéger les mino
rités nationales. Nulle part, l'œuvre que miren
sur pied les auteurs du traité de Versailles n'appa
raît aussi confuse, aussi dominée par les préven
tions politiques. On a morcelé l'Orient alleman
et l'Autriche-Hongrie sous le prétexte du droit de
peuples à leur autonomie nationale et, à la plac
de ce qui était, on a charpenté une Europe où le
défauts du passé ont fait place à des défauts enco
plus grossiers. Si le sentiment de la justice, ch
nos adversaires, est incapable d'admettre ou de pr
parer dès maintenant les modifications aboutissa
à un régime viable, ils devraient au moins, sinc
pour des raisons générales, mais pour des moti
politiques réalistes, avoir le courage de donner
ces enfants martyrs du traité de Versailles la g
rantie d'un minimum d'existence et de développe
ment, afin que les fractions allemandes soient
l'abri des violences de la majorité ou ne soie
point brutalement absorbées par elle.

Ce qui est arrivé, lors des élections polonaise
à nos minorités allemandes et à d'autres, est u
honte pour la civilisation du xxe siècle. Les dé
sions prises à Genève et à ce propos lors de la de
nière assemblée ne sont qu'un vague prélud
mais un prélude tout de même satisfaisant, c
elles marquent le début de ce qui devrait exis
et qui existera, si l'apaisement et la paix revienne
dans ces Etats bigarrés issus du traité de Versaill
si les rapports de l'Allemagne avec les Etats, s
le sol desquels se sont produites ces brutalités co
traires aux traités, ne sont pas irrémédiableme
empoisonnés ou minés à coup d'explosifs.

Nous attendons du gouvernement que, sur
terrain, il se fasse avec une inlassable énergie
défenseur de l'humanité et du respect des trait
nous voulons qu'à la réunion de mai du Cons
[de la Société des Nations], quand la question
viendra en discussion, il n'accepte à aucun p
de sacrifier les intérêts vitaux des fractions al
mandes situées en dehors de nos frontières

goût du *statu quo*, à la peur des responsabilités que manifestent certains États dirigeants et peu désintéressés de la Société des Nations.

L'Allemagne entre deux voies :

Ou le relèvement avec Brüning, ou la chute avec les extrémistes.

L'année 1930 a incontestablement marqué un recul. Où va l'Europe ? C'est la question que se posent, non sans angoisse, bien des gens réfléchis. De qui sera le sceau imprimé sur l'année 1931 ? Portera-t-il la devise des extrémistes du bolchevisme ou celle d'un nationalisme sans bornes et sans limites ? Ou bien le peuple allemand se groupera-t-il en une grande et active majorité pour lancer une nouvelle politique : pratique, méthodiquement constructive, activement sociale, nationalement progressive, internationalement pacifique et coopérante ? Malheur à l'Allemagne si elle livre son avenir aux démagogues de la rue, si elle oriente ses destins vers les brisants écumeux des partis extrêmes de droite et de gauche. Le résultat final en serait non point d'aborder auprès de nouvelles plages, au port du relèvement national et de la libération de l'Allemagne, mais de s'échouer lamentablement. Préserver l'Allemagne de ce naufrage, telle est la pensée et tel est le devoir du cabinet Brüning ; c'est aussi la pensée, c'est aussi la tâche du Centre allemand en matière de politique intérieure comme de politique extérieure. Depuis des années, on réclame un chef. Aujourd'hui, nous l'avons. Suivons-le. Sous sa direction — Dieu le veuille ! — il y aura non point un recul, mais une marche en avant constructive, opiniâtre et graduellement progressive. Une marche en avant, sur laquelle planera une libre Allemagne dans une Europe pacifiée et assainie. Ce n'est pas encore la réalité, c'est vrai, mais c'est un espoir riche de promesses.

Quelques appréciations de presse.

Du *Temps* (31. 1. 31), sous le titre « Le discours de Mgr Kaas » :

... C'est par trop simple. Les nations victorieuses ont fait leur devoir, plus que leur devoir, pour aider l'Allemagne à se relever, à rétablir sa vie économique sur des bases saines. Si le peuple allemand est aux prises avec des difficultés si graves qu'on ne sait comment il pourra les surmonter pratiquement, la faute en est à ses dirigeants, qui pendant des années ont imprudemment encouragé une politique de scandaleux gaspillage. Le chancelier Brüning a clairement dénoncé le mal et indiqué le remède dans son discours de Cologne. Ce ne sont pas les charges résultant des réparations qui écrasent le peuple allemand, ce sont les dépenses somptuaires, ce sont les conséquences des méthodes par lesquelles on a voulu préparer la faillite plutôt que de s'acquitter envers les créanciers du Reich. C'est là seulement qu'il faut chercher les responsabilités d'un état de choses auquel on veut voir un aspect plus tragique que celui qu'il a en réalité, parce que cela sert la politique du moment à Berlin. [...]

[...] L'Allemagne a de l'esprit de Génève une conception qui aboutit à la négation même de cet esprit. Elle ne l'invoque que lorsqu'il sert ses intérêts et ses buts ; elle le répudie lorsqu'il gêne ses ambitions et ses efforts. Il y a de sa part une adaptation morale qui doit se faire encore et que des discours comme celui de Kaas ne sont pas précisément de nature à hâter.

De M. René Gérin, dans le *Quotidien* (30. 1. 31), sous le titre « Une revision du plan Young est-elle déjà possible, et que signifierait-elle au juste ? » :

Si entre hommes de bonne volonté il est possible d'arriver à des accords, conformément à l'esprit de justice, il n'y a pas de raison pour que l'opinion française puisse s'émouvoir d'entendre si tôt remettre en cause le règlement *définitif* des réparations.

De M. Georges Bienaimé, dans la *Victoire* (31. 1. 31), sous le titre « Menaces doucereuses de Mgr Kaas » :

L'Allemagne a besoin [...] besoin [...]

Et pour quelles raisons, M. le chanoine Kaas ?

Pour des raisons morales ? Pour des raisons chrétiennes, de justice et d'équité ?

Non, non. Pour la seule raison du plus fort. *Quia nominor leo.*

De M. Jean Caret, dans la *Croix* (6. 2. 31), sous le titre « Revision des traités » :

Ces jours derniers, Mgr Kaas déclarait que le gouvernement du Reich devrait poser la question de la revision des traités à bref délai.

[...] Pouvons-nous être d'accord avec eux ? [...]

La voie de la revision des traités ne peut pas être et n'est pas une voie fermée. Mais on ne peut y avancer que prudemment, sur des données précises, et avec un esprit vraiment international, vraiment européen (1).

ACTION CATHOLIQUE

I — Intention générale et intention missionnaire de l'Apostolat de la Prière

Le *Messager du Cœur de Jésus*, dans son numéro de février 1931, fixe à ses associés comme intention générale, approuvée et bénie par le Pape, « la préservation et la persévérance des jeunes gens élèves de l'enseignement supérieur, dans les nations catholiques ».

A la suite est annoncée l'intention missionnaire du mois de février. Elle porte sur « les écoles supérieures dans les Missions ».

Nous reproduisons ci-après les deux articles qui commentent ces intentions (2).

---

(1) Donnons encore les brèves indications suivantes :
Action Française (30. 1. 31) : Pierre Tuc, « Le discours de Mgr Kaas » ; — Tuc : « Le Centre allemand rempart de la paix » ; — (31. 1. 31) : M. Jacques Bainville, sous le titre « Mgr Kaas, Jules Simon et Albert de Mun ».
Débats (30. 1. 31) : M. Pierre Bernus, sous le titre « Les visées de la politique allemande ».
Figaro (31. 1. 31) : « Le discours de Mgr Kaas ».
Liberté (31. 1. 31) : M. Jacques Bainville, « La proposition de Mgr Kaas à la France ».
Œuvre (31. 1. 31) : M. Henry Barde écrit sous le titre « Après le discours de Mgr Kaas ; Un frein ? Mais la France est moteur aussi ».
Paris-Midi (29. 1. 31) : De larges extraits sous le titre « Un discours revisionniste du chanoine Kaas ; il brandit la menace de l'Allemagne tombant dans le chaos ».

(2) Le *Petit Messager du Cœur de Marie* (février 1931) fixe la même intention sous le titre « Le salut des étu-

Les élèves de l'enseignement supérieur dans les nations catholiques

L'esprit d'association dans la fondation des groupements d'étudiants.

[...] L'apostolat auprès des étudiants a toujours existé dans l'Eglise. Sans remonter aux premiers siècles, où il y aurait bien des choses intéressantes à relever sur ce qui se passait dans le monde romain que fréquentait Augustin, par exemple, dès l'aurore des temps modernes nous trouvons un modèle en saint Ignace, qui, élève à l'Université de Paris, par ses conversations, ses prières, par maints services rendus, gagne d'abord la confiance et le cœur de quelques-uns de ses camarades ; puis, profitant de l'influence acquise ainsi, les amène à aimer Dieu davantage, assez pour se consacrer tout entiers à son service. Il y a là déjà tout un programme, toute une méthode. Rendre service pour gagner la confiance, pour prouver le désintéressement et la sincérité des sentiments, c'est le premier principe de cette charité tout apostolique. Le second consistera à grouper des adhérents dans une association, afin que ceux-ci se soutiennent les uns les autres ; nul ne songe à les isoler de la masse des étudiants, mais on veut leur permettre de s'aider mutuellement à s'affranchir d'une mentalité quelque peu moutonnière afin de leur rendre plus facile de se séparer de la masse quand il s'agira de manifestations plus ou moins fâcheuses.

L'esprit d'association a présidé également à la fondation de la première Congrégation mariale (Rome, 1563) réservée aux jeunes gens qui étudiaient les belles-lettres.

Au début du XIXe siècle, le P. Delpuits entreprit de ranimer la foi et les vertus chrétiennes chez les étudiants de l'Université de Paris : son premier soin fut de les grouper et de ressusciter l'antique Congrégation mariale des étudiants et il la plaça sous le vocable *Auxilium Christianorum.*

Plus tard, Ozanam se préoccupe de garder dans la foi et la pureté des mœurs ses camarades de la Faculté des lettres. Sa méthode ne diffère pas de celle de ses prédécesseurs. Il groupe ses camarades dans les conférences littéraires, dans les Conférences Saint-Vincent-de-Paul.

A quoi bon multiplier les exemples, cette tradition n'est en somme qu'un fidèle écho de l'enseignement de Notre-Seigneur, qui, voulant assurer la conquête du monde par ses disciples, les groupe lui-même en association.

La force de cet esprit d'association.

Cet esprit d'association est évidemment une force. Actuellement, tous ceux qui se sont dévoués à l'apostolat parmi les étudiants ont toujours cher-

---

diants et des étudiantes ». Il la commente en ces termes :

« Priez, nous dit le Pape, et que votre prière assure la préservation et la persévérance des jeunes gens et des jeunes filles qui dans les Universités du monde entier se préparent à devenir l'élite dirigeante dans toutes les branches du savoir et de l'activité humaine.

» Le seul énoncé de cette intention nous dit son importance.

» Qui que nous soyons, riches ou pauvres, nous dépendons de ceux qui nous dirigent.

» Si, jusqu'à la fin de leurs études, leur formation a été chrétienne, il y a bien des chances pour que, leur vie durant, leur action s'inspire des principes chrétiens qu'ils auront reçus ; si, au contraire, ils ont sombré, en cours de route, dans l'indifférence religieuse ou les théories matérialistes, leur influence sera, au point de vue chrétien, ou nulle ou pernicieuse.

» C'est dans les Universités que se prépare l'élite dirigeante de tous les pays.

» Que sont ces Universités ? En France nous ne comptons que quatre Universités catholiques qui assurent aux étudiants une formation nettement religieuse compénétrant l'enseignement des matières inscrites au programme. Les autres sont des Universités de l'Etat. Or, l'Etat est neutre et l'enseignement officiel érigé en dehors de toute préoccupation morale et religieuse. « Nous enseignons, disait un professeur catholique de l'Université, l'éducation ne nous regarde pas ! » D'où de regrettables lacunes, même dans le cas — heureusement fréquent — de professeurs catholiques pratiquants. Mais tous les professeurs ne le sont pas, et combien, parmi ces derniers, ont le souci de se maintenir sur le terrain de la neutralité bienveillante qui leur est demandée ?...

» D'où nécessité pour un jeune homme, une jeune fille qui entrent à l'Université de trouver au dehors, sous la direction de personnalités compétentes, l'enseignement religieux qui leur permettra de combler les lacunes de l'enseignement officiel et de ne pas se laisser intoxiquer par les théories matérialistes en cours. Des cercles d'études, des conférences, un arsenal religieux où ils pourront travailler et se documenter sont nécessaires. Ils n'existent point partout.

» C'est pour que se développent ces œuvres dans toutes les villes universitaires, et, mieux, pour que s'érigent dans toutes nos grandes villes d'autres Universités catholiques, que le Pape nous demande de prier ce mois-ci.

» Et nous n'avons rien dit des désastres moraux auxquels sont exposés, loin de leurs familles, les jeunes gens et les jeunes filles qui se rendent chaque année dans nos villes universitaires : dangers de l'isolement, des mauvaises fréquentations, des attractions douteuses ou nettement perverses.

» D'où la nécessité de maisons d'étudiants, de pensions de famille, d'œuvres de protection et de préservation, où jeunes gens et jeunes filles à part trouveront une atmosphère religieuse et familiale qui les soutiendra dans leurs difficultés, assurera leur persévérance et éveillera leur sens de l'apostolat, car la meilleure façon de les préserver sera la plupart du temps de leur apprendre à se donner.

» Des œuvres nombreuses existent. Patronages, catéchismes, équipes sociales, Conférences de Saint-Vincent de-Paul, voire Congrégations mariales, groupent dans nos villes universitaires quantité de candidats à l'Action catholique. Ils sont l'espoir du pays, et ce qu'ils ont fait dans le passé nous permet de prévoir les services qu'ils peuvent rendre dans l'avenir à la cause catholique.

« On disait en 1880, écrit le P. Merklen dans la » *Croix*, le christianisme a fait son temps, sa discipline » intellectuelle ne peut pas retenir les esprits affranchis ; » l'histoire dément ses origines ; la philosophie désa- » voue ses dogmes ; la science condamne ses traditions ; » la nature mieux connue supplante victorieusement son » Dieu et son Christ ; la sociologie remplace la morale » et fait pâlir son Evangile.

» En 1930, les Académies ouvrent leurs portes aux » professeurs des Instituts catholiques ; dans les amphi- » théâtres et les laboratoires, des maîtres font le signe » de la croix et des disciples s'agenouillent ; la philo- » sophie, la métaphysique, la jurisprudence célèbrent » l'activité scientifique des catholiques pratiquants ; les » noms d'un Albert de Lapparent, d'un Edouard Branly, » d'un abbé Rousselot constituent à eux seuls une apo- » logétique vivante. »

» C'est grâce à la génération des étudiants catholiques de 1880 que nous avons conquis l'élite ; celle de 1930 se promet bien de ramener au Christ la masse des travailleurs.

» Prions pour que ce beau rêve devienne, grâce à nos étudiants désormais ouverts aux riches perspectives de l'apostolat populaire, une magnifique réalité. »

é à les grouper. Les statuts de ces cercles varient ec chaque cercle ; mais de cette variété se dégant quelques lignes principales : une certaine vérité pour les admissions : il faut que les jeunes ns apprécient leur cercle, et ils l'apprécieront autant mieux qu'il ne ressemblera pas à une ble d'hôte où il suffit de payer son écot pour oir le droit de s'y asseoir. En tout temps c'eût é une erreur d'ouvrir toutes grandes, à tout venant, les portes de cette association, mais l'erreur rait plus préjudiciable aujourd'hui qu'autrefois. ans un article finement pensé et d'une observaon avertie (*Etudes*, juillet 1929), Mgr de la Serre, o-recteur de l'Institut catholique de Paris, faisait stement remarquer que les jeunes gens d'aujourhui se lient facilement, trop facilement même, ec ceux que rapproche la communauté d'études d'habitat.

Cet esprit de camaraderie a du bon, il a pprimé quelques formalités surannées qui exiaient jadis des présentations régulières, mais peut avoir de graves inconvénients au point de e moral. C'est peut-être un héritage de la guerre. ans une même section d'infanterie, ou une même tterie d'artillerie, les exigences de la vie, la communauté de danger créaient une fraternité qui doucissait bien des peines, aidait à les supporter décuplait la valeur d'une troupe. Mais transortée en temps de paix, cette camaraderie sans scernement a bien des inconvénients, parce qu'il établit entre tous une sorte de mentalité comune et ce ne sont pas toujours les meilleurs qui nnent le ton ; il s'en faut.

Le but de tout cercle catholique sera donc de éer pour les étudiants un milieu à mentalité tholique, un milieu sélectionné au point de vue ligieux et moral qui leur permettra de trouver bons camarades, afin qu'ils puissent sans trop efforts échapper aux dangers que crée une camaderie de hasard.

Cette organisation en association aura bien autres avantages.

Dans une association bien comprise, bien dirigée, jeune étudiant trouve remède aux tentations hérentes à sa vie nouvelle. Une des plus graves ssurément est celle de l'isolement. Cette camaderie tout extérieure que facilitent les habitudes odernes ne permettant que difficilement aux unes gens de se connaître à fond, ils ne voient ue les apparences, et celles-ci sont loin d'être toujurs très catholiques. Alors l'étudiant, désireux de ester fidèle à la morale, se demandera un jour vec angoisse : suis-je dans la vérité ? Autour de oi tous mes camarades s'amusent, ne reconaissent plus la loi morale. Il sent en lui-même ppétits, instincts, passions qui commencent à rler haut.

Alors le jeune homme se demandera à luiême : Suis-je donc seul de mon espèce ? Ses onvictions seront ébranlées, la nuit se fera dans on esprit, et celui-ci ne sera plus assez fort pour nir en bride instincts et passions. Au contraire, l'étudiant vient s'agenouiller à la sainte Table vec bon nombre de camarades de son école ou de même Faculté, surtout s'il rencontre là quelquesns de ses maîtres, tout naturellement il se sentira idé, soutenu par l'exemple des autres. Ceux-ci nt la même foi que lui, ils sont aux prises avec s mêmes difficultés ; ils luttent, ils triomphent ; ourquoi ne ferait-il pas comme eux ? Et le voilà éconforté par l'exemple de ses camarades et de s maîtres.

La persévérance dans la pratique des vertus chrétiennes, but de l'apostolat auprès des étudiants.

Que le jeune homme, entre dix-huit et vingthuit ans, ait spécialement besoin de ce réconfort, c'est un fait indéniable. Le P. Gratry, de l'Oratoire, déclarait qu'à son avis (conférence de Saint-Etienne du Mont, 1863) tout homme avait de rudes combats à rendre pour garder sa foi et la pureté de ses mœurs ; et il ajoutait : Tous ne succombent pas, mais tous passent par la double crise de la foi et des mœurs. Pourrait-il en être autrement ?

Le passage de l'adolescence à la virilité ne se fait pas sans souffrances. Jusqu'à sa sortie du collège la foi du jeune homme est faite surtout de sensibilité, d'émotions religieuses. Il arrive à l'âge où la sensibilité s'émousse, où la foi devient ce qu'elle est en réalité, une adhésion de notre esprit aux vérités révélées. Cette foi elle-même devient et doit devenir plus personnelle. Prenant conscience de son indépendance, de sa personnalité, le jeune homme se laisse moins guider par son atavisme, par les habitudes pieuses contractées au sein d'une famille chrétienne. Notons encore que le jeune homme d'aujourd'hui est moins traditionaliste que ne le furent ses aînés. C'est une génération de rupture (1).

En outre, le jeune étudiant aborde trop souvent les études supérieures avec une instruction religieuse notoirement insuffisante. Cette insuffisance est presque toujours imputable à l'étudiant luimême. Depuis vingt ans et plus, les cours d'instruction religieuse sont beaucoup mieux faits qu'autrefois dans les établissements secondaires libres ; les catéchismes de persévérance, destinés aux lycéens, se sont multipliés, ils sont en général très bien faits. Mais le lycéen, le collégien ne se sont pas rendu compte alors de l'importance de cette instruction religieuse et ne lui ont trop souvent prêté qu'une oreille distraite. Ajoutons que son esprit, appliqué désormais aux méthodes de l'enseignement supérieur, a de nouvelles exigences, et que bon gré, mal gré, il faut que l'enseignement religieux soit adapté à une situation nouvelle.

En voici plus qu'il n'en faut pour justifier la première assertion du P. Gratry et indiquer aux directeurs d'œuvres d'étudiants ce qu'ils ont à faire.

La seconde assertion est aussi vraie que la première. De tout temps, le jeune homme a dû lutter pour rester chaste. Son cœur réclame de l'affection, ses sens veulent être satisfaits. Les médecins sont d'accord pour dire que ces besoins sont surtout à cet âge d'origine psychique : or, à notre époque, tout est mis en œuvre pour exciter chez les jeunes gens ces désirs. Il y a longtemps déjà que Ferdinand Brunetière dénonçait la *renaissance du paganisme* et Paul Bureau l'*indiscipline des mœurs*. Théâtre, cinéma, publications licencieuses constituent pour le jeune homme une atmosphère extrêmement dangereuse. Mais il y a plus, l'ambiance philosophique dans laquelle il est appelé à vivre augmente les difficultés. Sous couleur d'un naturisme mal compris, on justifie bien des écarts de conduite. C'est conforme à la nature, c'est l'exercice des puissances naturelles, donc c'est bien. Il n'y a plus de morale fondamentale, de distinction absolue entre le bien et le mal ; tout est pure convention sociale ; et nos jeunes gens d'aujourd'hui ne sont que trop portés à rejeter, comme men-

(1) Mgr de La Serre, *Etudes*, article cité.

songes, tout ce qui est convenances sociales. Par ailleurs, ils ont en eux, dans leurs forces morales, une très grande confiance ; de bonne heure ils ont été lancés dans la vie, ils ne craignent pas de côtoyer le mal et ils vont répétant : Telle lecture, par ailleurs licencieuse, ne me fait pas de mal ; tel spectacle *léger* n'a aucune influence sur moi. Ils ne se rendent pas compte que lectures et spectacles n'agissent que lentement sur notre esprit, que c'est peu à peu que se réalise le travail de déformation morale ; quelques mois passeront et un jour ils se réveilleront avec les idées changées, profondément modifiées, et ils ne considéreront que comme une plaisanterie, un jeu sans conséquences, un acte qui est cependant grave en lui-même, indépendamment de toute morale positive. L'adage « L'humilité est la sauvegarde de la pureté » est suranné, et toutes les mesures de prudence, imposées par la sagesse chrétienne, par l'expérience, ne sont plus que mesures tracassières qui excitent l'attention vers le fruit défendu.

Tel est dans ses grandes lignes l'aspect sous lequel se présente le milieu sur lequel doit s'exercer l'apostolat auprès des étudiants. Tel est le milieu où vit l'étudiant qu'il s'agit de préserver du mal et dont il faut assurer la persévérance dans la pratique des vertus chrétiennes.

Nécessité et direction des cercles d'étudiants.

Pour assurer la préservation et la persévérance de nos jeunes gens à la sortie du collège, quelques éducateurs de talent et d'expérience ont imaginé que le meilleur moyen était de continuer le collège, sans doute en y apportant quelques tempéraments exigés par l'âge des jeunes gens et par la diversité de leurs études. De cette pensée sont nées plusieurs pensions ou maisons de famille. Les étudiants y ont leur chambre, y prennent leurs repas en commun ; les heures de rentrée du soir sont sévèrement contrôlées. Quand ces maisons sont organisées par des prêtres, ou par des religieux, on y annexe une série d'œuvres, de réunions, qui ont pour but de compléter la formation religieuse et morale des jeunes gens.

Il faut reconnaître que ces maisons répondent aux désirs d'un grand nombre de familles chrétiennes. Pères et mères qui envoient leurs fils à Paris pour y préparer examens et concours sont légitimement inquiets de laisser leurs fils seuls sur le pavé de la grande ville ; pour les mettre à l'abri du danger, ils cherchent pour eux un internat qui sera un collège prolongé. En toute vérité, il faut reconnaître que ces maisons, au moins celles qui sont bien tenues, telles les plus célèbres, obtiennent de bons résultats. Les jeunes gens qui y vivent généralement se conduisent bien.

Mais l'existence même, l'organisation de ces maisons pose un problème extrêmement délicat. Si les parents cherchent ainsi une maison où leurs fils seront en sécurité, n'est-ce pas de leur part un aveu que leurs fils sont encore incapables de se conduire par eux-mêmes, que leur conscience est encore insuffisamment formée, que leurs convictions religieuses ne sont pas assez fermes pour les empêcher de s'égarer, bref que leur éducation n'est pas achevée ou qu'elle a échoué en partie ? Le jeune homme n'est pas préparé aux difficultés de la vie, l'éducation de sa liberté n'est pas faite.

S'il en est ainsi, on a parfaitement raison de choisir une maison de famille pour cet étudiant ; les plantes délicates doivent vivre en serre chaude.

Voici le jeune homme dans la maison de famill[e] ses camarades, il ne les choisira pas ; par hyp[o]thèse, tous appartiennent à des familles cath[o]liques soucieuses de la moralité de leurs fils. Peu[t-]on dire, toujours, tel père, tel fils ? La distributi[on] de la grâce divine est un mystère, chacun reç[oit] les grâces nécessaires, mais à chacun Dieu a fa[it] un don redoutable, celui de la liberté. Il est arriv[é] hélas ! trop souvent, malgré la sévérité de c[es] internats, malgré la vigilance de ceux qui en o[nt] la charge, que dans ces maisons règne une atm[o]sphère qui rend tout travail sérieux extrêmeme[nt] difficile. Que de temps perdu en bavardages in[u]tiles, pour ne rien dire de plus !

Est-ce vraiment l'idéal qu'un jeune homm[e] arrivé à l'âge de dix-huit ans, ait encore beso[in] d'être tenu en lisières ? Sans doute, à dix-hu[it] ans, au moment où il aborde l'enseignement sup[é]rieur, le jeune homme n'est pas complèteme[nt] formé ; mais pour qu'il acquière ce compléme[nt] de formation, ne convient-il pas de lui laisser u[ne] certaine initiative ? A vouloir trop le comprim[er] on risque de n'avoir aucune influence sur lui, [on] risque de lui faire contracter des habitudes d'h[y]pocrisie, de prolonger chez lui l'esprit « potache » qui n'est plus de son âge. Il cherchera à se dér[o]ber, à tricher avec la règle extérieure qui lui [est] imposée. Même s'il vit dans sa famille, la surve[il]lance étroite est impossible. Quel est le père [de] famille qui peut s'assurer que son fils va au cou[rs] aux travaux pratiques de la Faculté, qu'il [se] rend régulièrement aux réunions du cercle [ca]tholique auquel celui-ci s'est fait inscrire ? Qua[nd] le jeune homme aborde l'enseignement supérie[ur] qu'on le veuille ou non, la barrière la plus sol[ide] qui le sépare du mal, c'est sa conscience, le so[uci] de sa responsabilité, sa volonté de rester fidèle [à] Dieu et à la loi morale. Si nombreuses que soi[ent] ces pensions, ces internats, leur nombre ne p[er]mettra jamais de loger les milliers d'étudiants [qui] viennent à Paris pour suivre les cours des Facu[ltés] ou des grandes écoles ; aussi bien, la plupart [des] étudiants répugnent à un régime qui ressem[ble] d'assez près à celui de la caserne. Cette répugna[nce] est-elle un motif suffisant pour se désintéresser [des] étudiants qui vivent ailleurs que dans ces pensio[ns] Non certes. Aussi le plus grand nombre des œuv[res] destinées aux étudiants sont-elles conçues sur [un] autre plan. Ceux qui ont la lourde tâche de co[m]pléter l'éducation du jeune homme pendant la [pé]riode plus ou moins longue où il fréquente l'U[ni]versité doivent veiller à écarter de celui qui leur [est] confié la plupart des dangers auxquels leur vie m[ême] les expose.

Le directeur du cercle aidera ces jeunes g[ens] à se loger de telle sorte que la tentation ne vie[nne] pas les cherher à domicile, puis il les attirer[a à] l'association par quelques avantages matériels, [pro]fessionnels, et surtout par des réunions où l'étud[iant] pourra facilement compléter sa formation d'hom[me] et de chrétien, où il pourra se lier avec des ca[ma]rades désireux de rester chrétiens et de f[aire] rayonner leur foi.

Pour qu'un cercle, une association atteigne [son] but désiré, une certaine discipline est nécessa[ire ;] cependant le directeur veillera à ce que les jeu[nes] gens prennent conscience que « le salut est [en] eux ». A l'âge où les jeunes gens fréquen[tent] l'Université, les méthodes d'éducation en us[age] dans les établissements secondaires ne sont [plus] de mise. Alors, la discipline et tout un syst[ème] éducateur de récompenses soutenaient le tra[vail.] A l'âge universitaire, l'éducation doit se faire

cela ; l'étudiant achèvera, complétera lui-même l'œuvre de sa formation : le rôle de l'aumônier, du directeur du cercle consistera à aider l'étudiant, à l'éclairer sur les conséquences des actes qu'il pose ; il développera en lui le sentiment de la responsabilité ; il l'amènera à regarder un peu loin dans la vie, et non pas seulement jusqu'au prochain examen, ou au prochain concours. Il lui prodiguera son temps, son affection, et lui témoignera un dévouement tout désintéressé.

Son premier soin sera de lui faire prendre conscience du besoin qu'il a de compléter son instruction religieuse, puis il s'efforcera de satisfaire ce besoin. Pour cela les méthodes les plus diverses peuvent être employées ; ici on fera un cours didactique d'apologétique, de dogme ou de morale. Là on organisera des cercles d'études ; ailleurs on fera faire des conférences sur des questions d'actualité religieuse ; mais partout on montrera que la religion catholique seule donne sur tous les problèmes la solution qui apporte la paix à l'âme. Si l'aumônier a la préoccupation constante — et quel est celui qui ne l'a pas ? — de fortifier la foi de ses étudiants, il trouvera chaque jour et plusieurs fois ce que Mgr Spalding appelait une « *opportunity* » d'élever l'âme de ses étudiants, et de leur montrer que tous les événements, tous les détails de la vie peuvent nous confirmer dans notre adhésion à la vérité révélée.

Pour ce travail d'apologiste il trouvera un grand obstacle dans l'absence ou l'insuffisance de culture générale chez l'étudiant ; celui-ci est facilement raisonneur, mais souvent manque de philosophie, de logique. Depuis que la Fédération française des étudiants catholiques a mis à l'ordre du jour de son congrès de Toulouse « la culture générale chez l'étudiant », de grands et généreux efforts ont été tentés dans ce sens et ont obtenu des résultats appréciables. Faire comprendre aux étudiants la nécessité de la culture générale est souvent difficile : ils ne voient que leurs examens, leurs concours ; pressés d'obtenir des diplômes qui leur permettront de gagner leur vie, ils ne voient pas la nécessité de parfaire cette culture générale qui ne se traduira pas par des résultats tangibles. Et cependant, si l'étudiant se confine dans son labeur professionnel, il s'expose à se laisser envahir par un matérialisme pratique ; sa religion ne sera plus d'ordre intellectuel, mais seulement sentimental, et combien fragile alors.

Beaucoup de cercles sont organisés de telle sorte que les adhérents y trouvent des facilités pour la préparation de leurs examens et concours ; c'est une méthode excellente et qu'il est utile d'intensifier. Nos jeunes catholiques n'ont-ils pas le devoir de devenir des hommes de valeur dans leur profession ? L'influence qu'ils exerceront un jour est à ce prix. Faire de nos jeunes gens des hommes de valeur est l'objectif que doivent poursuivre toutes nos associations. Détourner les jeunes gens de leur devoir professionnel, sous couleur de dévouement, ce serait couper son blé en herbe. Est-ce à dire qu'il faut pratiquement interdire à nos étudiants de s'occuper d'œuvres ? Non pas. La participation aux œuvres est d'abord un excellent adjuvant de la formation humaine, le jeune étudiant qui s'occupe de patronage, de Conférence Saint-Vincent de Paul..., se prépare à devenir un chef ; il développe en soi-même l'esprit d'organisation, le sens de la responsabilité ; il se débarrasse d'une timidité inhérente à son âge, il prend confiance en lui-même. Et surtout il fait Dieu son débiteur. A l'âge où sont le plus menacées sa foi et ses mœurs, il dispose Dieu à lui accorder les grâces de choix dont il a besoin.

Actuellement, grâce au zèle et à l'activité de la Fédération française des étudiants catholiques, il existe des groupements catholiques à côté de presque toutes les Facultés et grandes écoles. Tous ces groupes sont fédérés et quelquefois dans l'année organisent de grandes manifestations collectives de leur vie chrétienne. Un premier résultat de ces manifestations est de montrer à tous en France et à l'étranger que l'élément catholique, dans le monde intellectuel, n'est pas quantité négligeable, il s'en faut. Quoi qu'on dise, ce sera toujours ceux qui sont les plus instruits qui mèneront le monde ; il faut au moins le souhaiter, à moins que l'on ne déclare que la matière doit dominer l'esprit. Faire des études supérieures, c'est se préparer à prendre rang parmi ceux qui dirigeront le monde. Le progrès du catholicisme parmi les étudiants permet les plus beaux espoirs. La prière des lecteurs du *Messager* nous obtiendra leur réalisation.

Quand il quitte le lycée ou le collège pour aborder l'enseignement supérieur, le jeune bachelier est porté à croire que sa formation est achevée; il croit pouvoir se suffire dans la vie et ne recherche pas le secours, l'aide que peuvent lui offrir nos associations d'étudiants.

Si tant de défections se produisent dans les rangs des jeunes gens qui ont reçu une éducation catholique dans leurs familles ou dans un établissement secondaire libre, la cause n'en est-elle pas dans ce fait que ceux-ci n'ont pas usé des moyens de persévérance que leur offrent nos cercles ? Il appartient aux parents et aux éducateurs vraiment soucieux de leur tâche de diriger leurs fils ou leurs élèves sur nos groupements catholiques réservés aux étudiants. Ceux qui auront lu ces quelques pages se rendront compte que la persévérance du jeune bachelier est bien compromise si celui-ci ne fréquente pas nos cercles et n'y vient pas chercher le complément de formation dont il a besoin, et ils se feront un devoir de veiller à ce que ce jeune homme adhère de plein cœur à l'une de nos associations ; ils lui recommanderont d'avoir confiance en ceux qui en ont la direction ; cette confiance toute filiale en l'aumônier du cercle est la disposition d'âme indispensable à qui veut vivre une vie féconde et honorable.

PIERRE LAURAS.

Les écoles supérieures dans les Missions

...Et d'abord il en faut. C'est ce qu'il est nécessaire de dire à ceux qui, dans les Missions, seraient tentés de ne voir que *la brousse*. Malgré son amour de prédilection pour les pauvres et les petits, l'Eglise se doit aux autres également : elle se doit à tous. Comme saint Paul, elle dit : « J'ai une dette à payer aux sages et aux insensés. » (*Rom.* I, 14.) Elle doit à Dieu de le faire connaître aux doctes, aux dirigeants ou à ceux qui sont appelés à le devenir, tout comme aux autres. S'il lui faut des écoles élémentaires, des écoles professionnelles, des écoles secondaires, il lui faut aussi des écoles supérieures, car elle a barre sur la société entière.

Cela pour un double profit. Là, et là seulement parfois, elle entrera en contact avec certaines élites sociales dont la conversion serait de toute importance pour elle. L'école ne les convertira peut-être pas tout de suite, mais elle préparera la conversion en rapprochant les esprits, en mettant les hommes en contact les uns avec les autres. Il y a chance pour qu'un ancien élève d'un collège catholique, même resté païen, soit pour les maîtres de

sa jeunesse un ami et un protecteur très efficace.

Par ailleurs, là, et là seulement, l'Eglise complétera l'instruction humaine de ses fidèles qui veulent commencer leur ascension sociale. Elle créera dans son sein une classe moyenne et, dans cette classe moyenne, trouvera peut-être des dirigeants. Elle en trouve, à preuve ces hauts magistrats catholiques sortis des collèges Saint-Joseph de Trichinopoly et de Beyrouth.

Or, sur ce terrain, elle est terriblement distancée. Que peut-elle opposer aux Universités japonaises, par exemple ? Il y en a près de vingt-cinq rien qu'à Tokio, officielles ou privées. A eux seuls, les protestants en ont six. Dix ont de 1 000 à 6 000 élèves. Les Jésuites en ont fondé une, et qui a grand'peine à s'établir. C'est tout l'enseignement supérieur catholique du Japon.

Il est difficile de savoir exactement ce qui existe en Chine aujourd'hui. Une centaine d'Universités et de hautes écoles étaient mentionnées avant les derniers troubles. Les protestants avaient quatorze Universités et une vingtaine d'autres établissements d'enseignement supérieur. Les catholiques ont l'Université des Jésuites à Changhaï, leur maison des Hautes Etudes à Tien-Tsin et l'Université bénédictine de Pékin. Et c'est tout, et c'est trop peu.

Ils sont un peu mieux partagés aux Indes. Les Jésuites ont pu fonder huit collèges universitaires, dont plusieurs ont plus de 1 000 élèves. Il y en a une douzaine en tout, y compris les collèges de filles. Mais l'Inde compte 17 Universités officielles ou privées et 80 collèges universitaires, neutres, hindouïstes, musulmans, protestants.

Dans le Proche-Orient, face aux Universités arabes du Caire et de Damas, de l'Université juive de Jérusalem, des Hautes Etudes protestantes de Damas, il y a la seule Université Saint-Joseph des Jésuites, à Beyrouth.

Ailleurs, au Siam, dans l'Indochine, dans l'Afrique du Sud, aux Indes néerlandaises, il n'y a rien encore.

Et cependant les peuples, autrefois absolument étrangers à notre culture occidentale, étrangers même à toute culture comme les noirs d'Afrique, sentent le besoin de ces sciences européennes où est le secret du progrès, et sans lesquelles il leur est impossible de marcher les égaux des Européens. L'exemple du Japon est là... ; seulement, les écoles qui leur donnent ces sciences leur donnent, par surcroît, toutes les erreurs en cours dans nos Universités de France, d'Allemagne et d'Angleterre : scientisme, socialisme et le reste. L'Eglise ne saura-t-elle pas opposer la pure lumière à tous ces brouillards ? Ce doit être le rôle du haut enseignement.

Ici, il faut prier Dieu de bien vouloir éclairer les catholiques d'Europe et d'Amérique, pour qu'ils comprennent le fruit qui résulterait pour les âmes de la création de ces écoles, et que, par suite, ils travaillent à les fonder, à les entretenir, à les aider par leurs aumônes à remplir ainsi les intentions de Dieu et de l'Eglise.

ALEXANDRE BROU.

La Sainte-Baume, par GUY CHASTEL. — Un vol. 19 × 12 cm. de 210 pages. Prix, 10 francs. Flammarion, Paris. 1930.

« L'auteur n'a pas laissé « la querelle des savants » entamer sa foi en la venue de sainte Marie-Madeleine en Provence. Quelles que soient d'ailleurs les morsures de la critique, une chose demeure : le pèlerinage à la Sainte-Baume. Tant de pèlerins et pendant tant de siècles sont venus vénérer la Sainte à la célèbre grotte ! Nous les voyons défiler dans ce beau livre : Papes, rois de France, pieux personnages comme saint Vincent Ferrier et sainte Catherine de Sienne jusqu'au Père de Foucauld, et surtout foule anonyme de « repentants » à qui Madeleine rappelle « que le Christ a mis le pardon à la portée des coupables les plus malheureux ». On admirera la poésie du style, le coloris des descriptions des paysages de cette partie de la Provence. On aimera davantage encore les premiers chapitres où l'auteur analyse, avec beaucoup de foi et de délicatesse, l'âme de Madeleine pécheresse, repentante, puis remplie de cet amour à la fois tendre et fort que rien ne rebute, pas même la scène du Calvaire, et qui reçoit une précieuse récompense, le matin de Pâques, dans cette première apparition du divin Ressuscité. Ces scènes évangéliques, rendues si vivantes, font aimer la grande convertie, devenue le modèle des âmes contemplatives. — P. POURRAT. » (*Quinzaine critique*, 25. 22. 31, p. 173.)

Histoire de l'Eglise contemporaine (1900-1925), par le R. P. HORACE PREMOLI, Barnabite. Traduction française du R. P. LOUIS DECLERCQ, du même Ordre. — Un vol. gros in-8° de VIII-546 pages. Prix, 30 francs. Marietti, Turin. 1930.

« L'auteur s'excuse d'avoir entrepris une telle œuvre. Si difficile fût-elle, il a su donner un excellent aperçu du premier quart de ce siècle. Les événements si nombreux qui le remplirent, il a su les juger avec impartialité et sérénité. En particulier, il a jugé fort équitablement l'histoire de l'Eglise de France, ses épreuves, sa résurrection ; il a su écarter les jugements misérables, presque odieux, que l'on retrouve dans telle publication posthume récente : il a su admirer la résistance et l'héroïsme du clergé français ; qu'eût-il ajouté si, dépassant l'année 1925, il avait pu rapporter la chute d'Herriot et la levée en masse des catholiques, drapeaux déployés, au nom des libertés religieuses ? Un bref chapitre décrit les conditions générales de l'Eglise ; puis l'auteur esquisse la vie des quatre derniers Papes. Il entreprend ensuite une revue de l'Eglise dans les diverses nations de l'Europe et dans les autres parties du monde. Grâce à une traduction claire et soignée, ce livre se présente à nous comme un bon mémento d'histoire religieuse contemporaine. » (*Croix*, 26. 6. 30.)

Saint Anselme de Cantorbéry. La vie et l'âme du Saint, par le R. P. ROSA, S. J. — Un vol. in-12 de 342 pages. Prix, 15 francs. Desclée, de Brouwer, Bruges. 1929.

« La collection « Pax » a déjà publié certaines des œuvres spirituelles de saint Anselme. Elle donne aujourd'hui une « adaptation française » d'un ouvrage que le célèbre directeur de la *Civiltà Cattolica* fit paraître il y a une vingtaine d'années. Signalons comme particulièrement intéressante la longue étude sur le « précurseur » de la scolastique ». « Saint Anselme a fourni à ses successeurs des arguments et des expressions de haute » valeur. Saint Thomas — qui en plusieurs points l'a » précisé, complété, corrigé même — et les autres Docteurs du XIII° siècle ne se priveront pas de lui faire » des emprunts ou de les commenter » (p. 156). D'ailleurs, les chapitres sur l'enfant, l'étudiant, le moine, le supérieur, sont du plus grand intérêt. Très belle pensée que d'avoir mis en lumière l' « amabilité » du célèbre penseur, qui fut aussi un persécuté. Sa vie se termine cependant par une victoire et un vrai triomphe.

» Nous pensons que le contact avec cette grande âme, « qui paraît avoir puisé au ciel l'inspiration de ses ouvrages », peut faire jaillir beaucoup de lumière et porter efficacement à la vertu et à la perfection. — R. P. » (*Revue Thomiste*, janv.-févr. 1930, p. 96.)

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Diffamation et injures

L'Ouest-Éclair contre le chanoine J.-M. Boué

Décision de la S. Rote Romaine (9. I. 31)

De la *Semaine religieuse* de Rennes (31. I. 31) :

A la suite du jugement de l'*Officialité de Rennes*, en date du 18 janvier 1930, et dont les conclusions furent publiées dans la *Semaine religieuse* du 22 février 1930, MM. les membres du Comité de direction et de rédaction du journal l'*Ouest-Eclair* interjetèrent appel à Rome de la sentence qui les condamnait.

C'est le résultat de cet appel que nous publions aujourd'hui, d'après les documents émanés de la Chancellerie de la S. Rote Romaine.

« Dans la Cause de Rennes, *Diffamation et Injures*, entre *MM. Emmanuel Desgrées du Loû, André Saucourt, Charles Frédouët, Athanase Moreux*, Directeurs et Rédacteurs du journal *L'Ouest-Eclair*, acteurs appelants, d'une part,

» Et *M. L'abbé Jean-Marie Boué*, curé de la ville de Bain-de-Bretagne, prévenu et appelé, d'autre part,

» Le 11 novembre 1930, le Ponent de la Cause (Mgr Parillo) a rendu le décret suivant :

» Attendu la renonciation que MM. Emmanuel Desgrées du Loû, André Saucourt, Charles Frédouët, Athanase Moreux, ont fait de l'appel interjeté par eux contre la sentence du Tribunal de Rennes en date du 18 janvier 1930 (1) ;

» Attendu l'acceptation de cette renonciation par l'autre partie, c'est-à-dire M. l'abbé Jean-Marie Boué, curé de Bain-de-Bretagne ;

» Entendu le Promoteur de la Justice de notre S. Tribunal ;

» Le Ponent soussigné admet la renonciation faite et il déclare en conséquence que la susdite sentence du 18 janvier 1930 a désormais « *force de chose jugée* » et qu'elle doit être mise à exécution (can. 1917, § 1).

» Les renonçants sont tenus de payer tous les frais judiciaires (can. 1741).

» Et notification sera faite. »

Signé :
F. Parillo, *Ponent.*

De la Chancellerie, 9 janvier 1931.
Signé :
T. Tani,
notaire de la S. Rote Romaine.

(1) Le texte reproduit ci-après est celui de l'Officialité de Rennes. Il porte comme titre : « Rhedonen. In causa diffamationis et iniuriarum E. Desgrées du Loû, A. Saucourt, C.-H. Frédouët, A. Moreux. — Can. J.-M. Boué ». (Note de la *D. C.*)

Officialité de Rennes

JUGEMENT DU 18 I 30

In Nomine Domini. Amen.

Messieurs Emmanuel Desgrées du Loû, 31, boulevard Sévigné, Rennes, paroisse Notre-Dame,
André Saucourt, à la Jannais, paroisse de Le Rheu,
Charles Frédouët, 1, place Hoche, Rennes, paroisse Notre-Dame,
Athanase Moreux, 35, rue d'Antrain, Rennes,
membres du Conseil de Direction et de Rédaction du journal *L'Ouest-Eclair*, 38, rue du Pré-Botté, Rennes, ont déposé entre les mains de M. le président de l'Officialité diocésaine de Rennes conformément au canon 1938 une plainte en diffamation contre M. l'abbé Jean-Marie Boué, chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine, curé-doyen de Bain-de-Bretagne. Voici le fait qui a motivé cette plainte.

Le dimanche 6 mai 1928, au cours des messes de 6 heures et de 7 h. 30, expliquant en chaire la quinzième leçon du catéchisme diocésain intitulée : « Nos devoirs envers l'Eglise », où il est fait mention des mauvais journaux, M. le chanoine Boué fait le commentaire suivant, dont il a lui-même fourni le texte littéral au tribunal :

« ... On reconnaît qu'un journal est mauvais quand il parle mal et avec moquerie de la religion, de sa morale et de ses ministres ; mais à côté de ces journaux mauvais, il y a ceux qui, sans être mauvais, peuvent être regardés comme dangereux. Au nombre de ces derniers, il y en a un que je regrette de voir beaucoup trop lu parmi vous, c'est l'*Ouest-Eclair*. Ce journal, bien qu'il ait à sa tête un prêtre, l'abbé Trochu, n'en est pas moins un journal que je ne peux placer au nombre des bons journaux et que j'estime au contraire fort dangereux pour les raisons suivantes : premièrement, parce qu'il pousse à la haine et à la lutte des classes par beaucoup d'articles signés Graindorge ; — deuxièmement, parce qu'il sème la division parmi les catholiques et en arrive à désorganiser nos Unions catholiques que, sur l'ordre du Souverain Pontife et de nos évêques, nous avions, après bien des efforts, réussi à implanter dans nos paroisses.

» La conduite de ce journal pendant la dernière période électorale a été particulièrement néfaste, et si le prêtre qui le dirige avait vraiment l'idée juste de ce qu'est le sens catholique, il devrait rougir de la campagne que son journal a menée dans l'arrondissement de Vitré et qui a abouti à la désorganisation des catholiques dans presque toutes les paroisses de cet arrondissement. Mettez-vous donc en garde contre tout ce qui pourrait, directement ou par des procédés où la politique de parti joue un trop grand rôle, mettre en danger l'union qui règne dans notre paroisse et que vous êtes si heureux de posséder. Cette union qui fait notre force, ne la laissons pas entamer, et c'est pourquoi je vous déclare avec la conscience de ma charge et la responsabilité que j'ai de vos âmes, que dans le doute vous devez prendre conseil de vos prêtres, qui seuls ont mission de vous prêcher la vérité et de vous garantir de l'erreur. »

Les demandeurs susnommés, d'un commun accord, ont accepté ce texte pour base de leur accusation, à la suite de la lecture que leur en a donnée M. le président du tribunal et ils ont spontanément renoncé à citer leurs témoins. Se déclarant responsables de la direction et de la rédaction du journal *l'Ouest-Eclair*, et, en tant que tels, se jugeant atteints dans leur réputation de catholiques, ils soutiennent que les paroles ci-dessus, aggravées du fait de la qualité de leur auteur et des circonstances de lieu et de fonction où elles ont été prononcées, constituent à leur égard « le délit de diffamation expressément visé dans le canon 2355 » ; qu'elles donnent donc lieu de leur part à réclamation « d'une satisfaction publique » et « de la réparation des torts qui

leur ont été causés ». En vain, M. le président du tribunal, au cours de la contestation litigieuse, propose aux parties une transaction ; celles-ci s'y refusent.

S. Em. le cardinal Charost, archevêque de Rennes, a adjoint à M. le vicaire général Magloire Jourdan, président de l'Officialité diocésaine, pour l'instruction de cette cause et la sentence à y apporter, deux juges assesseurs choisis parmi les juges pro-synodaux : MM. les chanoines François Jouzel et Arsène Helleu. Conformément au canon 1584, ce dernier a été nommé rapporteur de la cause. Le promoteur de la justice désigné par S. Em. le cardinal est M. le chanoine Pichon, vicaire général honoraire, supérieur du grand séminaire ; le notaire qualifié, M. l'abbé Henri Grimault, secrétaire de l'archevêché, docteur en droit canonique.

Les demandeurs ont choisi pour avocat M. l'abbé Etienne Magnin, chanoine honoraire, curé de Saint-Séverin à Paris, docteur en droit canonique ; le défenseur a assuré sa propre défense.

La question est de savoir :

1° Si, en prononçant les paroles qui font l'objet du litige, M. le chanoine Jean-Marie Boué a diffamé le journal *l'Ouest-Eclair* et ses dirigeants.

Et, dans le cas de l'affirmative,

2° S'il est tenu, de quelle façon et en quelle mesure, à la réparation des torts causés ?

Pour élucider ces deux points, nous allons d'abord exposer les principes du droit relatifs à la diffamation et à la réparation qui en est la conséquence, puis nous appliquerons ces principes au cas présent.

I. — Principes du droit [1].

A défaut du droit canonique qui ne définit pas la diffamation, mais seulement en déclare le délit passible, à la demande de la partie lésée, d'une action en réparation et en dommages-intérêts, et même de peines canoniques, nous sommes obligés de recourir au droit naturel interprété par les théologiens moralistes pour en préciser la notion juridique et les conditions essentielles (canon 1618-1938-2355, S. Rot. Rom. vol. II, décis. XXXIII, 5, 7).

A) Notion juridique et conditions de la diffamation.

La diffamation « est une atteinte injuste portée à la réputation du prochain ». Cette définition de Lemkuhl, *Théol. Mor.* I, n° 1775, est communément admise par les théologiens et la S. Rote romaine l'a faite sienne, comme il appert de plusieurs décisions : vol. VII, décis. XXXII, 2 ; vol. IX, décis. XXI, 2, etc.

Or, on peut porter injustement atteinte à la réputation d'autrui de deux façons différentes : soit par la révélation indue d'un délit ou de défauts occultes, et c'est la médisance ; soit par des imputations fausses et mensongères, et c'est la calomnie. En ce qui concerne la médisance, c'est la manifestation indue qui fonde l'imputabilité juridique ; pour la calomnie, c'est le mensonge, c'est-à-dire l'attribution à quelqu'un d'un crime faux ou dont l'existence n'est en aucune façon prouvée (D'ANNIBALE, II, n. 260 ; S. Rot. Rom. vol. II, décis. XXXIII, 6).

Qu'il s'agisse de la médisance ou de la calomnie, qui sont à la diffamation ce que sont les espèces au genre qui les contient, le délit de diffamation comporte nécessairement deux éléments qui concourent à le caractériser : un élément matériel consistant dans des paroles ou des actes qui sont de nature à léser la réputation d'autrui ; un élément formel, d'ordre moral et intentionnel, qui n'est autre que l'intention mauvaise de faire injure ou de causer du tort au prochain (S. Rot. Rom. vol. VII, décis. XXXII, 2). De l'avis unanime des docteurs, des théologiens, des canonistes, ce second élément est une condition *sine qua non* du délit de diffamation ; et c'est en conformité avec cette opinion communément reçue qu'ont été rendues, en matière de diffamation aussi bien par calomnie que par médisance, maintes sentences de la S. Rote Rom., comme en témoignent notamment les vol. II, décis. XXXIII, 6, 7. — IV, décis. X, 5, 7, — VII, décis. XXXII, 2. A l'appui de cette assertion, citons seulement deux témoignages classiques et qui font autorité. Le Docteur Angélique (IIª IIªᵉ quaest. LXXIII, art. 2), prenant la détraction ou diffamation dans son sens générique qui englobe la calomnie et la médisance, déclare qu'il est requis pour qu'elle constitue le délit de diffamation : *Ut quis ad hoc obloquatur, ut famam eius denigret, quia peccata verborum maxime sunt ex intentione dicentis diiudicanda...* Saint Alphonse de Liguori commente comme il suit la pensée de saint Thomas d'Aquin, l'appliquant à la médisance : *Maxime hic est advertenda doctrina Divi Thomae ubi docet, illum proprie detrahere qui male loquitur de altero intendens eius famam denigrare. Secus autem, si hoc non intendat, sed aliquid aliud. Ratio quia (ut addit idem S. Thomas) hoc non est detrahere per se et formaliter loquendo, sed solum materialiter et quasi per accidens.* (*Theol. Mor.* lib. III, Tract., VII). Il s'ensuit que l'intention de diffamer est un des éléments constitutifs de la diffamation, à telle enseigne que, vient-elle à faire défaut, l'injure n'est point censée causée. (S. Rot. Rom, vol. II, décis. XXXIII, 6, 7, — vol. IV, décis. IV, 5, — vol. VII, décis. XXXII, 2).

Ce serait donc une erreur de faire consister dans le seul élément matériel, paroles ou actes, le délit de diffamation, car il n'est point douteux que, pour une juste cause, on peut prononcer des paroles ou poser des actes susceptibles de porter atteinte à la réputation d'autrui, toute intention de diffamer étant bannie, par exemple pour éviter un grave dommage spirituel à la personne mise en cause ou pour écarter tout autre dommage quelconque, injuste et grave, qui serait préjudiciable au bien public, ou à soi-même, ou à une autre personne (D'ANNIBALE, *in Sim.*, t. II, n° 260, 3°, — S. Rot. Rom., vol. IV, décis. X, 3, 2°). Cela peut se produire encore lorsque, en raison de sa charge, de sa profession, etc., on dévoile un crime faux qu'en toute bonne foi on croit vrai et réel (D'ANNIBALE, S. Rote Rom., vol. VII, décis. XXXII, 2 ; CARRARA, *ibid.*, 3) ; lorsqu'on blâme les erreurs des personnes, échappât-il même quelque parole sévère à leur endroit (S. Rot. Rom., vol. VI, décis. VII, 3) ; enfin lorsqu'on dénonce publiquement les paroles, les gestes répréhensibles des personnes publiques (candidats aux élections, parlementaires, journaux, ...) susceptibles d'exercer une influence pernicieuse ou même simplement dangereuse sur les catholiques, et dans ce cas c'est non seulement un droit mais un devoir de prémunir les fidèles contre cette influence en la leur dénonçant (S. Rot. Rom., vol. VI, décis. IV, 21, 29). A plus forte raison peut-on sans diffamation aucune stigmatiser des faits qui sont de notoriété publique.

Notons que, sauf dans le cas d'emploi de paroles injurieuses et outrageantes à l'égard du prochain, l'intention de diffamer ne se présume pas, elle se prouve ; et c'est au plaignant à fournir cette preuve : *Dolus autem non praesumitur, sed probari debet.* De ce principe juridique Schmalzgrueber donne la raison suivante : *Ratio est obvia, quia qui libet natura sua bonus praesumitur, ac proinde dolo proximum non circumvenisse ; cum enim dolus consistat in fallacia et machinatione ad alterum decipiendum tendente, in delictum et crimen vergit ; delictum autem et crimen non praesumitur, sed ab allegante probari debet...* Et il conclut : *Hinc omnis alia praesumptio potius capienda, et verba etiam aliquando impropriandа, ut dolus et fraus excludatur, si haec alliciendae probari non possint.* (S. Rot. Rom., vol. IX, décis. XXI, 3 ; décis. XXIX, 3 ; — vol. IV, décis. X, 3.)

B) Notion, obligation et conditions de la réparation.

La réparation est un acte de justice commutative, laquelle consiste dans une certaine égalité, et cet acte implique la reddition de la chose qui a été enlevée injustement. (*Sum.* IIª IIªᵉ, quaest. 62, art. 2.)

Le délit de diffamation entraîne, pour le diffamateur, l'obligation de réparer le tort causé à la réputation du prochain et les autres préjudices qui ont pu en être la conséquence. Cette obligation, qui est mentionnée dans le canon 2355, découle des principes mêmes de la justice. Saint Thomas l'énonce en ces termes : *Tenetur aliquis ad restitutionem famae, sicut ad restitutionem cuiuslibet rei sublatae.* (*Sum.* IIª IIªᵉ, quaest. LXXIII, art. 2.) Mais cette réparation n'est obligatoire en toute justice qu'à certaines conditions : il faut que le préjudice soit réel ; que les paroles ou les actes délictueux en soient la cause efficace ; qu'il soit le résultat d'une véritable

(1) Les sous-titres figurent dans le document officiel.

ustice, car le droit du prochain n'est point violé si t une vertu autre que la justice commutative qui a lésée, il faut enfin que le préjudice ait été causé la faute de l'inculpé, laquelle peut être grave ou ère ou même très légère, suivant le degré de la négli- ce qu'il a apportée à ne pas l'empêcher. Juridique- nt, non seulement la faute théologique grave contre la tice, mais encore la faute légère fonde l'obligation ve de fournir une réparation. (S. Rot. Rom., vol. IX, is. XXI, 5 ; — vol. V, décis. XLV, II ; — vol. VI, is. XIII, 2 et suiv.)

II. — Application des principes au fait.

I. le chanoine Jean-Marie Boué est accusé d'avoir té sur le journal *l'Ouest-Eclair*, et indirectement sur dirigeants, « des accusations graves, injustes, pu- ques », qui constituent un délit formel de diffamation calomnie.

Or, l'examen attentif des paroles et des faits, à la nière des principes posés, amène à cette conclusion, avoir : que le délit de diffamation n'existe pas parce l'élément formel qui le constitue, l'intention de amer, fait totalement défaut ; qu'ensuite les assertions l'inculpé, loin d'être mensongères, s'appuient sur faits réels, notoires qui n'ont pas même besoin de uves. (Canon 1747.)

A)

l appert que l'intention de diffamer est absolument ngère à M. le chanoine Boué. Cela ressort du con- e de son discours, du but poursuivi et très claire- nt exprimé par lui, enfin des circonstances concomi- tes elles-mêmes.

En effet, il suffit d'examiner le contexte de ce discours r constater qu'il ne contient, à l'adresse du journal *iest-Eclair*, aucune de ces paroles violentes, outra- ntes, haineuses, dont la seule présence serait infailli- ment révélatrice d'un dessein pervers ; au contraire, expressions, soigneusement choisies à cause de la gra- du sujet traité et de la dignité de la fonction exer- sont intentionnellement calmes, empreintes de modé- on et de mesure. Sans doute, c'est à l'occasion des vais journaux que M. l'abbé Boué met ses parois- s en garde contre *l'Ouest-Eclair*, mais il ne l'assimile à ceux-ci ; il se contente, dans la crainte d'un mal sible, éventuel, de le signaler comme dangereux et primer le regret qu'il soit trop lu, sans toutefois en rdire la lecture : « ... A côté de ces journaux mau- , il y a ceux qui, sans être mauvais, peuvent être rdés comme dangereux. Au nombre de ces derniers on a un que je regrette de voir beaucoup trop lu mi vous, c'est *l'Ouest-Eclair*... »

uivent aussitôt les raisons sérieuses qui, à ses yeux, ivent ce grave avertissement :

Ce journal, bien qu'il ait à sa tête un prêtre, l'abbé chu, n'en est pas moins un journal que je ne peux cer au nombre des bons journaux et que j'estime au traire fort dangereux pour les raisons suivantes : pre- rement, parce qu'il pousse à la haine et à la lutte classes par beaucoup d'articles signés « Graindorge » ; xièmement, parce qu'il sème la division parmi les holiques et en arrive à désorganiser nos unions catho- es que, sur l'ordre du Souverain Pontife et de nos ques, nous avions, après bien des efforts, réussi à planter dans nos paroisses. »

C'est à remarquer, en outre, que M. le chanoine Boué point provoqué cette occasion de signaler à ses oissiens le danger que pouvait faire courir à leur on et à leur bonne entente l'influence diviseuse de *est-Eclair*. Son intervention s'est produite au cours l'explication d'une leçon de catéchisme dont la lec- et le commentaire tombaient normalement ce anche 6 mai ; et c'est tout naturellement la sixième stion de cette leçon : « Comment reconnaissez-vous un journal est mauvais ? » qui a donné lieu à l'aver- ment incriminé. Rien en tout cela qui manifeste intention injurieuse quelconque.

Au contraire, l'intention réelle, objective de l'inculpé trop clairement indiquée pour que nous puissions evoir le moindre doute à cet égard. Ayant signalé luence dissolvante de *l'Ouest-Eclair*, il ajoute : « Mettez-vous donc en garde contre tout ce qui pour- rait, directement ou par des procédés où la politique de parti joue un trop grand rôle, mettre en danger l'union qui règne dans notre paroisse et que vous êtes si heu- reux de posséder. Cette union qui fait notre force, ne la laissons pas entamer. » Se proposer de maintenir l'union entre ses paroissiens à l'encontre d'un journal qui la peut mettre en péril, c'est un but très louable et assurément étranger à tout dessein diffamatoire. Le diffamateur cherche avant tout à nuire, il veut l'accom- plissement d'un mal ; dans le cas présent, l'intention évi- dente est tout autre ; c'est la poursuite d'un bien par l'union si désirable et si précieuse des esprits et des cœurs : *ut unum sint*.

Restent les circonstances. Loin d'être défavorables à M. le chanoine Boué et d'aggraver son cas, elles plaident plutôt en sa faveur. Celui-ci, en effet, a parlé en sa qua- lité de pasteur responsable des âmes qui lui sont con- fiées, il l'a dit très clairement : « C'est pourquoi je vous le déclare avec la conscience de ma charge et la respon- sabilité que j'ai de vos âmes que dans le doute vous devez prendre conseil de vos prêtres, etc... » Personne n'a le droit de suspecter la sincérité d'intentions si net- tement exprimées dans l'exercice même d'une fonction pastorale. Du reste, c'est précisément, comme on l'a éta- bli plus haut, un droit strict pour un pasteur d'âmes de dénoncer publiquement l'influence dissolvante que peut exercer, sur ses paroissiens et au détriment de leur union, un homme public, ou encore un journal dont l'action est d'autant plus pénétrante que son tirage est plus considérable. (S. Rot. Rom., vol. IV, XXI, 29.) Dans ce cas, avertir les âmes du péril, s'efforcer de les en prémunir, c'est de l'apostolat, ce n'est point de la diffa- mation.

L'intention de diffamer ne ressortant pas des paroles incriminées, l'accusation la présume, comme si elle était latente, dissimulée sous la modération et la mesure apparente des mots. C'est une simple présomption dépour- vue de tout fondement et de toute valeur juridique. L'in- tention de diffamer ne se présume pas, elle se prouve. C'est au demandeur qu'il incombe de fournir cette preuve, quoi qu'en dise l'avocat des plaignants, invoquant à faux le canon 1748 § 1 : *Onus probandi incumbit ei qui asserit.* A qui fera-t-on croire que le rôle de la défense est d'établir contre soi-même les preuves de la diffama- tion ? Vous plaidez délit de diffamation ? faites-en la preuve juridique, autrement le paragraphe second du canon 1748 que vous invoquez se tournera contre vous : *Actore non probante, reus absolvitur.* Nous devons donc nous en tenir dans le cas présent à la règle du droit énoncée plus haut : *Delictum aut crimen non praesumi- tur, sed ab allegante probari debet.* (S. Rot. Rom., vol. IX ; décis. XXI, 3.) Pour fonder un jugement, on ne peut se contenter de suppositions sans preuves.

A supposer enfin qu'en formulant ces accusations contre *l'Ouest-Eclair*, M. le chanoine Boué ait commis une erreur involontaire au préjudice de ce journal, cela ne suffirait pas encore à le taxer de diffamation, car c'est un principe universellement reconnu et appliqué par la jurisprudence ecclésiastique qu'il n'y a pas délit de diffamation faute d'intention de diffamer, à révéler pour une cause juste, par exemple en raison de sa fonction, comme c'est ici le cas, un crime ou un délit faux que l'on croit, en toute bonne foi, vrai et réel : *Ratio est, quia ex una parte tenetur revelare quod cognoscit, nisi velit transgredi proprium officium... ; ex altera tenetur revelare factum eo modo quo ab ipso cognoscitur, nisi velit inhoneste agere.* (S. Rot. Rom., vol. VII, décis. XXXII, 3.)

Donc, sous quelque aspect que nous envisagions les paroles litigieuses, objectivement ou subjectivement, l'élé- ment formel, c'est-à-dire l'intention de diffamer, qui est une condition *sine qua non* du délit de diffamation, en est totalement absent.

B)

Appliquons maintenant les principes du droit au délit présumé de calomnie, sans perdre de vue que nous avons à porter un jugement sur un fait concret, précis, et non point, comme les demandeurs le prétendent, à nous pro- noncer sur des questions de doctrine qui ne sont point de la compétence de notre tribunal. (Canon 1555 § 1.)

En matière de calomnie, avons-nous dit, c'est le men-

songe, c'est-à-dire l'attribution volontaire à quelqu'un d'un crime faux ou nullement prouvé qui sert de base à l'imputabilité juridique. (S. Rot. Rom., vol. VII ; décis. xxxiii, 6.) Il s'agit donc de savoir si les accusations que M. le chanoine Boué a formulées contre *l'Ouest-Eclair* sont mensongères ou affirmées sans preuves. Celui-ci fait grief au journal : 1° de « pousser à la haine et à la lutte des classes par beaucoup d'articles signés Graindorge » ; 2° « de semer la division parmi les catholiques » et d'en arriver « à désorganiser les unions catholiques » ; à l'appui de cette dernière assertion, il invoque « le rôle néfaste » joué par *l'Ouest-Eclair* à l'occasion de maintes élections, notamment dans l'arrondissement de Vitré pendant la période électorale d'avril 1928. Au dire de l'avocat des demandeurs, ces deux griefs, rapprochés de l'attitude générale du journal au point de vue social et politique, se réduisent à reprocher à *l'Ouest-Eclair* « de défendre les libertés reconnues à tous les catholiques par l'enseignement le plus certain de l'Eglise : 1° la liberté syndicale ; 2° la liberté politique et électorale ».

1° Liberté syndicale.

Sans aucun doute c'est un droit pour la « Ligue des Syndicats paysans de l'Ouest », comme pour toutes les associations similaires, d'établir des organisations autonomes pour la défense des intérêts de la profession. Ce droit, qui procède de la loi naturelle elle-même, l'Eglise le reconnaît volontiers à ces associations, elle leur en recommande même l'exercice, comme le prouvent de nombreux documents émanant des Souverains Pontifes ou des Congrégations romaines compétentes. Mais l'Eglise veut que ces associations syndicales soient établies et régies selon les principes de la foi et de la morale chrétienne, qu'elles soient des instruments de concorde et de paix, des moyens d'union dans le lien de la charité chrétienne, et pour cela, elle suggère, elle préconise l'institution de commissions mixtes pour faire la liaison entre les patrons et les ouvriers.

Aussi tous ces documents insistent-ils unanimement pour mettre les catholiques en garde contre le danger de la lutte des classes.

« Les associations catholiques, dit notamment le cardinal Gasparri, doivent non seulement éviter, mais encore combattre la lutte des classes comme essentiellement contraire aux principes du christianisme... »

La doctrine de l'Eglise et son action tendent donc avant tout à une organisation en vue de la collaboration des classes (Léon XIII : Enc. *Rerum Novarum*, du 15 mai 1891 ; *Longinqua Oceani*, 6 janv. 1895 ; *Graves de communi*, 18 janv. 1901 ; — Pie X : Lettre aux archevêques et évêques du Brésil, 6 janv. 1911 : Enc. *Singulari quadam*, 24 sept. 1912 ; — Lettre du cardinal Gasparri à l'Union économique sociale, 25 fév. 1915 ; Lettre de Benoît XV à l'évêque de Bergame, 11 janv. 1920 ; — Instruct. de la S. C. du Concile, 5 juin 1929).

Or la « Ligue des Syndicats paysans de l'Ouest », dirigée par un prêtre dépourvu de toute mission de la part de son archevêque, notoirement patronée par *l'Ouest-Eclair*, de l'aveu même de l'avocat des demandeurs qui la met longuement en cause et en entreprend la défense, quitte à tenter ensuite d'en désolidariser ses clients, aboutit pratiquement, quelles que soient les intentions de ses dirigeants et de ses membres, à susciter la lutte des classes et à fomenter, par la haine qu'elle inocule goutte à goutte à ses adhérents, des divisions profondes, irréductibles, fort nuisibles à la concorde et à la paix. Sur ce point, l'argumentation du défendeur est péremptoire.

En effet, outre que, contrairement aux instances de l'Eglise, ladite Ligue se maintient sur le plan d'une organisation systématiquement unilatérale, composée en fait uniquement de cultivateurs dits « cultivants », et que, à cause de cette distinction exclusive, elle s'établit sur un pied d'opposition, d'hostilité même à l'égard des cultivateurs non « cultivants », autrement dit des propriétaires, les faits et les textes allégués par la défense et recueillis soit dans *l'Ouest-Eclair*, soit dans le *Progrès rural*, qui est l'organe périodique de la Ligue, sont tous révélateurs d'une mentalité fort dangereuse, inspiratrice d'une action dissolvante qui recourt aussi bien aux provocations directes qu'aux insinuations tendancieuses et perfides pour arriver à ses fins.

Quelques citations de Graindorge.

Contentons-nous de citer quelques textes particu ment significatifs. Dans *l'Ouest-Eclair* du 7 mars on lit sous la signature de Graindorge, à propos de position des bénéfices agricoles :

« Ce n'est pas même assez de faire payer les pay on a pensé que l'occasion était bonne et qu'il en profiter pour les molester, pour leur imposer mode de paiement... Cela leur apprendra à rester la situation inférieure qui doit toujours être la leu lieu de faire les messieurs comme les autres... »

Le 25 avril 1926, dans un article du même jou Graindorge parle « de mentalité paysanne moulée par siècles de vassalité et qui va se rejeter elle-même so joug qu'elle pouvait quitter... »

Le 6 février 1927, Graindorge écrit :

« ... On a enseigné au consommateur à rep l'odieux de la vie chère sur le paysan, à réclamer c lui des mesures d'exception les plus vexatoires. La vient d'être reprise par un trop grand nombre de priétaires qui prétendent s'attribuer une part exa dans les bénéfices de la production. La seule ga serait une organisation de défense que les propriét même les bons, s'efforcent de rendre impossible, le mier se voit forcé d'accepter les conditions qui lui faites, fussent-elles exorbitantes. »

Le 17 avril 1927, à propos de la foire-expositio Rennes, Graindorge invite à visiter le stand du *Pr rural*, et il écrit :

« Tout cela réalisé avec plein succès par des pay uniquement des paysans qui ont voulu se libérer tutelles dont souffraient leurs syndicats, c'est la plus chose que contient la foire... »

De plus, le *Progrès rural*, organe des syndicats patronne *l'Ouest-Eclair*, parle en ces termes des « U agricoles » en juillet 1926, à la grande satisfactio Graindorge (voir déc. 1927) :

« En se laissant inscrire à ces prétendues unions tains cultivateurs retardent la libération professionnell paysans. Ils fortifient sans bien s'en rendre comp domination des politiciens ou des châtelains, en un des gens qui cherchent « par tous les moyens » à reprendre en tutelle... »

De ce même *Progrès rural* émane un tract qui est ticulièrement à signaler parmi plusieurs autres iss la même source, et qui fut répandu parmi les cu teurs au moment des élections à la Chambre d'ag ture. En voici les consignes virulentes :

« Paysan, l'isoloir te protège. Raye les noms des lains ! Raye les noms des candidats ayant des at politiques. Raye les noms que tu ne connais pa la liste « d'union » de la coalition politique ; ou vote pour la liste entière des cultivateurs cultivants. châtelains et les hommes politiques ont combiné liste « d'union » pour sauvegarder leur tutelle su paysans. Faisons, nous aussi, l' « union entre les sans » pour défendre l'Indépendance paysanne ! »

Exalter sans cesse ainsi les droits des cultivateur cultivants au détriment de leurs devoirs, que l'on systématiquement sous silence ; faire miroiter aux des travailleurs de la terre une amélioration de leu qui équivaut à une émancipation de toute autorité tiplier, en des textes de journaux et de tracts virulen appels implicites et explicites aux bas instincts de la humaine en allumant dans le cœur du fermier de timents d'envie, de haine et de révolte à l'égard du priétaire ; le persuader que son sort est un esc déguisé et ne l'entretenir que du joug à secoue tutelle à briser : cette surenchère démagogique s'inspire beaucoup plus de visées politiques que de cupations d'ordre professionnel, doit aboutir fatale et aboutit de fait à la haine et à la lutte des c si préjudiciable aux intérêts des âmes et au bi la paix, et elle instaure dans nos campagnes breton règne du socialisme agraire, qui est une des form socialisme tout court tant de fois condamné par les verains Pontifes. L'on conçoit dès lors qu'un p d'âmes perspicace s'émeuve devant un pareil danger dénonce à ceux dont il a la charge, pour les en prér

Du reste, M. le chanoine Boué invoque, po défense, des témoignages officiels particulièrement risés, qui nous révèlent la pensée de l'épiscopat sur la mentalité et l'action sociale de la Ligu

dicats paysans et nous indiquent l'attitude que celui-a adoptée vis-à-vis de cette Ligue.

Dans un discours adressé à l'assemblée générale de union régionale des Syndicats agricoles, le 12 septembre 1926, S. Em. le cardinal-archevêque de Rennes exprime ainsi :

J'ai déjà signalé aux retraites le caractère malfaisant et parfois déloyal de ces syndicats de cultivateurs cultivants » que l'on oppose aux Syndicats « d'union » ; Syndicats n'ont ni mon autorisation ni mon approbation, car s'ils se laissent entraîner sur une pente sera plus forte qu'eux, ils peuvent devenir plus redoutables encore que les Syndicats ouvriers des villes... »

Dans une lettre à M. l'abbé Brassier, aumônier des œuvres agricoles, reproduite par la *Semaine religieuse* 24 avril 1926, S. Em. le cardinal s'exprime en ces termes :

Vous avez, en effet, ce qui est indispensable au prêtre pour faire œuvre bonne et durable : la mission reçue de votre archevêque. Ce n'est pas la soutane, ce n'est pas plus le caractère sacerdotal à lui seul qui fait du prêtre l'apôtre qualifié ayant les promesses divines, même celles de la vie présente elle-même : c'est la mission que confie l'autorité établie par Dieu dans son Eglise... J'approuve donc pleinement et une fois de plus, du fond cœur, nos œuvres agricoles diocésaines... Seules elles sont de plus en plus fécondes en fruits de paix et de but moral et social. Aussi le vœu que je forme est-il les œuvres divergentes viennent se rallier et s'insérer à la nôtre pour avoir part aux mêmes bénédictions divines sans lesquelles on travaille en vain. »

Le 13 septembre 1926, S. Em. le cardinal-archevêque écrit au président du Syndicat agricole de la paroisse du Grand-Fougeray la lettre suivante, particulièrement expressive de sa pensée et de ses sentiments :

« Monsieur le président,

J'ai appris de vous avec une grande satisfaction que vous-même et les membres du Syndicat agricole du Grand-Fougeray aviez pris la décision de vous séparer de la Fédération de M. l'abbé Mancel, car celle-ci est constituée en dehors de toute mission et même de toute consultation de l'archevêque du diocèse et par conséquent, en ce qui concerne ce prêtre, contrairement à la discipline ecclésiastique, c'est-à-dire aux règles qui s'imposent à tout bon prêtre. Vous avez aussi le dessein de vous rattacher à nos Syndicats chrétiens diocésains, à la direction morale et religieuse desquels j'ai placé deux de mes prêtres les plus compétents et les plus excellents, MM. les abbés Brassier et Berthel. Vous savez que j'ai fait pour ces deux prêtres, avant de leur donner leur mission que j'ai solennellement annoncée et bénie, de grands sacrifices pour les préparer à leur œuvre de salut social et chrétien dans mon diocèse. Je vous demande donc de maintenir avec la plus grande fermeté votre résolution et d'affermir aussi les cœurs de vos amis. Avec des concours et des résolutions comme les vôtres, nous arrêterons le mouvement de division et d'antagonisme des classes conduisant fatalement à la lutte des classes, qu'on le veuille ou non. Car c'est l'aboutissement, hélas ! trop facile à prévoir, du mouvement lancé par le syndicalisme dit « paysan ». C'est aussi ce qu'ont combattu avec tant de force les Souverains Pontifes, et ce que j'ai dénoncé hier avec énergie, devant l'assemblée des délégués de nos Syndicats diocésains, comme un très grave danger pour la terre française. Tranchez donc catégoriquement tous les liens qui se rattachent à ce mouvement pernicieux, affirmez-vous avec énergie et repoussez tout retour offensif d'un adversaire pour qui tous les moyens sont bons. Vous donnerez à tout votre diocèse un salutaire exemple et vous aurez rendu à la cause catholique un service signalé. »

Le 27 novembre 1926, l'évêché de Nantes publie dans la *Semaine religieuse* le communiqué officiel suivant intitulé « Les Syndicats agricoles » :

« Nul n'ignore les services importants rendus par l'organisation syndicale. Nos agriculteurs ont souvent intérêt à y recourir. Mais cette œuvre sociale ne peut se dresser comme un moyen de division et d'antagonisme des classes aboutissant bientôt à la lutte des classes. Elle doit s'inspirer de la haute doctrine d'union si souvent recommandée par les Souverains Pontifes. Or, un prêtre étranger au diocèse de Nantes entreprend, sans avoir jamais sollicité notre approbation, de fonder en Loire-Inférieure des Syndicats sur l'esprit desquels on doit faire les plus graves réserves. Ce prêtre, d'ailleurs, tente une telle propagande en dehors de toute mission, et même de toute consultation de l'autorité ecclésiastique dont il dépend. L'Association diocésaine des chefs de famille favorisera, avec une parfaite compétence, la fondation des Syndicats agricoles dans un but non de désunion, mais d'union pour le bien de la profession et de ceux qui s'y adonnent. »

De même, un communiqué officiel sous le titre de « Une mise au point », est publié par la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc*. La *Semaine religieuse de Rennes* le reproduit à la date du 15 octobre 1927. En voici les termes :

« Un journal régional a raconté qu'à l'occasion du Congrès paysan tenu à Saint-Brieuc le dimanche 18 septembre 1927, le président de la Fédération des syndicats paysans avait remercié Mgr Serrand pour la délicate attention qu'il avait eue de faire célébrer à midi, dans sa cathédrale, une messe à l'intention des congressistes. Cette note appelle une rectification... Monseigneur a entendu parler pour la première fois du Congrès paysan le samedi 24 septembre, six jours après qu'il avait eu lieu... Comme ceux qui ont lu cette note pourraient être portés à croire qu'il voit avec faveur le mouvement de la Fédération des Syndicats paysans, Monseigneur tient à redire ce qu'il a déclaré tant de fois déjà et qu'il croyait acquis pour tous, à savoir : que quels que soient les sentiments qu'il peut professer à l'égard de plus d'un membre de cette Fédération, il n'a absolument aucune sympathie pour le mouvement lui-même, et cela pour deux raisons principales : 1° Bien que la cheville ouvrière et le conseiller technique en soient deux prêtres, ce n'est pas un mouvement catholique, mais un mouvement neutre et qui n'a pas hésité, en certaines circonstances, à épauler des hommes notoirement anticléricaux ; 2° parce que l'esprit dans lequel il est conçu et la manière dont il est conduit, au lieu d'en faire un instrument d'union et de paix sociale, en font un principe de division. »

Sous le titre « Syndicats de paysans », Mgr l'évêque de Quimper exprime sa pensée dans une note officielle du 30 octobre 1927 ainsi formulée :

« On nous signale qu'un prêtre d'Ille-et-Vilaine fait campagne dans Notre diocèse en faveur d'une « Fédération des Syndicats paysans ». Nous déclarons ces syndicats indésirables dans Notre diocèse, parce que, au lieu de favoriser l'union des classes, ils la compromettent. Nous engageons Nos prêtres à en détourner leurs paroissiens, qui ont à leur disposition les syndicats agricoles groupés autour de l'Office central de Landerneau. »

C'est aux évêques surtout qu'il appartient de rappeler « les principes de la doctrine sociale catholique et les directions pratiques d'ordre moral émanées de la Suprême Autorité ecclésiastique en vue de régler les organisations et l'activité des syndicats chrétiens » (S. C. du C., 5 juin 1929).

Or les évêques de Bretagne, juges de la doctrine dans leur diocèse, bien placés pour constater les faits et en mesurer les conséquences, sont unanimes à désapprouver les méthodes et l'activité des Syndicats paysans, à en condamner l'esprit, à les déclarer dangereux et indésirables parce qu'ils sèment partout la division et conduisent fatalement à la lutte des classes. M. le chanoine Boué n'a pas dit autre chose, et son intervention, il faut le reconnaître, est bien loin d'avoir eu la publicité, le retentissement et la portée des déclarations épiscopales.

Les plaignants, qui ont spontanément porté une partie du litige sur le terrain du syndicalisme, ne se sont point attaqués à ces hautes et vénérées autorités qui savent prendre la responsabilité des jugements qu'elles portent et des directions qu'elles donnent. Pourquoi alors accuser de diffamation un prêtre qui n'est coupable que de se trouver en communauté de pensées et de sentiments avec son archevêque et les évêques de Bretagne, qui n'a fait qu'obéir en appliquant leurs directions, qui n'a parlé qu'en bon pasteur soucieux de maintenir la concorde et la paix dans son troupeau ?

De l'ensemble de ces faits il appert que M. le chanoine Boué n'a pas calomnié en accusant *l'Ouest-Eclair*, patron des Syndicats paysans, de pousser à la haine et à la lutte des classes. De plus, le devoir de bien remplir les obligations de son état lui donnant le droit de dénoncer l'action dissolvante de ce journal par crainte

qu'elle ne s'exerce au préjudice de l'union dans sa paroisse (S. Rot. Rom., vol. VI, décis. IV, 21, 29), aucune espèce de la diffamation, ni la calomnie ni la médisance, ne lui est juridiquement imputable.

2° Liberté politique et électorale.

Il est certain que l'Eglise est en dehors et au-dessus des partis, sans être toutefois indifférente à leur action politique dans laquelle les intérêts religieux sont souvent engagés ; il est certain encore qu'elle reconnaît aux catholiques la liberté de s'organiser en partis divers et d'utiliser pratiquement les moyens de propagande et d'influence (journal candidature, etc...) utiles au juste exercice de cette liberté.

Celle-ci n'est point pour autant indépendance totale, elle a pour limite et pour règle les droits de la juridiction ecclésiastique exerçant, selon les cas, lorsque les intérêts religieux sont en jeu, soit son pouvoir direct sur le spirituel, soit son pouvoir indirect sur le temporel, quoi qu'en dise l'avocat des demandeurs.

Mais, il ne faut pas l'oublier, l'Eglise fait un devoir aux catholiques de s'unir sur le terrain religieux pour une action commune ordonnée à la sauvegarde et à la défense de ses intérêts, supérieurs à tous autres, et, en vue de réaliser plus pleinement cette union, de faire abstraction de leurs préférences politiques et des exigences de leur parti. (Léon XIII, Enc. *Cum multa sint*, 8 déc. 1882 ; *Sapientiae Christianae*, 10 janv. 1890 ; — Pie X, Enc. *Il fermo proposito*, 11 juin 1905 ; — Pie XI, Discours aux congressistes de la Fédération italienne des hommes catholiques, 5 sept. 1926.)

En matière électorale, ce devoir d'union se traduit, le cas échéant, par l'obligation de voter pour le candidat officiellement désigné par l'autorité ecclésiastique ou par les organismes que celle-ci a constitués et mandatés en vue de l'Action catholique.

Car cette autorité, sans pour cela s'inféoder à aucun parti, non seulement peut avoir et manifester ses préférences pour tel candidat qu'elle sait plus dévoué à l'Eglise que tel autre et qui lui fournit de plus sûres garanties, mais c'est aussi un droit pour elle d'imposer aux catholiques un candidat d'union, lorsque leurs divisions risquent d'être préjudiciables aux intérêts spirituels.

Ce serait une erreur de croire que, dans ce cas où l'Eglise exerce son pouvoir indirect sur le temporel, il s'agit d'un simple conseil ; c'est au contraire un précepte formel qui oblige en conscience. Sur ce point les catholiques doivent faire preuve d'une parfaite obéissance à l'autorité ecclésiastique ou à ses mandataires et laisser de côté leurs préférences politiques, d'autant qu'ils ne doivent pas oublier que l'Action catholique, selon les enseignements souvent répétés de Pie XI, est essentiellement hiérarchique.

Dans les combats pour la religion, dit Léon XIII, les évêques sont les chefs qu'il faut suivre (Enc. *Sapientiae Christianae*), et saint Cyprien en donne la raison profonde : « Vous devez savoir, dit-il, que l'évêque est dans l'Eglise et l'Eglise dans l'évêque, en sorte que, si quelqu'un n'est pas avec l'évêque, il n'est pas dans l'Eglise. » (Epist. 69, *ad Papianum*.)

Tels sont les principes importants qui vont nous être d'une grande utilité pour apprécier les faits soumis à notre jugement. Or l'action politique et électorale de *l'Ouest-Eclair*, soutient M. le chanoine Boué, est en opposition avec leurs données, car ce journal introduit ses passions politiques au sein de nos organismes catholiques, en désagrège les éléments, en dissocie les forces en y fomentant toute sorte de divisions ; il se préoccupe beaucoup plus, au cours de ses campagnes électorales, de servir les intérêts de son parti que ceux de la religion, et c'est la seconde raison pour laquelle l'inculpé le qualifie de dangereux.

Les faits allégués justifient-ils cette accusation ? Là est la seule question qui intéresse le tribunal.

Il est de notoriété publique que l'activité politique et électorale de *l'Ouest-Eclair* s'exerça souvent dans un sens opposé à l'action catholique hiérarchique et par suite aux intérêts religieux, et cela soit en opposant une candidature catholique à une autre, soit « en épaulant », selon le mot de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, « des hommes notoirement anticléricaux ».

La défense invoque plusieurs faits : élection sénatori de mai 1904, élection au Conseil d'arrondissement da le canton de Châteaubourg en 1913, une autre électi sénatoriale avec la candidature Le Hérissé, élection lég lative de 1928 dans l'arrondissement de Vitré et ten tive de candidature dans celui de Redon, élections Conseil général dans les cantons de Vitré et de Le S de-Bretagne en 1928 ; retenons seulement, parmi ces fai deux des plus caractéristiques ; l'élection sénatoriale mai 1904, puis l'élection législative d'avril 1928 da l'arrondissement de Vitré.

En mai 1904 a lieu une élection sénatoriale. Deux ca didats se disputent le mandat de sénateur. L'un, conseil municipal et conseiller général de Rennes, M. B[rager] la V[ille-Moysan], est catholique de croyances et de p tiques, et ses opinions religieuses « se traduisent dans actes de sa vie publique » ; l'autre, M. M[artin]-M[étairi conseiller général d'un canton rural, est un ennemi l'Eglise, animé d'un anticléricalisme militant, bien con comme tel par ses votes sectaires au Conseil général département, partisan déclaré de la laïcisation (cf. *l'Oue Eclair*, 12 mai 1904) et de la dissolution des Cong gations religieuses.

Donnons-en pour preuve une lettre écrite par lui l'Union républicaine et reproduite par *l'Ouest-Eclair* 12 mai 1904 : « La République a trouvé les mêmes adv saires, elle devait les combattre... La loi de 1901 perm tait à des esprits calmes et réfléchis d'éliminer les C grégations d'affaires, les Congrégations batailleuses et t jours révoltées... A la loi on ne peut opposer que loi. Je ne pourrai jamais admettre qu'une associati soit religieuse, soit laïque, devienne un Etat dans l'E et constitue un danger public. »

Il est de toute évidence qu'en présence d'une situat électorale si nettement tranchée, aucune hésitation n' permise : c'est un grave devoir pour les catholiques, pour les journaux qui sont leurs organes, de travail par leur vote et leur propagande au succès du candi catholique, quelle que soit sa nuance politique. A autrement serait un scandale public et une vraie trahi des intérêts religieux.

Or, le journal *l'Ouest-Eclair*, qui aujourd'hui enc par l'organe des demandeurs, déclare que le program de M. M[artin]-M[étairie] était « excellent », prend a bruyamment parti pour le candidat ennemi de l'Eglise des Congrégations religieuses et il entreprend en fav de cet homme une campagne acharnée qui jette dans rangs des catholiques de lamentables ferments de disco

L'un des poursuivants de M. le chanoine Boué m en cette circonstance, sa plume au service de cette m vaise cause, notamment dans un article du 13 mai 19 qui a du retentissement et qui n'est pas sans ca quelque scandale.

Ces agissements du journal sont d'autant plus blâma qu'il n'avait point l'excuse de l'ignorance ; il publiait, effet, dans son numéro du 14 mai 1904 cette déclara significative : « Nous avons eu le tort de favoriser l ploitation du péril irréligieux par les extrêmes de dr au profit de leurs espérances. Si les votes au Con général de M. M[artin]-M[étairie], alors qu'il était tréso payeur, impliquent une extrême correction administra dont on lui fait grief, ils s'expliquent par une juste c préhension des dangers que fait courir à un parti d position la révolte contre la loi lorsqu'elle est inefficac

Mais l'Encyclique *Sapientiae Christianae* de Léon X plusieurs fois invoquée par l'avocat des plaignants, lifie cette conduite avec la sévérité qu'elle mérite : « serait un crime, en effet, de vouloir se soustraire à l'o sance due à Dieu pour plaire aux hommes, d'enfrei les lois de Jésus-Christ pour obéir aux magistrats, méconnaître les droits de l'Eglise sous prétexte de pecter les droits de l'ordre civil. »

Pour quelle raison *l'Ouest-Eclair* combat-il, en circonstance comme en tant d'autres, le candidat ca lique ? C'est qu'il ne trouve pas M. B[rager] de la V M[oysan] assez républicain à son gré. Le délit de pris est flagrant : dans le choix de son candidat, dan campagne entreprise en sa faveur, dans la lutte viol contre le candidat catholique, ce journal s'inspire quement de ses passions politiques et leur sacrifie intérêts supérieurs de la religion. Cela est contraire enseignements de Léon XIII qui déclare encore l'Encyclique *Sapientiae Christianae* :

« ... Tous les partis doivent s'entendre pour ent

religion du même respect et la garantir contre toute atteinte. De plus, dans la politique inséparable des lois de la morale et des devoirs religieux, l'on doit toujours et en premier chef se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du catholicisme. Dès qu'on les voit menacés, tout dissentiment doit cesser entre catholiques, afin que, unis dans les mêmes pensées et les mêmes conseils, ils se portent au secours de la religion, bien général et suprême auquel tout le reste doit être rapporté. »

L'élection sénatoriale de mai 1904 prouve péremptoirement que *l'Ouest-Eclair* préfère le service d'une politique diviseuse au service de l'Eglise.

Passons au second fait. En avril 1928 ont lieu les élections législatives générales. A cette occasion, la Fédération diocésaine des Unions catholiques propose à l'adhésion des candidats de tous les partis son programme de revendications religieuses. Plusieurs d'entre eux s'empressent de le souscrire, entre autres M. Rupied, candidat dans l'arrondissement de Vitré, catholique avéré, présentant toutes les garanties et inspirant toute confiance, ayant donné maintes preuves de son dévouement à la cause de la religion.

C'est alors que la Fédération, représentée par le Comité diocésain, lance à tous les catholiques l'ordre de ne voter que pour les candidats qui se sont engagés à soutenir ces revendications.

Notons en passant que, conformément aux principes énoncés ci-dessus, et contrairement aux dénégations de l'avocat des demandeurs, cet organisme, dûment mandaté en vue de l'Action catholique par S. Em. le cardinal archevêque de Rennes, usait, en tant que tel, de son droit strict en proposant aux candidats un minimum de revendications religieuses et en prononçant l'exclusive sur ceux qui refusaient de l'accepter.

Sur ces entrefaites, *l'Ouest-Eclair* suscite une candidature de son choix pour faire échec, dans l'arrondissement de Vitré, au candidat de la Fédération catholique, quitte à jeter le désarroi et la division dans les rangs des catholiques et à sacrifier, encore une fois, à ses visées politiques les intérêts supérieurs de la religion. Mais n'ignorant point que seul un catholique sincère et connu comme tel a chance d'obtenir les suffrages de la majorité des électeurs dans cette circonscription profondément religieuse, ce journal attache ostensiblement à son candidat l'étiquette de catholique, le fait passer à cor et à cri pour le meilleur et le plus loyal des enfants de l'Eglise. Jamais on ne vit *l'Ouest-Eclair* animé d'un si beau zèle pour le catholicisme. Il est vrai que, dans l'occurrence, c'est un catholicisme d'une nuance très spéciale, car, au vu et au su de tout le monde, le « loyal » catholique qu'il soutient ne fréquente pas l'église pour y remplir ses devoirs habituels du bon chrétien, et, à une époque qui n'est pas bien lointaine, il a tourné le dos à sa Mère la Sainte Eglise pour s'en aller, au sortir de chez l'officier de l'état civil, contracter mariage devant le pasteur protestant, acte condamnable du point de vue de la loi et de la loi de l'Eglise (canon 1258 § 1), et qui rend son auteur, pour le moins, suspect d'hérésie (canon 2316).

Quant à M. Rupied, candidat du Comité diocésain de la Fédération, *l'Ouest-Eclair* ne trouve rien de mieux, pour le perdre dans l'estime de cette population catholique et très attachée au Saint-Père, que de l'accuser publiquement et à maintes reprises, mais toujours avec la même insigne mauvaise foi, d'être un partisan camouflé de l'Action Française.

La campagne électorale, dirigée sur place par l'un des poursuivants de M. le chanoine Boué, se déroule au milieu d'incidents d'une violence inouïe. *L'Ouest-Eclair* a recours à tous les moyens pour assurer envers et contre tout le succès de son candidat : calomnies et invectives répandues à profusion sur M. Rupied et sur ses partisans ; équivoques intentionnellement semées et entretenues pour dérouter la perspicacité des électeurs catholiques ; provocations de désordres dans les réunions électorales ; affirmations mensongères relatives à l'acceptation par son candidat de toutes les revendications de la Fédération diocésaine et tendant à le présenter comme patronné par elle, ce qui amène S. Em. le cardinal-archevêque, plusieurs fois mis en cause par le journal, à élever la veille et le matin même du scrutin de ballottage une triple protestation publique.

Le Comité diocésain n'avait pas attendu cette haute intervention pour mettre les choses au point. Le 14 avril 1928, notamment, une lettre du président du Comité diocésain aux présidents des Comités paroissiaux de l'arrondissement de Vitré leur transmettait le mot d'ordre suivant : « Ce programme a été intégralement exposé à MM. Rupied et Bellanger... M. Rupied l'a accepté en entier ; M. Bellanger y a fait des réserves, tant verbales qu'écrites, qui ne nous donnent pas complète satisfaction. Je renouvelle, en conséquence, à tous les catholiques de l'arrondissement de Vitré, l'invitation expresse, le 22 avril, de voter pour M. Rupied » ; enfin, le 24 avril, l'acceptation du programme intégral de revendications religieuses par M. Bellanger n'ayant pas eu lieu, paraît un nouveau communiqué officiel du Comité diocésain qui « invite formellement et à l'unanimité tous les catholiques de la circonscription de Vitré à voter le 29 avril, en bloc, par esprit de discipline pour M. Rupied ».

Il nous faut souligner aussi la connivence honteuse de *l'Ouest-Eclair* avec les ennemis de la religion. Ceux-ci sentent si bien que ce journal, moyennant sa propagande acharnée d'articles virulents, de réunions et de démarches politiques, travaille pour leurs propres affaires, qu'ils se gardent bien, contrairement à leur usage, de présenter un candidat de leur parti et font cause commune avec lui. Tous ces faits scandaleux remplissent les journaux de l'époque.

Il n'est pas jusqu'au clergé qui ne soit l'objet des violences de *l'Ouest-Eclair*. Ce journal entreprend contre « les prêtres du ministère paroissial », dont il redoute l'influence, une odieuse et écœurante campagne de dénigrement près de ces populations catholiques, d'espionnage et de dénonciation.

Payant d'audace dans l'ardeur de la lutte électorale et dépassant toutes les limites, il s'arroge de donner des leçons aux prêtres, de leur intimer ses ordres, de leur dicter ses interdictions ; il leur dénie le droit — prétention émise aujourd'hui encore par l'avocat des demandeurs, — sinon d'avoir leurs préférences intimes pour le candidat qui leur inspire le plus de confiance au point de vue religieux, du moins de les manifester. Il va même jusqu'à déclarer que l'attitude du clergé de la région est nettement désavouée par S. Em. le cardinal-archevêque, déclaration qui occasionne la protestation officielle suivante : « Il est faux autant qu'absurde que le cardinal ait déploré la préférence donnée par des membres de son clergé au candidat défenseur de toutes les revendications catholiques. »

Citons, à titre d'exemple des procédés employés à l'égard du clergé, ce passage d'un article du 25 avril 1928, où, sans aucune indication de personne ni de lieu, *l'Ouest-Eclair* accuse perfidement les prêtres de terroriser jusqu'aux enfants du catéchisme, au point de les en rendre malades, pour contraindre leurs parents à voter contre M. Bellanger : « Quand on songe que l'on a représenté M. Bellanger à de petits enfants du catéchisme comme l'artisan d'une nouvelle révolution soviétique et qu'on a poussé la vilenie jusqu'à terroriser ces tout petits et les rendre malades de peur, pour tenter d'exercer par eux une influence sur leurs pères. Se peut-il quelque chose de plus odieux ! »

On ne s'étonne point, après cela, que les prêtres les plus vénérables aient été insultés, au cours de cette période électorale, en plusieurs endroits du pays de Vitré, et salués au passage par des cris hostiles.

Dans cette bataille électorale menée avec tant d'acharnement la conduite de *l'Ouest-Eclair* est, en fait, gravement répréhensible du point de vue des procédés employés, et aussi de la discipline qui s'impose en pareil cas à l'action électorale. Entre les deux candidats, c'était une grave obligation de choisir le meilleur catholique et de voter pour lui, conformément aux consignes données par la Fédération ; du reste, le meilleur catholique était aisément discernable. Le résultat désastreux de cette campagne ne fut pas seulement de faire élire, avec la complicité et l'appui effectif des ennemis de la religion (tactique sévèrement flétrie par l'Encyclique *Immortale Dei*), un candidat d'un catholicisme si suspect qu'il vote aujourd'hui pour le Cartel des gauches, autrement dit pour les « défenseurs de la laïcité et des lois scolaires de la République », mais aussi et surtout de semer d'irréparables divisions dans les paroisses jusqu'alors très unies de cette chrétienne région, de désagréger et de dissoudre les forces catholiques, de détruire les organisations établies par l'autorité ecclésiastique en vue de la défense des intérêts religieux. Meilleur juge ne peut être

de l'étendue de ce désastre que S. Em. le cardinal-archevêque, qui, au cours des retraites pastorales de l'été de 1928, déclarait à ses prêtres que *l'Ouest-Eclair* n'avait pas seulement brisé la force catholique dans l'arrondissement de Vitré, mais qu'il l'avait achevée.

Des faits aussi notoirement scandaleux et si déplorables dans leurs conséquences autorisent un curé soucieux de procurer le bien de sa paroisse et d'y maintenir l'union et la paix à qualifier de « fort dangereux » le journal qui les provoque et à prémunir ses paroissiens contre l'éventualité, qui n'est point chimérique, des mêmes divisions, des mêmes désordres, des mêmes ruines. Du reste, ici encore, M. le chanoine Boué peut invoquer pour sa défense un témoignage de toute première qualité, celui des Eminentissimes archevêques qui se sont succédé sur le siège de Rennes depuis la fondation de *l'Ouest-Eclair.*

Ceux-ci ne cessent pas durant leur épiscopat de signaler à leurs prêtres, surtout à l'occasion des retraites annuelles, l'action dissolvante de ce journal, se plaignant que par sa neutralité il laïcise la mentalité des catholiques et sème dans leurs rangs de lamentables divisions.

S. Em. le cardinal Dubourg croit même devoir interdire à ses prêtres de s'y abonner et même d'en faire une lecture assidue, tant il est vrai qu'il le considère comme dangereux.

Une fois de plus, l'élection législative de 1928, dans l'arrondissement de Vitré, vient leur donner raison.

De cette seconde catégorie de faits relatifs à l'activité politique et électorale de *l'Ouest-Eclair*, il appert à nouveau que M. le chanoine Boué n'a point émis une assertion mensongère ni sans preuves en accusant ce journal de semer la division parmi les unions catholiques ; en conséquence, d'après les principes juridiques que nous avons posés, le délit de diffamation par calomnie ne lui est point imputable.

III. — Application au fait incriminé des principes de la réparation.

Présumant le délit de diffamation, les demandeurs s'en prévalent pour exiger de M. le chanoine Boué réparation du double préjudice que le discours incriminé leur aurait causé : préjudice moral par suite de la gravité des accusations ; préjudice matériel du fait d'une moindre diffusion du journal, ainsi que des nombreux dérangements et des frais que leur a occasionnés l'introduction de l'instance

Cette prétention des demandeurs est dépourvue de fondement juridique. Du moment qu'il n'y a pas eu délit de diffamation, il ne peut y avoir lieu à réparation, celle-ci étant conditionnée par celle-là. Il nous semble inutile d'insister davantage sur ce point. Cependant, pour plus ample démonstration du bon droit du défendeur, notons : 1° Que le journal n'a subi, dans l'occurrence, aucun dommage réel, l'un des poursuivants ayant spontanément déclaré devant le tribunal, non sans une pointe d'ironie, que *l'Ouest-Eclair* n'a perdu aucun lecteur, aucun abonné à Bain-de-Bretagne à la suite de l'intervention de M. le curé-doyen ; 2° que celui-ci, à supposer la réalité du préjudice, n'a pas posé, en intervenant, un acte injuste, puisque, nous l'avons dit, c'était son droit, en raison de sa charge, de dénoncer à ses paroissiens un organe dont l'influence pouvait, à divers points de vue, leur être nuisible ; 3° que, supposé toujours un préjudice réel, le principe du droit *Mutua injuria compensatur*, canon 2218, § 3, serait ici applicable, car le journal *la Vie Rennaise*, hebdomadaire de *l'Ouest-Eclair* (même gérant, même imprimerie), a injurié à plusieurs reprises M. le chanoine Boué, notamment en mai 1928 et en décembre 1927, l'accusant publiquement « d'avoir l'habitude de dénoncer ses confrères..., de faire de la chaire une estrade d'où il combat ses adversaires politiques sans songer aux conséquences de ses paroles et de ses actions..., d'essayer d'entretenir des haines dans les esprits..., de faire œuvre de partisan avant de faire œuvre d'apôtre..., d'avoir attaqué *l'Ouest-Eclair* en chaire avec une passion peu digne d'un homme de sa condition et de son âge..., d'avoir mis le désordre dans sa paroisse et d'avoir écarté de l'église des gens que ses violences ont découragés..., d'être orateur politique et non pasteur d'âmes..., de faire, sans le savoir, plus de mal à la religion que les articles des plus sectaires anticléricaux... »

Ces accusations sont notoirement fausses d'après le témoignage même de l'un des poursuivants qui, un jour, constatant *de visu* l'union et la bonne entente régnan dans la paroisse de Bain-de-Bretagne, tient à en féliciter au cours d'un toast, M. le chanoine J.-M. Boué et à saluer en lui « le premier artisan » de cette union.

Toutes les considérations qui précèdent nous amènen à conclure que dans le cas concret proposé à notre juge ment, le délit de diffamation n'est en aucune façon juri diquement imputable à M. le chanoine Boué ; qu'en dénonçant à ses paroissiens un danger réel, d'autant plu à craindre que les faits allégués sont plus répréhensible en eux-mêmes et plus graves dans leurs conséquences celui-ci a non seulement usé d'un droit, mais rempli en toute conscience un devoir de sa charge pastorale.

Pour ces causes :

Le tribunal, le Saint Nom de Dieu invoqué, prononc et déclare que, dans le cas examiné, le délit de diffama tion n'est point juridiquement imputable à M. l'abb Jean-Marie Boué, chanoine honoraire de l'Eglise métro politaine, curé doyen de Bain-de-Bretagne, et à chacun de ces deux questions :

1° Conste-t-il dans le cas présent du délit de diffa mation ?

2° Y a-t-il lieu à réparation et à dommages-intérêts répond : Non, à l'unanimité de ses membres.

En conséquence, ledit tribunal déboute de leur plaint MM. Emmanuel Desgrées du Loû, André Saucourt, Charle Frédouët, Athanase Moreux, membres du Conseil d direction et de rédaction du journal *l'Ouest-Eclair*, le condamne conjointement aux frais de l'instance et au ver sement d'une somme de mille francs à M. le chanoin Jean-Marie Boué, à titre de dommages-intérêts. Les frai de l'instance sont fixés à 4 000 francs.

Fait à Rennes, au Palais archiépiscopal, siège de l'Of ficialité diocésaine, le dix-huit janvier de l'an du Se gneur mil neuf cent trente.

Ont signé :

H. Grimault, *doct. en Dr. can., greffier.* — Fr. Jouzel, *can., Judex deleg.* — M. Jourdai *vic. gén., Official.*

A. Helleu, *Iudex ponens*

Réponses ministérielles

Éducation physique

Sociétés sportives. Avantages en ce qui concerne l tarifs de chemins de fer.

Du *J. O.*, 12 août 1930, déb. parl., Ch. p. 3182

9664. — M. Perreau-Pradier *rappelle* à M. le ministr de l'Instruction publique *que, depuis la loi des financ du 19 décembre 1926, les sociétés sportives groupant d hommes et des femmes ne peuvent plus être, comme ant rieurement, agréées par le ministère de la Guerre, ma doivent l'être par le sous-secrétariat d'Etat de l'éducatio physique ; et demande : 1° si une société agréée par sous-secrétariat d'Etat de l'éducation physique peut bén ficier des mêmes avantages que les groupements de mêm ordre agréés par le ministère de la Guerre, notammen en ce qui concerne la réduction sur les tarifs des ch mins de fer pour les voyages effectués par groupe d dix membres au moins ; 2° dans la négative, s'il n'env sage pas de prendre des mesures assimilant des group ments analogues à un régime commun, quant à ces ava tages, quel que soit le département ministériel qui le donne son agrément.* (Question du 3 juillet 1930.)

Réponse. — Les conditions faites précédemment p les compagnies de chemins de fer aux S. A. G. et au sociétés agréées de l'instruction publique sont sensibl ment les mêmes : les jeunes gens et les jeunes fill groupés par dix au maximum pour leur éducation m rale et physique voyageant au tarif G. V. 108, c'est-à-di avec 50 % de réduction s'ils n'ont pas atteint 21 an Malgré cela, j'ai demandé au Comité des grands résea qu'il veuille bien appliquer à toutes les S. A. E. P. l mêmes tarifs.

BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'expansion française à l'étranger

I — Relations intellectuelles

Extraits du Rapport de M. Joseph Paganon
ır le budget des affaires étrangères 1931-1932 :

Allemagne.

Comme en 1929, les échanges scolaires et uni- rsitaires ont été nombreux et actifs entre la ance et l'Allemagne. Grâce à des organisations rallèles désormais solidement assises, bien diri- es, et à une entente plus étroite entre les diffé- nts groupements de l'un et de l'autre pays, de mbreux écoliers et étudiants allemands sont nus faire en France des séjours parfois prolongés ns des familles françaises de province, tandis que s jeunes compatriotes étaient reçus en Allemagne ns les mêmes conditions.

De part et d'autre, ces échanges n'ont laissé que bons souvenirs, et, grâce à l'absence de tout cident, on peut espérer que leurs résultats seront conds et durables.

La création de l'institut dit « Maison académique ançaise », fondé à Berlin sous le patronage des embres les plus éminents de notre Université, mme suite aux directives données par votre Com- ission des finances, répondait à un besoin dont noigne l'empressement des candidats. L'institut ouvert ses portes il y a quelques semaines et us sommes en droit d'en espérer beaucoup pour compréhension intellectuelle des deux pays.

Dans le domaine artistique, il y a lieu de signaler ut spécialement le récent Congrès international du éâtre à Hambourg, où la délégation française a l'objet de prévenances spéciales de la part des ganisateurs et a fait acclamer notre art drama- ue.

Enfin les contacts ont également été fréquents et ivis soit entre personnalités françaises et alle- andes, soit entre certains groupements invoquant s affinités confessionnelles, politiques, indus- elles ou financières (1).

Canada.

Les échanges intellectuels entre la France et le nada sont en progression. Ces échanges, qui se nitaient aux provinces de culture française, s'éten- nt, en effet, maintenant à celles de l'Ouest, qui priment le vif désir de recevoir, comme leurs mpatriotes de la côte atlantique, la visite de sa- nts et d'universitaires français (2).

(1) Cf. Rapport, pp. 65-66.
(2) Cf. Rapport, p. 105.

Chili.

Le gouvernement chilien manifeste d'ailleurs de bonnes dispositions à l'égard de la France. Celles-ci se traduisent par l'envoi de nombreux professeurs, officiers, spécialistes et étudiants, qui viennent y faire des stages en vue d'approfondir leurs connaissances.

Les échanges intellectuels et économiques entre les deux sont en notable progression (1).

II — Œuvres françaises

Projets en préparation pour l'année 1931-1932

I — EUROPE

Le nombre des Instituts français va s'augmenter de deux unités, celui des Pays-Bas, qui groupera de jeunes savants poursuivant des recherches sur l'histoire de l'art de la Hollande, ou des études dans ses belles Universités, ses archives et ses musées, et celui de Cologne, qui, sous l'impulsion du département de langues romanes de l'Université de cette ville, s'efforcera de développer la connaissance de notre langue et de notre littérature. L'Institut d'études supérieures, annexé à l'Ecole d'archéologie d'Athènes avec la collaboration du Gouvernement grec, organisera un enseignement spécialement destiné à la formation des professeurs grecs de français, suivant l'exemple donné en Yougoslavie par nos Instituts de Zagreb et Ljubljana. A Vienne, l'action du centre d'études supérieures se complétera par l'organisation d'un véritable ensemble d'enseignements sur la France, sa littérature et ses aspects modernes. A Londres, le florissant Institut français du Royaume-Uni, qui compte 1 500 élèves et auditeurs, forme chaque année, avec l'appui du Conseil du comté de Londres, plus de cent cinquante professeurs anglais de français, et étend son action à nombre d'écoles et de collèges de cette vaste circonscription administrative, va se trouver dans la nécessité de quitter ses locaux, réclamés par le Board of Education. Il faudra acquérir pour lui un vaste immeuble bien situé, avec un terrain attenant qui permettra d'installer de façon définitive cette institution, qui a si largement contribué à la diffusion de notre culture outre-Manche ; cette opération fera l'objet d'un projet de loi spécial, déposé, à l'instance des Universités de Lille et de Paris, et de notre ambassade, par les soins communs des ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères.

Dans l'ordre secondaire, le lycée franco-tchèque (gymnase français) de Prague va être complété par des lycées analogues à Brno et Bratislava, avec le concours du gouvernement tchèque. Et la Mission laïque française, justement soucieuse de donner aux professeurs de ses lycées et éventuellement aux maîtres étrangers qu'elle leur associera une formation spécialisée et un entraînement d'équipe, va rouvrir son école Jules-Ferry en créant une série d'enseignements adaptés à cette fin. Les élèves de

(1) Cf. Rapport, p. 109

cette école pourront suivre en même temps des cours à l'Université et à l'Ecole des langues orientales.

Des incidents survenus récemment en Grèce ont montré le caractère délicat des susceptibilités nationales étrangères, surtout parmi les nations nouvellement rappelées à la vie ou modernisées. Nous devons ménager ces susceptibilités respectables, veiller à ce que rien dans nos initiatives ou nos enseignements ne puisse heurter ni les croyances, ni les sentiments ni la fierté nationale de ces peuples, faire une place à la culture nationale dans tous les pays où nos écoles trouvent l'hospitalité et faire de nos œuvres d'enseignement des œuvres de collaboration et de coopération franco-étrangère. Mais nous pouvons aussi demander aux peuples auxquels nous apportons ce message d'amitié et de coopération et à qui nous avons rendu dans le passé d'incontestables services, de s'abstenir de mesures qui compromettraient notre œuvre commune.

II — PROCHE-ORIENT ET SYRIE

En Turquie nous sommes en droit d'attendre que l'Institut d'archéologie de Stamboul apportera son concours à l'étude systématique des richesses du passé entreprise par la nation turque, et que le lycée franco-turc de Galata-Seraï, dont la fondation est due à l'initiative de M. Duruy, modèle de collaboration « franco-étrangère », aura bientôt son pendant à Ankara.

En Syrie, la Mission laïque pourra former des maîtres pour les écoles locales et en particulier les écoles musulmanes, en liaison avec les écoles normales de l'Etat de Syrie.

En Egypte, nos écoles, si heureusement prospères dans la basse et la moyenne Egypte, devront être développées dans la haute Egypte. La Mission laïque française pourra bientôt créer une école nouvelle à Louqsor; d'autres écoles privées s'installeront dans ce pays, notamment à Assiout et à Damanbour, complétant utilement dans les régions du Caire et d'Alexandrie l'œuvre entreprise. Il ne faut pas que notre enseignement se confine dans la partie Nord du pays, il faut qu'en s'étendant et en rayonnant partout il fasse de tous les Egyptiens instruits des amis de la culture française.

Les écoles que l'Alliance israélite a fondées à Bagdad, à Jérusalem et à Téhéran donneront maintenant un véritable enseignement primaire supérieur commercial, et même dans un avenir rapproché un enseignement secondaire.

Un vaste programme est mis sur pied pour nos missions archéologiques en Perse, où la direction des antiquités a été confiée à un de nos distingués compatriotes, M. Godard, en Irak et en Afghanistan, où, en vertu d'un traité, nos missions archéologiques ont un privilège en matière de fouilles, et où MM. Hackin et Barthoux poursuivent de fructueuses recherches dont les résultats ont été exposés au monde savant. Mais partout la concurrence étrangère, anglaise, allemande, américaine, impose à notre pays un renouveau d'efforts et des concours élargis.

III — EXTRÊME-ORIENT

Notre action intellectuelle au Japon, qui s'est si heureusement affirmée en ces dernières années, doit être étendue. A côté des résultats précieux obtenus par la Maison franco-japonaise de Tokio et l'Institut franco-japonais de Kyoto, l'Athénée laïque de Tokio et les écoles des religieux, il nous faut, dès maintenant, chercher à gagner d'autres milieux que les milieux de la vieille aristocratie, de la haute science et des arts déjà pénétrés de notre culture. Il faut atteindre les milieux médicaux, juridiques et techniques. La récente mission de M. le professeur Dumas a abouti à la constitution d'une société médicale franco-japonaise à Kyoto. Des cours de français et de terminologie scientifique et médicale française vont être institués dans cette ville, notamment pour le public japonais. Les meilleurs élèves de ces cours recevront des bourses de perfectionnement dans nos Universités et grandes écoles. Un courant sera ainsi créé qui ira se fortifiant.

En Chine, des missions de contact scientifique dans le domaine médical comme dans le domaine philosophique seront instituées à Pékin et à Shanghaï, à Nankin, à Canton ; autour d'elles se grouperont les anciens élèves de nos Universités et grandes écoles. Chaque année un ou deux savants français visiteront ainsi la Chine. En même temps, l'Université franco-chinoise de Pékin, qui instruit en français les étudiants chinois se destinant à nos Universités, bénéficiera du concours des professeurs de nos Universités qui enseignent également dans les Universités chinoises.

Un centre d'études sinologiques, en liaison avec l'Institut des hautes études chinoises de l'Université de Paris et en coopération avec les milieux universitaires chinois, sera institué à Pékin et rayonnera sur tout l'Extrême-Orient.

IV — AMÉRIQUE

Mais c'est en Amérique que notre effort de diffusion de la culture française devra porter tout particulièrement.

1° Aux Etats-Unis un concours étroit sera apporté à l'œuvre poursuivie dans les départements de français des grandes Universités par les professeurs américains et français qui se consacrent à l'enseignement de notre langue et de notre littérature. Des fonds de livres, des discothèques (disques d'orateurs, de professeurs, d'artistes français) seront mis à la disposition de ces Universités pour leurs maisons françaises, notamment à Columbia, Harvard, Chicago et Berkeley.

2° Des bourses françaises seront créées pour des techniciens et jeunes savants français étudiant pour une durée d'un semestre au moins dans les Universités américaines, surtout dans celles où le perfectionnement des techniques ou des laboratoires pourra rendre ce contact particulièrement opportun. Un comité compétent désignera ces boursiers.

3° Un véritable magasin de films documentaires et de projections sera mis à la disposition des professeurs français résidant aux Etats-Unis ou invités par les Universités des Etats-Unis.

4° Des cours de français seront ouverts autant que possible par les soins des alliances ou sociétés françaises dans les principales villes des Etats-Unis. Ils permettront aux jeunes gens de s'instruire et, ce qui est plus utile encore, de s'entretenir dans la connaissance du français.

Amérique latine.

a) Des cours de français, où des diplômes seront délivrés, seront institués successivement dans toutes les grandes villes de l'Amérique latine. Des professeurs de notre Université les dirigeront autant que possible comme on a pu le faire déjà en Argentine et en Uruguay. Au Mexique, au Pérou, au Brésil, au Chili, en Colombie et au Venezuela, des organismes de ce genre seront mis sur pied.

b) Les lycées franco-latino-américains existants ontevideo, Rio et Saint-Paul) seront développés et ceevront un personnel universitaire provenant des dres secondaires.

c) L'enseignement du français dans les lycées tionaux sera développé et des bourses seront créées ns nos Universités pour les meilleurs élèves ou udiants qui se consacrent à l'étude de notre langue.

d) Les écoles privées françaises seront encouraes en particulier par des livres de prix distribués r les soins du département et destinés aux meilurs élèves des classes de français (1).

EXAMEN DES CHAPITRES

Chapitre 33.

rvice des œuvres françaises à l'étranger. — Frais de missions. — Expositions à l'étranger. — Réception de personnalités, d'universitaires et d'artistes étrangers.

édit accordé pour 1930-1931.......... 300 000 fr.
édit demandé par le gouvernement et proposé par la Commission pour 1931-1932. 300 000 fr.
Sans modification (2).

Chapitre 35.

Œuvres françaises en Europe.

édit accordé pour 1930-1931.......... 13 425 000 fr.
édit demandé par le gouvernement et proposé par la Commission pour 1931-1932. 13 670 000 fr.
En plus.......................... 245 000 fr.

L'augmentation demandée porte sur les deux premiers icles de ce chapitre. Elle se répartit entre eux, comme it :

Article 1er. — Section universitaire et des écoles, une mme de 150 000 francs est demandée pour la réourture de l'Ecole Jules-Ferry organisée par la Mission que française en vue de la formation des professeurs et s instituteurs de ses lycées.

Votre Commission, qui a pu apprécier les services conérables rendus par la Mission laïque, vous propose d'acrder cette dotation.

Art. 2. — Section artistique et littéraire : Une somme pplémentaire de 95 000 francs doit être consacrée à l'en- de livres et aux abonnements aux journaux, rees et périodiques. Les crédits affectés à ces envois sont venus si insuffisants que la section littéraire et artisue doit pratiquement cesser de donner satisfaction aux mandes qui lui sont adressées au cours même de l'an- dès le mois d'août.

Ces demandes émanent d'Universités, d'instituts fran-, et aussi de sociétés qui travaillent à la diffusion de tre langue et de notre littérature ; elles sont examies par nos agents, qui les transmettent avec leur avis Service des œuvres (3).

Chapitre 36.

Œuvres françaises en Syrie et au Liban.

édit accordé pour 1930-1931.......... 10 075 000 fr.
dit demandé par le gouvernement et proposé par la Commission pour 1931-1932.......................... 10 075 000 fr.
Sans modification.
évision d'emploi pour 1931-1932 des crédits demandés. Etablissements d'enseignement supérieur................ 2 050 000 fr.

Faculté de médecine et dépendances (Hôtel-Dieu, Maternité, Ecole dentaire). Ecole de droit et écoles d'ingénieurs sous la direction scientifique de l'Université de Lyon. Envoi de professeurs de nos Universités pour les sessions d'examen de droit et de médecine. Observatoire de Ksara.

Lycées de la mission laïque à Beyrouth, Damas et Alep.............. 2 550 000 fr. (1)

Chapitre 37.

Œuvres françaises en Orient.

Crédit accordé pour 1930-1931........... 7 525 000 fr.
Crédit demandé par le gouvernement et proposé par la Commission pour 1931-1932.............................. 7 550 000 fr.
En plus.......................... 25 000 fr.

L'augmentation proposée est destinée à subventionner le « Comité des Français de l'étranger ».

Le Comité, présidé par M. Henry de Jouvenel, a organisé en 1929, avec beaucoup de succès, le séjour en France pour quelques semaines de 283 enfants français des colonies de l'étranger. Il serait souhaitable que son action si utile au point de vue national puisse se développer, notamment au profit d'enfants français résidant en Orient.

Votre Commission vous propose donc d'accorder le crédit demandé (2).

Chapitre 38.

Œuvres françaises en Extrême-Orient.

Crédit accordé pour 1930-1931.......... 2 750 000 fr.
Crédit demandé par le gouvernement et proposé par la Commission pour 1931-1932 .... 2 750 000 fr.
Sans modification (3).

Chapitre 39.

Œuvres françaises en Amérique.

Crédit accordé pour 1930-1931.......... 2 520 000 fr.
Crédit demandé par le gouvernement pour 1931-1932 .... 3 640 000 fr.
En plus.................... 1 120 000 fr.
Crédit proposé par la Commission pour 1931-1932 .... 3 520 000 fr.

Pour répondre au désir exprimé du Parlement, lors de la dernière discussion budgétaire, le ministère des Affaires étrangères a étudié les moyens de développer nos œuvres en Amérique; il propose pour ce chapitre un relèvement de dotation de 1 120 000 francs. Cette augmentation importante doit permettre de développer les relations avec les grandes Universités américaines, et aussi de créer de nouvelles facilités pour l'enseignement de notre langue, notamment en Amérique latine, où la culture française rencontre de si nombreuses sympathies, et où nos compatriotes forment des colonies actives et agissantes.

Article 1er. — Section universitaire et des écoles, augmentation 1 000 000 francs.

I. — Crédit nouveau de 250 000 francs, pour l'organisation méthodique des cours de français, par les soins de nos Alliances françaises, sur le modèle adopté par l'Alliance française de Buenos-Aires, qui groupe plus de 3 000 élèves réguliers et délivre des centaines de

1) Cf. Rapport, pp. 163-167.
2) Cf. Rapport, p. 192.
3) Cf. Rapport, p. 193.

(1) Cf. Rapport, p. 194.
(2) Cf. Rapport, p. 194.
(3) Cf. Rapport, p. 195.

diplômes. Chaque année, les cours seront créés dans deux villes nouvelles, en 1931 à Rio-de-Janeiro et à Santiago-de-Chili.

II. — Crédit de 100 000 francs, pour le fonctionnement d'un institut supérieur d'études d'américanisme, à Mexico, sous la direction de M. le professeur Rivet, du Muséum. Cette création doit donner un nouvel essor à l'étude, en France, des anciennes civilisations américaines.

III. — Nouveau crédit de 100 000 francs, pour le lycée français de Montevideo, lequel compte 1 000 élèves, permettant l'organisation de ses classes supérieures et le renforcement de ses cadres. Ce lycée ne recevait jusqu'ici qu'une subvention de 100 000 francs. Il doit augmenter ses locaux, devenus insuffisants en raison de ce développement.

IV. — Crédit de 100 000 francs, pour le lycée franco-brésilien de Saint-Paul-du-Brésil, permettant la création de deux nouveaux postes de professeurs français.

V. — Crédit de 100 000 francs pour envoi de livres scolaires, projections d'enseignement, films documentaires aux professeurs français détachés dans les Universités et collèges des Etats-Unis. Ces professeurs sont au nombre de près de 100.

VI. — Crédit de 100 000 francs pour les échanges universitaires franco-américains et l'envoi de professeurs dans les Universités des Etats-Unis.

VII. — Subvention de 100 000 francs pour la Maison française de l'Université Columbia de New-York; cette maison comprendra une bibliothèque et un centre d'information sur la France, analogue à ceux qui ont été déjà établis par d'autres pays d'Europe.

VIII. — Subvention de 50 000 francs au centre français de l'Université de Chicago : création d'un centre identique dans la capitale du Middle-West, où l'étude de notre langue et de notre littérature a pris un grand développement.

IX. — Subvention de 50 000 francs pour l'envoi de livres de prix aux collèges et écoles des Franco-Américains qui, à l'Est des Etats-Unis, au nombre de plusieurs centaines de milliers, maintiennent notre langue par leurs œuvres d'enseignement. Ces envois de livres sont particulièrement nécessaires comme marque de sympathie et d'encouragement.

X. — Subvention de 50 000 francs au collège des Maristes de San-Francisco, qui, à la demande de la colonie française établie dans cette ville, a développé les classes secondaires pour répondre aux besoins de nos compatriotes.

Art. 2. — Section littéraire et artistique.

Augmentation .... 75 000 fr.

Cette somme est destinée à l'envoi de livres et à des abonnements aux journaux, revues et périodiques. La section littéraire et artistique a reçu d'importantes demandes du Canada, en particulier de l'Ouest canadien, où il s'agit d'approvisionner en livres toutes nos écoles, de l'Union Saint-Jean-Baptiste, qui groupe 3 millions d'adhérents descendants de Français aux Etats-Unis, et de Haïti.

Art. 3. — Section des œuvres diverses.

Augmentation .... 45 000 fr.

Ces crédits permettront d'accorder des subventions aux œuvres suivantes :

Accueil aux étudiants des Etats-Unis.... 20 000 fr.
Activités françaises de Philadelphie...... 10 000 fr.
Œuvres d'assistance au Canada et au Brésil .... 15 000 fr.

I. — Accueil aux étudiants des Etats-Unis. — On a bien souvent signalé l'intérêt qui s'attache de faciliter aux étudiants américains, dont le nombre croît chaque année en France, la connaissance de la vie et de la famille françaises. L'Association d'accueil aux étudiants américains s'y emploie utilement. Elle a un budget de recettes de 40 000 francs et dispose de nombreux concours bénévoles.

Le crédit de 20 000 francs demandé lui permettra de développer son activité.

II. — Activités françaises de Philadelphie. — Cette Société, créée en 1928 pour resserrer les liens intellectuels entre Américains et Français par des réunions, des conférences, un service de bibliothèque et la publication d'un journal français, le *Courrier de Philadelphie*, apporte, en outre, une aide matérielle à nos compatriotes et a organisé à leur intention un bureau de placement gratuit.

Un crédit de 10 000 francs est demandé à titre de subvention à cette œuvre.

III. — Œuvre d'assistance au Brésil et au Canada. — Les secours distribués par nos Sociétés d'assistance au Brésil dépassent la totalité de leurs recettes. Il y a dans les ports de ce pays de malheureux Français dénués de ressources que l'on ne peut laisser dans l'abandon.

Au Canada, l'Union nationale française de Montréal, association patriotique et de bienfaisance, qui distribue des secours, place les Français sans travail et organise des cours du soir, a un budget de recettes de 7 000 dollars alors que ses dépenses atteignent 10 000 dollars.

Un crédit de 15 000 francs est sollicité pour l'ensemble de ces œuvres (1).

****

LIVRES REÇUS (2)

La Hongrie à l'exposition ; La Pologne en 1830-1920-1930 à Paris. Catalogue rédigé par Béla Kossanyi, conservateur aux Archives nationales de Hongrie. — Une brochure 20 × 14 cm. de 32 pages. Alcan, Paris. 1930.

Troisième série de douze méditations pour les heures saintes et pour les adorations du Très Saint Sacrement, par l'abbé de Martrin-Donos. — Un vol. 19 × 12 cm. de 136 pages. Prix, franco, 9 fr. 35. Aubanel fils aîné, Avignon. 1931.

Ephémérides de Lourdes durant quatre-vingt-cinq années, de 1844 (date de la naissance de Bernadette) à 1929. — Un vol. 19 × 12 cm. de 167 pages. Prix, 5 fr. 50. Librairie Bernadette, 6, rue des Petits-Fossés, Lourdes. 1930.

Les cardinaux et la curie, tribunaux et offices, la vacance du Siège apostolique, par Victor Martin. — Un vol. 19 × 12 cm. de 210 pages. Prix, 12 francs. Bloud et Gay, Paris. 1930.

Une page de légende dorée au Dahomey : deux Sœurs noires, par le R. P. Aupiais. — Un vol. 19 × 12 cm. de 240 pages. Prix, 12 francs. Bloud et Gay, Paris. 1930.

La gerbe de Mistral à l'autel de Marie. Poèmes et cantiques publiés, commentés et présentés par le R. P. David. — Un vol. 17 × 13 cm. de 108 pages. Bloud et Gay, Paris. 1930.

Le phare et la veilleuse, par R. Duverne. — Un vol. collection Bijou de 205 pages Prix, 3 francs. Bonne Presse, Paris. 1931.

Campanule, par Mme Marie Barrère-Affre. — Un vol. de la collection Bijou de 205 pages. Prix, 3 francs. Bonne Presse, Paris. 1931.

(1) Cf. Rapport, pp. 195-8.

(2) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.